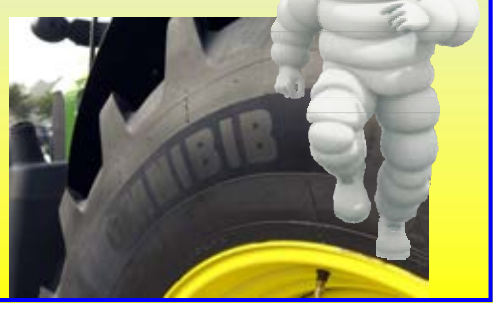
JEANDOT Pneus
RENDEZ-VOUS
À ne pas manquer
Lire page 13



ISSN 1776-0224

Terres de Bourgogne

L'hebdomadaire agricole et rural

2 € N° 1045 • JEUDI 21 JANVIER 2010

sommaire

VIE SYNDICALE p.04-05

ACTUALITÉ

Côte d'Or
Mutualité sociale agricole : "deux challenges pour 2010" p.5

Nièvre
Abattoir de Cosne: un agrandissement incontournable p.6

Yonne
Conférence: les atouts et contraintes de la "ferme Yonne" p.8

Région
Syndical: FRSEA et FDSEA contre un zonage "made in UE" p.9

France-Europe
Sommet du végétal: les producteurs pris en tenaille p.11

CULTURES
Bilan tournesol 2009 : de bons résultats… en moyenne p.13

ÉLEVAGE
Station d'évaluation : se comparer pour progresser p.14

VITICULTURE
La viticulture bio à l'épreuve de la réglementation européenne p.17

VIE QUOTIDIENNE
La médiation familiale… pour les familles agricoles aussi p.19

Bâtiments agricoles et photovoltaïque



Ne pas se tromper d'objectifs

Le tarif de rachat de l'électricité produite est revu à la baisse. C'est une raison supplémentaire de réfléchir aux conditions d'intégration de panneaux photovoltaïques dans un projet de bâtiment d'élevage. La tentation de rentabiliser l'investissement est forte, mais la destination première du bâtiment ne doit pas être oubliée. *Pages 3 et 15*

GROUPE BUCHEZ
Corbigny Tél. 03 86 20 17 38 • Moulins Engilbert Tél. 03 86 84 31 33 • Luzy Tél. 03 86 30 05 63 • Bazolles Tél. 03 86 38 97 00
TELESCOPIC JCB 531-70 AGRI XTRA
NOUVEAU JOYSTICK
3,1 t. à 7 m. - 180 cv
6 vitesses powershift
40 km/h.
roues de 28' en option
JCB AGRI, la puissance d'un Leader
CRÉDIT 0%* réglement novembre 2010 >
* Sous réserves d'acceptation du dossier

CONSTRUCTIONS METALLIQUES
S.A.S. BAILLY
HANGARS AGRICOLES & BÂTIMENTS ÉLEVAGE
Études et devis GRATUITS
BÂTIMENTS INDUSTRIELS ET ARTISANAUX
B.P. N°2, 18240 SAVIGNY-EN-SANCERRE Tél. 02 48 72 12 93 - Fax. 02 48 72 10 02
www.baillysa.fr E-mail: mail@baillysa.fr

panorama

l'agendadelasemaine

→ 21 Côte d'Or

Syndical

Réunions cantonales FDSEA et JA

Les réunions cantonales FDSEA-JA auront lieu aux dates suivantes : 22 janvier (Châtillon, Sombernon, Saint-Jean), 26 janvier (Aignay, Baigneux, Pouilly), 27 janvier :Vitteaux, Laignes, 29 janvier (Arnay, Genlis, Précy), 2 février (Bligny), 12 février (Précy). Date en attente : Saint-Seine-l'Abbaye, Recey, Auxonne, Semur, Dijon Est, Dijon Ouest et Dijon Nord.

Bilan de santé

De nouvelles exigences BCAE pour 2010

Le Bilan de santé modifie les normes encadrant les BCAE : introduction d'un nouveau thème *«Protection et gestion de l'eau»* avec une évolution de la mesure sur les bandes enherbées et un élargissement de la BCAE irrigation, mise en place d'une BCAE spécifique sur le *«Maintien de particularités topographiques»*, renforcement des exigences sur la gestion de l'herbe. Par ailleurs les exigences de la conditionnalité évoluent en 2010 sur les autres domaines.
Pour vous accompagner, la Chambre d'agriculture de Côte d'Or vous propose des formations spécifiques d'une journée sur ces nouveautés 2010 : le jeudi 28 janvier et mardi 16 février à Pouilly-en-Auxois, le vendredi 29 janvier et le lundi 22 février à Baigneux-les-Juifs, le jeudi 4 février et le vendredi 5 février à Dijon. Inscrivez-vous dès à présent. Contacts : Cathie Cuisin (03 80 28 81 27), Estelle Lagneau (03 80 28 81 20).

Élevage

Journées Bâtiments à partir du 1er février

Comme chaque année, la Chambre d'agriculture et les syndicats de Contrôle laitier, d'élevage ovin ainsi que le GDS de Côte d'Or organisent 4 journées bâtiments du lundi 1er février au jeudi 4 février (vaches allaitantes, vaches laitières, ovins allaitants). Renseignements : Chambre d'agriculture à Pouilly (03 80 90 89 09), Contrôle laitier (03 80 68 67 10), Syndicat d'élevage ovin (03 80 68 66 58), GDS (03 80 68 67 30).

Vente

Vente de reproducteurs le 30 janvier à Semur

Les éleveurs sélectionneurs de la Fédération charolaise de Côte d'Or organisent une vente de bovins reproducteurs toutes catégories le samedi 30 janvier de 10 heures à 15h30 sous le hall agricole de Semur-en-Auxois. Renseignements, liste d'éleveurs participants et d'animaux à vendre sur simple demande téléphonique à la Fédération charolaise au 03 80 90 68 80 (heures bureau). Fax: 03 80 90 76 14.

→ 58 Nièvre

Réunions du GDS

Le Groupement de défense sanitaire de la Nièvre (GDS58) organise plusieurs réunions d'informations pour ses adhérents en ce début 2010. La première aura lieu à la petite salle des fêtes de Donzy, lundi 25 janvier à 14h15. Elle sera suivie d'une autre à la salle du GDS de Sermoise s/Loire, mercredi 27 janvier à 20h00, puis à la salle de réunion de Sicafome à Moulins-Engilbert, jeudi 28 janvier à 14h15. Les réunions suivantes se dérouleront à la salle des fêtes de Saint-Germain Chassenay, lundi 1er février à 20h00, puis à la salle de réunion Sicagemac de Corbigny, mercredi 3 février à 14h15 et enfin à la salle des fêtes de Brassy, jeudi 4 février à 14h15.

Réunion techniques «culturales» le 29 janvier

Le GDA Bourgogne nivernaise organise une journée sur les techniques culturales sans labour, vendredi 29 janvier de 8h45 à 18 heures. Le rendez-vous est fixé à 8h45 à Etais la Sauvin, Les Villenots, chez F. Coupechoux. La présentation de l'exploitation sera suivie d'une visite de parcelles (blé en non labour précédent moutarde, pois et colza, blé semé en direct dans des repousses de colza, colza semé en direct). Après un repas à l'auberge du chemin à Courcelles (12 euros), Yvan Gautronneau, agronome et enseignant à l'ISARA-Lyon commentera les profils culturaux en situation argilo-calcaire de Corvol (orge semée à la volée, pois d'hiver, interculture vesce-pois-avoine avant tournesol). Une participation comprise entre 20 et 30 euros sera demandée, en fonction du nombre de participants.

Formation

Formation aux techniques de vente

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise de nouveau une formation «*améliorer ses techniques de vente directe*» en 2010. Les nouvelles dates sont fixées au 1er février puis aux 22 et 23 février. Contact: Maud Perroy, conseillère en diversification, 03 86 93 40 14 ou par mail à maud.perroy@nievre.chambagri.fr.

→ 89 Yonne

Formation

Formation conditionnalité 2010

La FDSEA de l'Yonne poursuit comme chaque hiver, son cycle de formation conditionnalité, avec la mise à jour du classeur «*Savoir agir et réagir face aux contrôles*». Prochaines dates : **vendredi 15, vendredi 22 et jeudi 28 janvier** de 9h à 17h, salle 9, 37 rue de la Maladière à Auxerre. Tarif : 59,80 € pour les adhérents et 119,60€ pour les non adhérents - Inscriptions au 03 86 49 48 10

Certiphyto

Formations de 2 jours organisées par la FDSEA de l'Yonne, dans ses locaux de la rue de la Maladière à Auxerre. Pour les agriculteurs : **mardi 2 et vendredi 12 février** - Pour les viticulteurs : **jeudis 4 et 11 février**

Formation conditionnalité 2010

La FDSEA de l'Yonne poursuit comme chaque hiver, son cycle de formation conditionnalité, avec la mise à jour du classeur «Savoir agir et réagir face aux contrôles». Prochaines dates : **vendredi 22 et jeudi 28 janvier** de 9h à 17h, salle 9, 37 rue de la Maladière à Auxerre. Tarif : 59,80€ pour les adhérents et 119,60€ pour les non adhérents
Inscriptions au 03 86 49 48 10

Internet et messagerie

Le CFPPA d'Auxerre la Brosse propose une formation de 2 jours sur « Internet et messagerie » **vendredi 29 janvier** et **lundi 1er février**, autour des thèmes : communiquer et naviguer sur Internet et savoir effectuer une recherche à l'aide d'outils performants.
Rens. et inscriptions auprès de : Gilles Berdal ou Corinne Landrier au 03 86 94 60 20
Fax : 03 86 94 60 21 - Mail : gilles.berdal@educagri.fr

Réunion

Réunion PAC

Une réunion PAC organisée par la DDEA et la Chambre d'agriculture de l'Yonne aura lieu au lycée de la Brosse à Venoy, **mardi 2 février** à 14h.

Permanence

Permanence APECITA

La prochaine permanence mensuelle de l'Apecita se tiendra le **jeudi 28 janvier** à la Chambre d'agriculture, 14 bis rue Guynemer à Auxerre. Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous à la Chambre d'agriculture auprès de Jocelyne Foutoyet
tel : 03 86 94 22 11

Sortir

Saint-Vincent à Coulanges

Journée de Saint-Vincent, **samedi 30 janvier** à Coulanges-la-Vineuse. Au programme : messe à 9 h 30, suivie du défilé avec reposoirs à 10 h 30 et du vin d'honneur à la salle des fêtes à partir de 12 h 00. L'après-midi, dégustation des vins dans la cour de la Mairie de 16 h à 18 h et dîner dansant à 20 h animé par l'orchestre «Soledad». Prix du repas : 42 €
Réservation 03 86 42 32 48 et 03 86 42 25 72

Ailleurs aussi...

Association des Éleveurs Utilisateurs des Grivelles

Tiendra son assemblée générale le Jeudi 28 janvier à 15h00, Salle Aristide Vacelet au Parc des Grivelles à Sancoins (18). L'ordre du jour sera : Rapport moral du Président, Rapport d'activités de l'année 2009, Bilan financier, Perspectives 2010, Renouvellement des 12 administrateurs.

20 janvier : Ovinpiades des jeunes bergers à Bourges

Dans le cadre des actions de l'Interprofession ovine, et en partenariat avec les lycées agricoles de la Région Centre, les Ovinpiades des jeunes bergers se dérouleront le 20 janvier au lycée agricole de Bourges, Le Sollier, 18570 le Subdray.
Les deux meilleurs élèves participeront à la finale nationale au Salon de l'Agriculture de Paris le 27 février et à la finale européenne le 28 février.

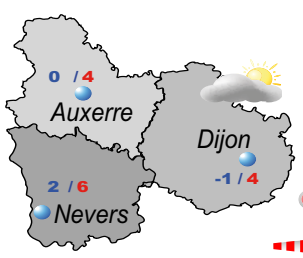
lesprévisionsmétéo

Du 22 au 28 janvier 2010

Dijon Céréales

Météo de la Bourgogne
Prévisions Météo à 8 jours
AGATE FRANCE — Aide à la gestion adaptée au temps et à l'environnement
0892 46 38 36 — 0,34 € ttc/min.
www.agate-france.com

Vendredi 22 Janvier



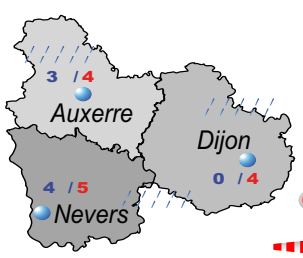
Nuageux
De nombreux nuages seront présents mais le soleil fera tout de même quelques timides apparitions.

T° mini : -2 à 0 °C
T° maxi : 5 à 7 °C

Vents : Sud-Sud-Est 20 km/h

St Vincent
Soleil : 08:33 - 17:59
Lune : 11:13 - 00:29

Samedi 23 Janvier



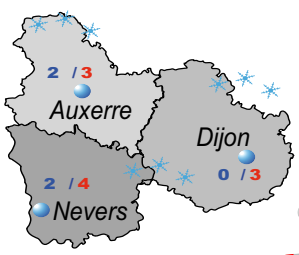
Pluvieux
De nombreux nuages persisteront et apporteront des précipitations. Les vents souffleront modérément.

T° mini : -1 à 1 °C
T° maxi : 4 à 6 °C

Vents : Sud-Sud-Est 20 km/h

St Barnard
Soleil : 08:33 - 18:00
Lune : 11:38 - 01:36

Dimanche 24 Janvier



Perturbé
Des précipitations de pluie et de neige mêlées sont attendues sur la région. Les vents souffleront faiblement.

T° mini : -1 à 1 °C
T° maxi : 3 à 5 °C

Vents : Ouest-Nord-Ouest 10 km/h

St Fr. de Sales
Soleil : 08:32 - 18:01
Lune : 12:10 - 02:45

Prévisions à 7 jours

Lundi 25 au Mercredi 27 Janvier :
Un temps très nuageux à couvert en perspective, avec quelques pluies pour ce lundi.
Vents : Nord-Nord-Est à 20 km/h
T° mini. : -4 à 3 °C T° maxi. : 2 à 4 °C

Jeudi 28 au Dimanche 31 Janvier :
Le ciel restera menaçant et de nombreuses précipitations sont attendues.
Vents : Ouest-Sud-Ouest à 30 km/h
T° mini. : -5 à 6 °C T° maxi. : 6 à 8 °C

Les moyennes sur Auxerre en Janvier sur 30 ans

Statistiques Météo Agricole

Les températures :
T° mini : 0°C
T° maxi : 6°C

Les précipitations :
Cumul : 54 mm sur 30 jours
Nombre de jours > 5 mm : 3
Nombre de jours > 10 mm : 1

Les phénomènes :
Nombre de jours de gel : 14
Nombre de jours de brouillard : 7
Nombre d'heure d'insolation : 53

Terres de Bourgogne
Siège social et bureaux :
"Les Jardins d'Octobre" - 4 rue Davout, BP 77409 - 21074 Dijon cedex
Tél.: 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02
Mail: contact@terres-de-bourgogne.net
Éditeur : S.E.P. DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années)
RCS B. 351 475 504
• Gérante : Mauricette Besançon
• Directeur de publication : Jean-Luc Berthomé
• Responsable de la rédaction : Jean-Luc Berthomé - mail: jl.berthome@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - mail: am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - mail: f.duclos@terres-de-bourgogne.net
PUBLICITÉ
Locale et régionale: Au siège du journal
Nationale: SAS RÉUSSIR, 94 266 FRESNES - Tél. 01 49 84 03 30
Imprimeries: FCI Route de Chevigny - 21 130 Auxonne
Commission paritaire des journaux et publication
• 0511 T 88045 - ISSN : 1969-8232 • Dépôt légal : mois de parution •
• Tirage moyen par numéro : 8 100 ex. • Prix au numéro : 2,00 €
Un supplément Direct Affaires destiné aux abonnés, une semaine sur deux.

panorama

dernièreminute

Transport d'animaux vivants

Suspension de la délivrance du Captav sur la base de l'expérience professionnelle à compter du 1er février 2010

Suite à une mission d'inspection, la Commission Européenne a jugé comme non-conforme le dispositif français de délivrance du CAPTAV (Certificat d'Aptitude Professionnelle pour le Transport d'Animaux Vivants) basée sur la reconnaissance de l'expérience professionnelle.

Aussi, cette modalité de délivrance sera suspendue à compter du 1er février 2010, date après laquelle seuls le suivi d'une formation ou la détention de diplômes (listés dans l'arrêté ministériel du 17 juillet 2000) permettront la délivrance du CAPTAV.

La détention de ce CAPTAV est une obligation pour tout transport de plus de 65 Km des animaux de rente (bovins, ovins, caprins, porcins, volailles et équidés), y compris de ses propres animaux en bétaillère, sauf en cas de transhumance ; il doit pouvoir être présenté lors des contrôles routiers par exemple. Le simple statut d'agriculteur ne peut en aucun cas remplacer la détention du CAPTAV dès lors que le transport envisagé est supérieur à 65 Km.

Les exploitants agricoles qui souhaitent faire une demande de délivrance du Captav (et s'il transportent des animaux sur plus de 65 km) et obtenir la reconnaissance de leur expérience doivent impérativement envoyer avant le 1er février 2010 à la DDPP une demande écrite à l'aide du formulaire joint, en justifiant une expérience professionnelle de plus de 5 ans (joindre la preuve d'une expérience professionnelle de plus de 5 ans).

De même et en plus du CAPTAV, si le transport d'animaux se fait sur plus de 65 km, une autorisation de transport doit être détenue.

Il convient de remplir une demande de Captav par conducteur, mais une seule demande pour le(s) véhicule(s). Les formulaires sont disponibles auprès de : Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP, Direction remplaçant la DDSV), 4 rue Hoche - BP 53533 21035 Dijon cedex
Tél. standard : 03 80 54 24 24 / Fax : 03 80 43 23 01
Groupement de Défense Sanitaire, 42 rue de Mulhouse – 21000 Dijon Tél. 03 80 68 67 30

enchiffres...

25 000

25 000 exploitations ont souscrit des prêts de trésorerie pour 500 millions d'euros d'ici la fin janvier, dans le cadre du plan de soutien "exceptionnel" au secteur agricole mis en place par le gouvernement.

...etentoutes lettres

«Nous n'accepterons pas que l'Europe soit la variable d'ajustement de tous les dumping» qu'ils soient monétaires, environnementaux ou sociaux.

Déclaration de Nicolas Sarkozy, lors de ses vœux au monde rural le 14 janvier dans l'Orne.

àsuivre...

9ème Forum œnologique de Davayé

Viticulture et vins bio

Le 2 février prochain, l'Union des œnologues de France région Bourgogne Centre-Est organise - en partenariat avec le lycée viticole de Davayé - le 9e Forum œnologique de Davayé. Le thème retenu cette année traite des «Stratégies bio, nouveaux enjeux qualitatifs».

Destiné aux vignerons, négociants, œnologues et techniciens de la filière vitivinicole, les Forums œnologiques de Davayé sont, au fil du temps, devenus des rendez-vous importants de la filière régionale que nombre d'opérateurs ne manqueraient désormais pour rien.

Le neuvième du genre se déroulera le mardi 2 février prochain et, actualité oblige, l'Union des œnologues de France région Bourgogne Centre-Est a choisi le thème du bio, secteur qui connaît un réel engouement dans le domaine viticole. Organisé en partenariat avec le lycée viticole de Davayé, ce 9e Forum aura donc pour thème cette année : "Stratégies bio, nouveaux enjeux qualitatifs", un sujet technique qui intéresse et concerne tous les professionnels de la filière.

Cette matinée technique se déroulera de 8h30 à 13h00 dans la salle Jules Chauvet du lycée viticole de Davayé.

Pour tout renseignement et pour s'inscrire (chèque de 34€ - sans le déjeuner - ou de 50€ - avec le déjeuner-buffet - à l'ordre de "Œnologues de France, région Bourgogne" à renvoyer avant le 21 janvier 2010), contacter Éric Pilatte, responsable de la commission technique de l'Union des œnologues région Bourgogne, 14 Le Parc aux Chênes, 71640 Dracy-le-Fort ; portable : 06.08.75.27.66 ; courriel : eric.pilatte@wanadoo.fr.

Au programme "Stratégies bio, nouveaux enjeux qualitatifs"

- 8h15 : accueil à la salle "Jules Chauvet" ;
- 8h45 : introduction du 9e Forum œnologique de Davayé ;
- 9h00 : viticulture biologique : cahier des charges, accompagnement et développements par Odile Cadiou, Bio-Sédarb, Auxerre;
- 9h35 : démarche d'un domaine viticole en cours de conversion bio par Florent Rouve, domaine de Poncétys à Davayé ;
- 10h05 : expérience d'un domaine converti en viticulture biologique, par Jean-Hugues Goisot à Saint-Bris-le-Vineux ;
- 10h40 : questions des participants ;
- 11h00 : pause ;
- 11h20 : vins biologiques : définition, enjeux et perspectives, par Marie-Madeleine Caillet, responsable de la commission technique de l'Union des œnologues de France ;
- 11h50 : projet "Organic wines" : résultats d'expérimentation, par Philippe Cottereau, chef de projet, IFV Nîmes-Rodilhan ;
- 12h20 : questions des participants ;
- 12h35 : conclusions et synthèse de la matinée ;
- 12h45 : remise des Prix d'excellence et des Grands prix d'excellence des Vinalies aux lauréats 2009 ;
- 13h00 : apéritif et buffet.

àlaune

Coup de frein sur le photovoltaïque

Depuis quelques semaines, les organisations agricoles s'alarmaient de la publication prochaine des nouveaux tarifs de rachat de l'électricité photovoltaïque. Leurs inquiétudes ont été confirmées : l'arrêté du 12 janvier 2010 prévoit une baisse de 58 centimes/kWh à 50 cts/kWh pour les panneaux photovoltaïques installés sur des bâtiments agricoles. Comme auparavant, les installations avec *«intégration au bâti»* bénéficieront d'un tarif de rachat de 58 cts/kWh, à condition qu'elles soient situées sur des bâtiments d'habitation, d'enseignement ou de santé. Par contre, pour les installations du même type situées sur des bâtiments à usage agricole ou industriel, par exemple, le prix de rachat est donc fixé à 50 cts/kWh. *«Il n'est pas normal que les prix de rachat diffèrent en fonction de ce qu'il y a sous les toits !»*, estime Dominique Barrau, secrétaire général de la FNSEA.

L'élevage pénalisé

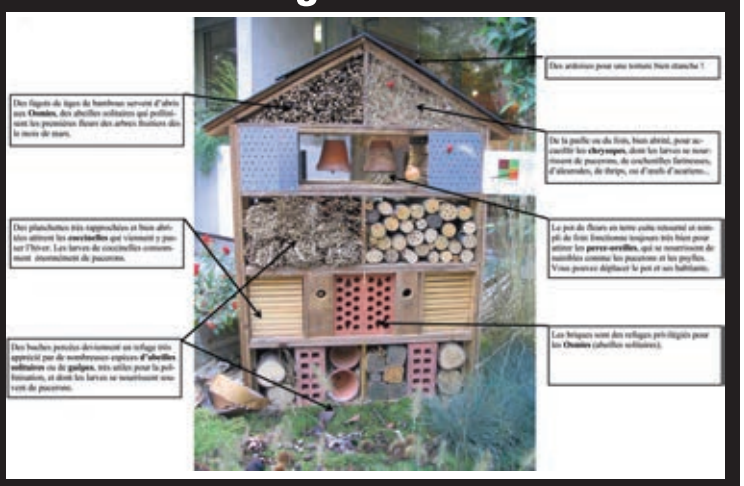
Pour les installations concernées par la prime d'intégration simplifiée au bâti (panneaux simplement fixés). Les contrats déjà signés ne sont nullement remis en cause. Et la baisse de ce tarif devrait mécaniquement faire diminuer le coût des installations. Le plus gros problème se pose pour les investissements en cours dont l'amortissement était calculé par rapport à l'ancien tarif mais qui vendront leur production au nouveau prix. Pour les installations concernées par la prime d'intégration simplifiée au bâti (panneaux simplement fixés par dessus une toiture déjà en place) un tarif intermédiaire est prévu à 42 cts/kWh. Là encore, le secteur agricole est parmi les plus visés par cette mesure, notamment les bâtiments d'élevage. Cette mesure entraîne une baisse de 30% du tarif de rachat de l'électricité, regrette la Fédération nationale bovine (FNB) dans un communiqué du 14 janvier. Pour le syndicat, *«les éleveurs qui avaient engagé des frais importants pour leur dossier en cours voient la rentabilité de leur projet remise en cause du jour au lendemain»*. *«Au vu de la diversité des tarifs applicables, le soleil ne brille pas de la même façon pour tout le monde !»*, dénonce la FNB qui demande qu'une expertise de la recevabilité constitutionnelle soit engagée.

Annulation des demandes faites depuis le 1er novembre

Afin de donner un coup de frein à l'inflation des demandes de raccordement au réseau électrique pour bénéficier du tarif appliqué depuis 2006, le gouvernement a décidé que toute demande de rachat d'électricité formulée après le 1er novembre 2009 et n'ayant pas abouti à un raccordement au réseau public le 11 janvier devrait faire l'objet d'une nouvelle demande. Ces dossiers ne pourront bénéficier que des nouvelles conditions de rachat. Enfin, l'électricité produite par les installations au sol sera pour sa part rachetée à des prix compris entre 0,314 et 0,377 euro/kWh (en fonction de l'ensoleillement de la région). La différence de tarif entre ces installations au sol et celles sur bâti avec intégration simplifiée est trop faible, dénonce l'APCA, cela *«amènera les porteurs de projets à se diriger préférentiellement sur des centrales au sol. Cela va complètement à l'encontre des objectifs de préservation du foncier agricole prévus dans la loi de modernisation agricole»*. Tous ces nouveaux tarifs seront maintenus inchangés jusqu'en 2012.

→enimage

Les insectes logés à l'hôtel



DR

La Société nationale d'horticulture de France propose de construire soi-même des « hôtels à insectes » avec des matériaux de récupération, à installer dans son jardin.

viesyndicale

Identification électronique

Les textes sont sortis

L'arrêté instituant l'identification électronique des ovins a été publié au journal officiel du vendredi 4 décembre. L'obligation d'identifier électroniquement les ovins nés à compter du 1er juillet 2010 est donc officielle. Tous les animaux devront être ainsi identifiés électroniquement dans un délai de 7 jours à partir de leur naissance et en tout état de cause avant le départ de l'exploitation de naissance. Grâce à la pression de la FNO et de son réseau, le surcoût de cette nouvelle obligation sera financée par les Pouvoirs publics à hauteur 0,80€ par animal pour tous les ovins nés après le 1er janvier 2010 et de 1€ pour tous les reproducteurs nés avant juillet 2010 et reboucler électroniquement. La FNO a toujours soutenu des mesures permettant de moderniser le métier et de préparer l'avenir ce qui a notamment permis d'obtenir de l'État le financement du surcoût du rebouclage qui n'était pas gagné d'avance. Enfin, la FNO a profité de l'entrée en vigueur de cette nouvelle technologie pour «*toiletter*» les règles d'identification. Si la boucle rouge n'a pas été remplacée en tant que telle, son utilisation a été simplifiée. Ainsi en cas de perte d'un repère d'identification ou dans le cas où le repère serait devenu illisible, l'éleveur devra remplacer le repère en question par un repère de remplacement provisoire en attendant le remplacement à l'identique dans les 12 mois en cas de perte d'un repère électronique. Jusque-là rien de nouveau à l'exception que la correspondance entre le repère de remplacement provisoire et le numéro de l'animal sera remplacée par le marquage individuel de l'animal directement sur la boucle par l'éleveur.

S.L - FDSEA 58

Rappel du calendrier

- Janvier 2010 : lancement de la campagne de communication
- Mars/Avril 2010 : lancement des commandes de boucles électroniques
- 1er Juillet 2010 : Date d'entrée en vigueur de l'obligation
- Juillet 2013 : Tous les ovins devront être bouclés électroniquement.

Sommet du végétal

La Côte d'Or en force à Rungis

Avec une délégation de 14 personnes, la Côte d'Or était le département le mieux représenté au Sommet du végétal, lundi et mardi à Rungis.

Une délégation côte d'orienne composée de 14 personnes s'est rendue à Rungis en début de semaine afin de participer au Sommet du végétal. Il s'agissait de la plus importante délégation départementale représentée à ce grand rendez-vous qui est l'occasion de remonter au niveau national les nombreuses préoccupations «de terrain».
Les Côte d'Oriens ont principalement évoqué les contraintes environnementales et la problématique des prix. Ils ont rappelé que la mise en place du bilan de santé tombait «très mal» cette année. Des possibilités d'adaptation ont été demandées, comme la demande d'un montant de 100€/ha qui servirait à pallier le prélèvement de 70 à 80€/ha prévu cette année dans le département. Cette proposition a notamment été reprise par le président d'Orama. La délégation côte d'orienne a ramené *«du bon et du moins bon»* de ce voyage à Rungis. Parmi les satisfactions, le discours de Bruno Le Maire sur la future Pac a particulièrement été suivi par la Côte d'Or puisque le ministre a notamment abordé les points environnementaux. Bruno Le Maire a mentionné que chaque mise en place d'une mesure agro-environnementale sera accompagnée d'une expertise sur ses impacts sur l'environnement et sur l'économie de la filière concernée.
Bruno Le Maire a également précisé qu'il sera *«nécessaire de s'interroger sur la situation des autres pays européens, à savoir s'ils appliquent ou non les mêmes contraintes»*. Pusieurs membres présents à Rungis réagiront dans notre prochaine édition.

Les points abordés par la délégation côte d'orienne

■ Les représentants de la Côte d'Or ont dénoncé la très forte baisse des revenus. Ils ont tenu à rappeler que les prix et les marchés devaient être régulés. La mise en place du comité de suivi des prix, proposé par le Président de la république en 2009 a été proposée, de même que la remise en place d'un outil d'intervention efficace (blé, orge, maïs). La délégation côte d'orienne a ensuite souhaité «l'encouragement» de la filière industrielle en céréales (éthanol) pour libérer les marchés, ainsi que le développement de projets comme celui de la méthanisation.

Maintenir la Pac

La délégation 21 a exposé la nécessité de maintenir une Pac *«forte et indispensable»*. Au vu des revenus, la Côte d'Or ne peut pas se permettre de subir les nouveaux prélèvements prévus. La suspension du Bilan de Santé a même été proposée. Les Côte d'Oriens se sont montrés hostiles à un système d'aide variable qui pourrait encore affaiblir leurs zones. Plus généralement, le manque de lisibilité dans l'application des réformes successives (6 en 25 ans) a été pointé du doigt. Il a été demandé l'allégement du cahier des charges de la MAER 4 qui n'est pas suffisamment adapté au contexte de réorganisation parcellaire. *«Il y a un besoin d'une MAE sur une plus longue durée»* communiquait la délégation. Des problèmes sur le transfert des DPU en cas de création/changement de société ont été signalés. Les Côte d'oriens ont exprimé un grand besoin d'une reconnaissance et d'un accompagnement au titre des spécificités de la région.
Sur l'aspect environnemental, la délégation de la Côte d'Or souhaite que le changement des pratiques agricoles soit mieux accompagné. Elle demande une simplification des mesures. Un besoin de lisibilité se fait sentir sur la Directive nitrates, les BCAE, les SET (Surfaces équivalentes topographiques) pour lesquelles les plantes pérennes comme le miscanthus et le switchgrass doivent être reconnues. La délégation ne souhaite pas de contraintes supplémentaires : la mise en œuvre des nouvelles mesures en les simplifiant (harmonisation) et en les compensant financièrement. La mise en place d'un plan de compensation pour les changements de pratiques agricoles a été proposée. Enfin, en ce qui concerne les mesures fiscales, il a été demandé que la TFNB soit supprimée.

section lait de la FDSEA de l'Yonne

Une page d'histoire pour l'avenir

Mardi 12 janvier, une formation a été organisée par la Section lait de la FDSEA de l'Yonne. L'objectif : comprendre et s'approprier les outils de régulation.

Suppression des quotas : progrès ou révolution ? Contrat: substitut logique ou volonté calculée ? Retour sur l'historique de leurs mises en place...
1984 : 380 000 producteurs de lait étaient recensés en France pour une production moyenne de 60 000 litres. La laiterie France détenait alors 1 600 sites. Plusieurs millions de tonnes de stocks de lait faisant exploser le budget européen, Michel Rocard, alors ministre de l'Agriculture, participe à la mise en place des quotas pour réguler la production.
2003 : avec la réforme de Luxembourg, le régime des quotas est prorogé jusqu'en 2015 et l'aide à la production passe à une aide au producteur. Pour la France, 900 millions d'euros alimentent les DPU des producteurs. Avec derrière, les prémices de la volatilité du prix...
2007 : l'Europe compte 27 États membres (contre 6 en 1957). Les dépenses laitières de l'OCM lait étaient estimées à 6,5 milliards d'euros dans une Europe à 12. Aujourd'hui, les dépenses injectées pour stabiliser les cours (restitutions et interventions) s'élèvent à 637 millions d'euros.
Le système des quotas atteint-il alors là ses limites ? L'Europe laitière d'aujourd'hui est à deux vitesses. En tête : Pays-Bas, Danemark, Allemagne, qui réalisent annuellement leur quota.
2009 : le bilan de santé entérine la date de suppression des quotas. Cette réforme, marquée du sceau du libéralisme favoriserait la volatilité des prix. Pour l'ensemble de la filière, l'avenir s'annoncerait délicat et la gestion du volume deviendrait capitale. Le système des quotas qui ne permet pas d'être réactif, figeant le volume de la laiterie France, devient donc obsolète. C'est dans ce contexte que la problématique des volumes prend toute son importance et par la même celle du contrat.

Et les prix ?

25 ans après l'instauration des quotas, la France laitière a changé: 95 000 éleveurs, un quota moyen de 280 000 litres de lait et 220 acheteurs de lait. La restructuration divisant par 4 le nombre de producteurs et multipliant par 5 la moyenne produite. Le contrat doit être démystifié puisqu'aujourd'hui, 45% des producteurs laitiers de France sont liés conventionnellement avec leur laiterie et 55% des producteurs coopérateurs ont un contrat d'adhésion.
Le syndicalisme travaille à la rédaction du contrat. La FNPL défendant l'organisation collective de producteurs sur la gestion des volumes, une commission d'examen de pratiques contractuelles au niveau national, une interprofession nationale et régionale fortes,...
Sur le prix du lait, les augmentations des volumes ont réussi à amortir la «*recette lait*» en France mais est-ce un phénomène durable ? Entre 1987 et 2009, le prix a peu évolué (sauf accident de 2008). Et aujourd'hui, les producteurs qui ont modernisé leur outil de production, vivent très mal l'instabilité des prix. Le dispositif de prix interprofessionnel a été attaqué, en 2008, par la DGCCRF. Certaines entreprises, qui ont vu leur subvention PAC baisser en 2003, ne pouvaient plus suivre la recommandation nationale et maintenir le niveau de prix interprofessionnel. Dans le nouveau fonctionnement contractuel, la FNPL souhaite que le prix demeure négocié en région, dans les interprofessions en place.



Etienne Fabrègue, chargé des affaires juridiques et européennes à la FNPL, est intervenu l'après-midi sur l'avenir des marchés laitiers

«Il est important que l'on soit rattaché à la FNPL. Dans le département, elle représente LA force de contre-proposition et c'est elle qui nous apporte les solutions», déclare Nadine Darlot, présidente de la Section Lait. L'un des vrais enjeux pour la FNPL, syndicat majoritaire, par rapport à la désactivation de la mécanique de la PAC, étant de maintenir une unité entre les producteurs malgré la gestion des marchés.

MARIE DENIZOT
(SECTION LAIT FDSEA 89)

l'actualité

CÔTE D'OR

Mutualité sociale agricole

"Deux challenges pour 2010"

La traditionnelle cérémonie d'échanges de vœux de la MSA s'est déroulée la semaine dernière en pleine période d'élections. Des médailles du travail ont été remises à cette occasion.



Les médaillés de la MSA Bourgogne (site de Dijon) : Grand Or : Françoise Notari, Or : Noellie Berthelot, Françoise Bruyère, Aleth Dedenis, Jocelyne Dessales, Christine Druoton, Vermeil : Françoise Baudement, Vincent Espinosa, Pascale Cotelle, Christine Louvion, Jean Roche, Argent : Annie Chauvelle.

Avant de formuler ses vœux pour la nouvelle année, le président Dominique Bossong a rappelé l'année 2009 *«très importante»* que venait de vivre la caisse de la MSA Bourgogne. Avec, comme ligne de mire, la date du 1er avril, jour où la caisse régionale MSA de Bourgogne existera officiellement avec l'intégration de la Saône-et-Loire, les résultats obtenus grâce implication de tous les acteurs sont à hauteur des objectifs fixés. Le président citait *«un socle commun de prestations extralégales, un calendrier unique des cotisations, l'harmonisation des différents niveaux de représentation des élus, la définition du rôle des comités départementaux et leur composition»*.

Réussite des élections ?

Dominique Bossong évoquait ensuite les deux principaux challenges de la MSA pour 2010 : la réussite des récentes élections et un accompagnement encore meilleur des ressortissants agricoles. Tout d'abord les élections qui se sont achevées hier. Ce scrutin est intervenu alors que l'utilité d'un organisme de protection sociale spécifique à l'agriculture fait de plus en plus débat. Dominique Bossong comptait sur un taux de participation élevé pour *«rappeler aux Pouvoirs publics l'importance d'un guichet unique proche du milieu agricole»*. Au plan régional, les délégués cantonaux des cinq prochaines années seront bientôt désignés, de même que le conseil d'administration de la nouvelle caisse régionale. Le dépouillement aura lieu le mardi 26 janvier sur les trois sites et l'assemblée générale élective se déroulera le 18 mars à Beaune. Le second challenge de la MSA consistera à accompagner les ressortissants agricoles *«dans cette séquence de crise où le revenu agricole se contracte dans des proportions inconnues et dangereuses.*

«Nous devons être réactifs pour les aider au mieux» commentait le président. Comme il est coutume à chaque cérémonie d'échanges de vœux, une remise des médailles du travail a conclu le rendez-vous. **AG**



Le président Dominique Bossong souhaite une meilleure réactivité pour accompagner au mieux les ressortissants agricoles *«dans une séquence de crise où le revenu agricole se contracte dans des proportions inconnues et dangereuses»*.

Portes ouvertes bâtiments

Une nouvelle édition portée sur l'innovation

Onze exploitations de la Côte d'Or ouvriront leurs portes du lundi 1er au jeudi 4 février. Des bâtiments récemment construits seront au centre des discussions ou plutôt des regards de nombreux agriculteurs (400 à 500 chaque année).

Organisées conjointement par la Chambre d'agriculture, le Contrôle laitier, le Syndicat d'élevage ovin et le GDS, les traditionnelles journées portes-ouvertes bâtiments débuteront d'ici une dizaine de jours. Six bâtiments intéresseront plus particulièrement les bovins allaitants, quatre les producteurs laitiers et une exploitation sera orientée ovins (à Billy-lès-Chanceaux). La particularité des bâtiments présentés cette année sera leur innovation. Vincent Doal, conseiller en bâtiments d'élevage à la Chambre d'agriculture de Côte d'Or, signale notamment des systèmes de ventilation très intéressants et une grande réflexion préalable sur l'organisation du bâtiment. Dans un contexte de recherche d'une meilleure productivité, l'organisation du bâtiment a toute son importance, même si les coûts de construction peuvent être plus importants. *«Le bâtiment, c'est toujours une histoire de compromis»* enchaîne Vincent Doal, *«ces portes-ouvertes sont très utiles pour les agriculteurs car ils voient ce qui se passe ailleurs. L'idée, ce n'est pas de dire que c'est formidable ou non, c'est bien de montrer»*.

Un robot de traite à l'oeuvre

Parmi les innovations de cette année, on trouvera la démonstration d'un robot de traite (à Courcelles Frémoy), la présentation d'un système de libre service foin longue autonomie (durée d'une semaine, à Châtillon-sur-Seine) ou encore une réflexion accrue portée sur les couloirs de services et de circulation. Même si la dernière année *«très intéressante»* du plan bâtiment vient de s'achever, Vincent Doal rappelle que le plan est effectif jusqu'en 2013. Les subventions disponibles sont difficilement chiffrables, mais il reste intéressant de faire construire. *«De toute façon, la construction d'un bâtiment fait suite à un besoin de l'éleveur. Il y aura encore des dossiers déposés cette année malgré l'état des trésoreries et la baisse des subventions»*. Alors qu'une soixantaine de dossiers sont déposés chaque année à la DDAF, entre 40 et 50 projets devraient voir le jour cette année encore, d'après le technicien de la Chambre. **AG**

Le programme

- **Lundi 1er février :** à Allerey (canton d'Arnay-le-Duc) chez Daniel Gros (à partir de 10 heures) et à l'EARL de la Mouillotte à Voudenay à partir de 14 heures (toujours dans le canton d'Arnay-le-Duc)
- **Mardi 2 février :** à l'EARL Florian Bonfils à Billy-lès-Chanceaux (canton de Baigneux-lès-Juifs) à 10 heures. Deux autres rendez-vous le même jour à 14 heures : chez Jérôme Penotet à Boussenois (canton de Selongey) et à l'EARL Buntz à Tarsul (canton d'Is-sur-Tille).
- **Mercredi 3 février :** deux rendez-vous à 14 heures aux Gaec Gheeraert à Chatillon-sur-Seine et au Gaec de la Ruelle à Lucenay-le-Duc (canton de Montbard).
- **Jeudi 4 février :** quatre rendez-vous dans le canton de Semur : à 10 heures chez Bruno Perrot à Vic-de-Chassenay et chez Pierre Neugnot à Genay. A 14 heures à l'EARL Daniel Sureau à Courcelles Fremoy et au Gaec Debeaupuis à Montberthault.

Chambre d'agriculture

Une animatrice pour les productions à l'herbe



Suite à la volonté de nombreux professionnels, un nouveau poste spécialisé dans la production à l'herbe s'est créé à la Chambre d'agriculture. Elise Pillant a 23 ans et habite aujourd'hui le canton de Pouilly-en-Auxois.

Élise Pillant, tout juste sortie de l'Enesad (l'école des ingénieurs agronomes de Dijon), vient d'intégrer la Chambre d'agriculture de Côte d'Or. Originaire du Creusot, Élise a 23 ans et assure depuis le mois de novembre le poste d'*«animatrice des productions allaitantes à l'herbe»*. Spécialisée dans les productions animales dans son cursus scolaire (elle a notamment réalisé un stage de six mois dans un Label Rouge en 2009), Elise occupe l'ancien bureau de Julien Nageleisen au pôle agricole de Pouilly-en-Auxois. Il ne s'agit pas d'un remplacement poste pour poste, mais plutôt d'un poste remanié.

A la différence de Julien Nageleisen, parti il y a quelques mois en Lorraine, Elise se consacre au transfert des références disponibles actuellement dans les réseaux de Côte d'Or. La commission fourrages sera également sur son agenda. *«Je suis là pour les éleveurs»* rappelle-t-elle, *«toute idée est la bienvenue ! Un travail sur les cultures intermédiaires et leur valorisation par l'atelier ovin ou bovin est par exemple en cours de lancement. Je suis là pour répondre aux besoins des éleveurs en termes de formations et d'autres projets collectifs»*.

Cordonnées :

elise.pillant@cote-dor.chambagri.fr, 03 80 90 68 72.

Remarque : pour l'appui technique auprès des éleveurs ovins, Jean-Marc Bidoire assure la relève de Julien Nageleisen.

Contact : 03 80 68 66 58.

AG

Abattoir de Cosne-Cours-sur Loire

Un agrandissement devenu incontournable

Cosne Abattoir, la société anonyme qui gère le service d'abattage de Cosne-Cours-sur-Loire, a tenu son assemblée générale dimanche 17 janvier à Boulleret (Cher). Renouant avec les bénéfices en 2009, l'abattoir est dans l'obligation de s'agrandir d'ici l'automne. Faute de quoi, les services vétérinaires menacent de suspendre l'activité.


Les administrateurs de Cosne Abattoir espèrent une livraison des travaux dès l'automne 2010. D'ici-là, ils sollicitent les pouvoirs publics pour leur financement.

A Cosne, tout irait pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles, si l'abattoir, qui vient de renouer avec les bénéfices, ne devait de toute urgence trouver les moyens de s'agrandir. Cela fait déjà deux ans que les services vétérinaires battent le rappel pour que la société adopte des normes plus en rapport avec son activité. La bouverie et les frigos sont devenus trop exigüs, compte-tenu du volume d'animaux de toutes races qui y transitent quotidiennement. Il lui faut 140 m² de plus, avec un réaménagement de la salle de ressuage. Les responsables de l'abattoir n'en font d'ailleurs pas mystère: les travaux d'agrandissement sont devenus incontournables «*pour envisager de continuer sereinement l'activité*», selon Dominique de Villiers, le directeur général pour qui «*s'il n'ya pas de travaux d'ici fin 2010, l'abattoir on n'en parlera plus*». Évidemment, cet investissement nouveau a un coût élevé. Les actionnaires de la société, présents dimanche à Boulleret, ont donc écouté M. Leclerc, l'expert-comptable, présenter les premières estimations qu'a réalisées un cabinet d'audit. 900 000 euros hors-taxe. Une somme lourde qui pousse les membres du conseil d'administration à se mobiliser. «*Nous espérons que les collectivités publiques, locales, nationales et européennes accepteront de nous subventionner*» a dit Éric Bertrand, administrateur de la société, à la tribune. Le président Vayne, quant à lui, évoquait un début des travaux (qui n'interrompront pas l'activité) mi-2010 pour une livraison à l'automne.

Bénéfice de 26 113 euros en 2009

Si pour l'instant, aucun devis n'a été demandé, les administrateurs pressent le mouvement. Ils vont organiser un tour de table avec les élus locaux pour leur demander de mettre la main à la poche. Conseils généraux, conseils régionaux, commune seront invités à participer. Les responsables de l'abattoir comptent également sur des aides nationales et européennes mais le tout dans la limite légale de 40% de l'investissement total. Ce qui a fait dire à M. Leclerc, le comptable, que «*la partie que nous devrons emprunter devra être en rapport avec notre capacité d'endettement*». Un peu plus tôt, les comptes de la société pour 2009 avaient justement été adoptés par les associés. Et le bénéfice final de 26 113 euros, correspondant à une augmentation de 15% du volume d'activité, est de bon augure dans ce contexte. Cosne abattoir est une entreprise saine qui dispose encore de quelques marges de développement, et ce d'autant plus que les abattoirs de la grande région (comme à Orléans) sont de plus en plus nombreux à fermer. Des éleveurs et des artisans-bouchers du nord de la Nièvre jusqu'à la région parisienne utilisent ses services et les 13,5 salariés de l'entreprise n'ont pas le temps de chômer.

E.C.

bloc-notes

Association des Vieilles mécaniques Morvandelles

L'assemblée générale de l'Association des Vieilles mécaniques Morvandelles ; qui aura lieu le 23 janvier à la salle des fêtes de Villapourcon 58 à 9h sera suivie d'un repas choucroute (10 euros) programme habituel compte-rendu 2009 calendrier 2010 élection tiers sortant etc... contact Berger Jean-Paul président : tél 0618985695 ou 0386300225.

Formations CRPF: le programe est en ligne

Le nouveau programme de formation du Centre régionale de la propriété forestière de Bourgogne est en ligne. Vous pouvez le consulter et vous inscrire en rubrique «Réunions Forestières» sur le site www..foret-de-bourgogne.com

Jean Genêt 2010 en Morvan

Le lancement de la manifestation «Jean Genêt 2010 en Morvan» se déroulerra Vendredi 22 Janvier à 15h00 dans l'Auditorium Marcel Vigreux, Maison du Parc naturel régional du Morvan à Saint. Cette journée se déroulera en la présence de Christian Paul, Président du Parc naturel régional du Morvan, de Christian De La Vernée, Préfet de la Région Bourgogne, Préfet de Côte d'Or et de François Patriat, Président du Conseil Régional de Bourgogne. Pour tous renseignements, Agence Culturelle, Maison du Parc du Morvan 58230 Saint Brisson tel : 03 86 78 79 09 agenceculturelle@parcdumorvan.org genet2010morvan@gamail.com

A votre service depuis plus de 150 ans
WALTEFAUGLE
Bâtiments Agricoles
Panneaux Photovoltaïques
Industriels - Artisanaux
A votre écoute pour tous vos projets
BP32 - 70184 Dampierre-sur-Salon CEDEX
Tél. 03 84 67 07 07 - Fax 03 84 67 08 17
Email : societe@waltefaugle.com
site : www.waltefaugle.com

Conférence à Château-Chinon

Des consommateurs d'eau responsables

Les étudiants du Lycée agricole de Château-Chinon étaient conviés, le 12 janvier, à une conférence de Daniel Valensuela, le directeur adjoint de l'office international de l'eau (OIE) dans la salle de réunion de l'établissement. Par son approche scientifique et globale, l'invité a tenté de convaincre que les futurs professionnels -agriculteurs ou aquaculteurs- seront aussi des comptables de la ressource en eau. Pour mieux les responsabiliser...

Tirer la chasse d'eau semble être un geste évident. Et pourtant... 2,4 milliards d'êtres humains n'ont pas accès aux toilettes. Ce chiffre, dérangeant pour les bonnes consciences occidentales, résume à lui-seul le message qu'est venu délivrer le haut fonctionnaire globe-trotter à une centaine d'étudiants du lycée agricole de Château-Chinon. La ressource en eau n'est pas inépuisable et son usage doit être raisonné de façon citoyenne, entre petits gestes d'économie et réflexion globale sur l'impact des activités humaines. Le quantitatif et le qualitatif. Et d'agriculture (ou d'aquaculture) il a beaucoup été question puisque «*ne nous voilons pas la face, elle représente 63% de la consommation à l'échelle mondiale*» a justifié Daniel Valensuela. Devant de futurs agriculteurs ou aquaculteurs, l'intervenant a pris un risque... mais il a aussi séduit un public de jeunes citoyens consciencieux. «*Comme professionnels, en France ou à l'étranger, nos élèves auront de toutes façons un gros impact sur la gestion de l'eau. C'est donc très important de les faire réfléchir à cet impact*» expliquait Paule Dupin, la proviseure du lycée, qui pour l'occasion, était associée à l'Université de tous les savoirs et bénéficiait d'un financement du Conseil régional de Bourgogne. Les étudiants ont travaillé durant une semaine sur la problématique de l'eau avant le point d'orgue de cette conférence. Si les deux heures de présentation et d'échange ont permis de voyager au Tchad, en Corée et dans des pays lointains d'où Daniel Valensuela a tiré des exemples de gestion, d'assainissement et d'utilisation, plus ou moins catastrophiques, de l'eau, l'intervenant ne s'est pas privé de répondre aux interrogations des professeurs sur l'agriculture morvandelle : «*Le Morvan n'est pas une région qui connaisse de problème d'eau particulier, surtout si les gestes citoyens y sont faits comme ailleurs. Par contre-coup, il doit se demander ce qu'il fait avec l'élevage bovin*» a-t-il souligné en s'appuyant sur des articles de presse récents mettant en cause la consommation humaine de viande dans le gaspillage de l'eau. «*N'y aurait-il pas des problèmes de mise en marché si un jour la moitié de la planète se privait de manger de la viande ? Il ne faut pas oublier que l'homme est omnivore*». La sentence individuelle ouvrait la réflexion collective.

E.C.

Nouvelle organisation de l'administration

L'État en cure de mutualisation de ses services

Nicolas Quillet, le préfet, a officiellement présenté le 13 janvier la nouvelle organisation de l'administration dans la Nièvre. Il sera entouré d'un comité de pilotage interministériel resserré et continuera de s'appuyer sur les sous-préfets pour incarner l'État dans les territoires.

Au 1er janvier, le rôle et les missions des services publics de l'État n'ont pas changé mais leur organisation administrative avait besoin d'un sérieux dépoussiérage dans les départements. Il s'agit de mutualiser (et rationaliser) les moyens, de renforcer la mission d'animateur du préfet en lien étroit avec un échelon régional moteur des politiques publiques, et surtout de simplifier l'accès des services aux citoyens, lesquels relevaient souvent d'une nébuleuse un peu obscure. C'est dorénavant chose faite avec l'entrée en vigueur de la réforme générale des politiques publiques (RGPP) qui a scellé le sort des multiples directions départementales existantes et les a réunies dans deux directions interministérielles. Finies les DDEA, DDSV, DDASS, DGCCRF, DDJS et autres directions départementales thématiques. Sur le papier, l'administration territoriale a fait une cure d'amincissement. Place désormais à la Direction départementale des territoires (DDT), confiée à Patrick Bourven, et à la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP), assurée par Murielle Lizzi. La première, chargée des politiques d'aménagement et de développement durable, regroupe l'essentiel de l'ex-DDEA et une partie des services de la préfecture en charge des questions environnementales. C'est elle qui suivra la mise en œuvre des politiques agricoles et le développement des filières de qualité et assumera les dossiers d'aides PAC. Quant à la DDCSPP, qui regroupe la jeunesse et les sports, la DDASS, la DGCCRF, une partie de la DDE et des services de la préfecture et la DDSV, a, entre autres missions, d'assurer la santé et la protection des animaux, prévenir et contrôler les risques liés aux productions animales et assurer la qualité et la sécurité de l'alimentation.

Animation interministérielle

Avec sa directrice de cabinet pour la gestion événementielle et son Secrétaire général pour l'organisation courante de ses services, le préfet, Nicolas Quillet, deviendra l'animateur d'un comité de pilotage interministériel qui s'appuiera sur les deux nouveaux directeurs départementaux à compétences multiples. Il continuera également à maintenir la proximité des services publics dans les territoires et à promouvoir le développement local par la réaffirmation du lien qui l'unit fonctionnellement aux sous-préfets. Pour le grand public, il y aura peu de changement à attendre de cette réforme, si ce n'est de trouver de façon plus facile les différents interlocuteurs en charge des différents aspects d'une même problématique. Des projets physiques de mise en commun des moyens sont en cours dans la Nièvre. Ainsi, après avoir déjà fusionné en DDEA en 2009, l'ex DDAF et l'ex-DDE, qui ont revendu 3 de leurs 7 sites dans le département, vont-ils faire guichet commun à Nevers, Clamecy et Château-Chinon autour des missions de la nouvelle DDT. La construction d'un bâtiment unique de la DDCSPP à Nevers semble aussi en bonne voie, même si les autorités ne veulent pas en dire plus le temps des négociations immobilières. Si la simplification du mille-feuille administratif est réelle, restera cependant aux usagers à s'accoutumer aux nouvelles dénominations. A ceux «*qui regrettent toujours ce qu'il y avait avant*», le préfet répond que «q*uand çà montait de bas en haut, l'approche est dorénavant collégiale*». Gage de plus d'efficacité vis-à-vis de l'usager ? CQFD.

EMMANUEL COULOMBEIX



Nicolas Quillet, le préfet de la Nièvre, animera le comité de pilotage interministériel qui sera composé de sa directrice de cabinet, du Secrétaire général de la préfecture, de Patrick Bourven, le nouveau DDT, et de Murielle Lizzi, la nouvelle DDCSPP.

Jeunes agriculteurs

"L'union fait la force"

Toute l'équipe des JA de la Nièvre se joint à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2010.
Que cette nouvelle année soit placée sous le signe de la solidarité, car celle-ci est la base de notre syndicat et de notre métier d'agriculteur.
Bien souvent, nous, Jeunes agriculteurs, regrettons son absence ; cette main tendue qui devrait être un réflexe de toute la profession mais surtout de toutes les organisations professionnelles agricoles et de tous les métiers para agricole qui malheureusement, se préoccupent en premier lieu de la rentabilité financière de leur organisme en oubliant bien souvent leurs origines.
Cette lacune est un frein trop important pour que la jeunesse s'investisse et prenne des responsabilités comme l'ont fait nos parents et nos grand parents.
Mais nous, JA, ne baissons pas les bras devant les nouveaux défis de demain.
Nous avons beaucoup d'autres sujets d'inquiétude que nous suivons de très près :
- L'installation, qui est la base du renouvellement des générations, donc l'avenir de l'agriculture. Ce sujet-le plus important- est suivi d'une main de maître par Rémi Louvrier mon vice-président installation. Mais aujourd'hui, comment voulez vous vous installer sans visibilité,avec toutes les incertitudes qui nous entourent?
- Le nouveau livre de route de la PAC, une des sujets les plus important car suivant les résultats de ces négociations, c'est notre avenir qui est en jeu.
La montée en puissance de «*l'écologie bête*» qui, via l'administration envoie des agriculteurs au tribunal ou les soumet à de fortes pénalités financières au seul motif d'entretenir des tourbières en réalisant des fossés d'assainissement. Ces agriculteurs qui sont les jardiniers de nos magnifiques campagnes, qui s'investissent pour entretenir des zones humides non rentables pour éviter qu'elles deviennent des friches sont sanctionnés comme des délinquants. Quelle honte ! Et pendant ce temps on condamne 200 ha de terres de très bonne qualité pour des constructions ou des axes routiers. Quelle inégalité...
- Nos produits sous payés : arriver en 2010 et ne pas pouvoir imposer un prix de vente à nos produits est un souci propre à l'agriculture qui fait que nos exploitation sont très peu rentables. Tout le secteur par agricole calque le prix de ses services sur l'augmentation du coût de la vie tandis que nous pratiquons les mêmes prix - voir moins- depuis 30 ans. Alors où vont les marges, où va la plus value ? Ce problème devrait être facile à régler mais pour cela il faut une réelle volonté de nos représentants et de nos dirigeants.

Pour finir, je souhaite que l'année 2010 soit synonyme de solidarité envers les JA et la jeunesse agricole, que leur soit faite une place respectable, ce qui serait pour nous un vrai encouragement et un soutient pour l'avenir. Car ne l'oublions pas, l'union fait la force et quand un syndicat jeune comme JA est fort, c'est l'avenir de notre métier et des générations futures qui est assuré !

FABRICE PRÉVOTAT,
PRÉSIDENT DES JA DE LA NIÈVRE

La final des jugement de bétail reportée au 7 février

■ Comme vous le savez sans doute, la finale départementale de jugement de bétail qui devait avoir lieu le 20 décembre puis le 10 janvier dernier à Chitry les Mines n'a pu avoir lieu en raison de conditions climatiques trop défavorable.
En effet, pour des questions de sécurité, nous avons préféré, par deux fois, remettre notre manifestation plutôt que de faire rouler exposants, candidats et public sur des chaussées verglacées et enneigées.
L'exploitation des Dubuis rentrant dans la pleine période des vêlages et des agnelages, nous ne pouvons plus, pour des raisons sanitaires, maintenir la finale à Chitry.
Cependant, nous ne renonçons pas à qualifier des candidats pour représenter la Nièvre au niveau national lors du Salon de l'Agriculture. C'est pourquoi nous vous invitons à venir à notre finale départementale de jugement de bétail le :
Dimanche 7 février à 17h00 chez François Colmont - Les Fertilles à Saincaize.

FABRICE PRÉVOTAT, PRÉSIDENT
DE JEUNES AGRICULTEURS DE LA NIÈVRE,
ET GUILLAUME COLMONT, PRÉSIDENT DE JA
ST PIERRE LE MOUTIER/ IMPHY

wolf SYSTEME
SYSTEME WOLF
Z.I. - CS 10507
67480 LEUTENHEIM
Tél. 03 88 53 08 70
Fax 03 88 86 26 20
siege@systeme-wolf.fr
POUR TOUTES CONSTRUCTIONS AGRICOLES CONÇUES POUR DURER
Agent Régional : GUINCHARD SARL - ARC-SOUS-MONTENOT
25270 LEVIER - Tél. 03 81 49 30 12 - E-mail : Guinchard.wolf@wanadoo.fr
BOIS - METALLIQUE MIXTE - BÉTON
DEMANDE DE DOCUMENTATION
Nom ou Ets
Adresse
Tél
❑ Agriculteur
❑ Etudiant
❑ Technicien agricole

Conférence économique

Atouts et contraintes de la *"ferme Yonne"*

Rendez-vous annuel des filières et des organismes agricoles du département, la conférence économique organisée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne s'est tenue à Auxerre le 15 janvier dernier.

Thème majeur de l'édition 2010 : la création de nouveaux mécanismes pour réguler le chaos des marchés. Développant tour à tour les différentes filières du département, l'animateur de la conférence, Vincent Gallois, a rappelé en préambule les conséquences pour les exploitations de l'Yonne des fluctuations des prix et des effets induits du bilan de santé de la PAC. Exemple type : une exploitation céréalière de 160 ha à faible potentiel, représentative d'un tiers des exploitations du département, pour qui : en dépit de rendements exceptionnels, le faible niveau des prix de vente de l'exercice 2009 détruit la marge attendue. Constat identique dans les systèmes à fort potentiel où l'effet prix des productions conjugué à celui des engrais impacte à la baisse (- 14%) la marge 2009. Les effets du bilan de santé de la PAC se soldant par une diminution de 9€/tonne de blé pour une exploitation à faible potentiel et de - 6,5€/t en fort potentiel.

Lait: sur le fil du rasoir

Concernant la filière lait, l'augmentation des références individuelles moyennes ne peut faire oublier un élément important : le département a perdu 20% de ses producteurs en 10 ans! En 2009, l'augmentation des litrages produits compensant pour moitié la baisse de marge brute induite par l'effet prix du marché et la hausse des charges.

Des marchés à l'export difficiles pour la viticulture

Secteur viande bovine : si les cours sont *«presque acceptables»*, la filière a souffert des effets de la fièvre catarrhale qui a décalé les vêlages et accru la mortalité de près de 3%. Le nombre de jeunes bovins issus des élevages de l'Yonne chutant pour sa part de 20% en 2009. Le nombre total des livraisons d'animaux est en légère baisse, à 17,5 millions d'euros, contre 18,2 en 2008. Les effets du bilan de santé de la PAC générant *«un bilan très déficitaire pour 80% des éleveurs»*, selon Gilles Abry, président de la Chambre d'agriculture.

30 mois de crise continue et 30 mois de vente inférieure au prix de revient pour la filière porc, qui n'a toujours pas répercuté la hausse du coût des aliments. Des élevages au milieu des champs de céréales, des épandages d'effluents sans difficulté d'excédents structurels..., autant d'atouts pour l'Yonne, qui se voit toutefois pénalisée par la disparition de centre d'abattage et un ramassage coûteux du fait de la dissémination des producteurs.



Philippe Simon, directeur de la Direction départementale des territoires (nouvelle appellation de l'ancienne DDEA).

Une crise durable ?

Seconde production de viande du département, la filière avicole se veut optimiste, en dépit d'un coût de l'énergie à la hausse. En projet pour les 3 ans à venir : près de 30 000 m² de surface supplémentaire, plusieurs dossiers concernant de Jeunes Agriculteurs.

La crise sera-t-elle durable ? Touchés par la crise économique, les marchés du Chablis sont en difficulté : baisse globale de 20% à l'exportation et de -40% pour les marchés anglo-saxons et américains.

Si les ventes en 2009 se sont ralenties, le Bourgogne rouge semble moins touché mais les prochains mois seront déterminants.

La forêt couvre 30% de la surface du département : un atout supplémentaire pour l'Yonne, dans la perspective d'une énergie chère et en terme de bilan carbone. Des coûts d'exploitation pénalisés toutefois par un réseau routier inadapté aux transports lourds.

Concluant la conférence, le directeur de la Direction Départementale des territoires, Philippe Simon s'est voulu optimiste : *«il faut bien comprendre que les difficultés des différentes filières ne sont «que» passagères»*. Rappelant au passage les priorités pour le département, parmi lesquelles : le maintien et le développement des outils de production, la création d'activité à partir de sous-produits, le développement de filières à la fois alimentaires et industrielles. Priorité de la feuille de route gouvernementale en ce début d'année : l'économie des territoires, *«et les territoires, c'est vous !»*

DOMINIQUE BERNERD



Un public attentif constitué de représentants d'organisations professionnelles agricoles, mais également d'élèves du lycée de la Brosse

BRUNET
ÉTANCHÉITÉ PAR GÉOMEMBRANE
- Fosse à lisier
- Réserve d'incendie
- Station d'épuration des effluents domestiques, agricoles et vinicoles par filtres plantés de roseaux
TRAITEMENT AGRICOLES PAR FILTRES PLANTES DE ROSEAUX
SNC BRUNET
20 rue de la Courtine
18140 ARGENVIERES
Tél. 02 48 76 55 96 et 02 48 76 10 75

Notariat

La *"vie de château"*, pour une habitante de Parly

C'est dans les locaux de la Chambre des notaires de l'Yonne à Auxerre, que s'est déroulée la remise du prix du jeu organisé dans le cadre du salon de l'Immobilier et de l'Habitat.

Le tirage au sort effectué sous le contrôle de Maître Teboul, huissier de Justice, a désigné cette année une habitante de Parly, Myriam Giacometti. L'heureuse gagnante s'est vue offrir par le président de la Chambre, Maître Dumaire, une nuit avec dîner et petit-déjeuner pour deux personnes, dans un «*Relais & Châteaux*» à choisir parmi une liste de 201 établissements répartis dans 26 pays.

Le département du Lot et sa gastronomie semblant bien placés pour remporter les suffrages de l'intéressée !

DB



L'heureuse gagnante, Myriam Giacometti, aux côtés du président de la Chambre des notaires de l'Yonne, Maître Dumaire.

Zones agricoles défavorisées

FRSEA et FDSEA contre un zonage *"made in UE"*

L'État français devrait se déterminer à la fin du mois sur les nouvelles propositions de zonage des zones agricoles défavorisées proposées par la commission européenne. FRSEA et FDSEA s'insurgent contre une proposition jugée «aberrante» et économiquement inadaptée à la réalité des territoires et des productions de Bourgogne.



PHOTO: EUROPA (C) Union Européenne 2009

La FRSEA et les FDSEA demandent à l'État de différer sa réponse à la Commission, le temps de formuler des contre-propositions acceptables et cohérentes, correspondant aux réalités du terrain.

La pression s'accentue sur le dossier européen des zones défavorisées. Depuis que la Cour des comptes européenne a critiqué la gestion actuelle des aides octroyées à ces territoires, Bruxelles s'est engagé dans une démarche de redéfinition des «zones agricoles défavorisées». Initialement, il s'agissait de soutenir l'activité agricole en octroyant des aides au développement rural à des territoires affectés de handicaps économiques, agricoles, physiques et démographiques spécifiques.
Les États membres ont fini par utiliser cent critères différents, jusqu'à ce qu'un rapport de la Cour des comptes européenne juge les critères utilisés peu transparents et disparates, ce qui pouvait faire craindre un manque de ciblage des aides et une inégalité de traitement. La Commission a donc proposé de réduire ces critères à huit éléments communs et strictement naturels, liés au sol et au climat. La faiblesse des températures, le stress thermique, le drainage des sols, leur texture et leur porosité, la profondeur d'enracinement, les propriétés chimiques des sols, le bilan hydrique et la pente, sont ainsi devenus des critères biophysiques «objectifs» proposés pour mieux définir les zones agricoles défavorisées.

Aucune concertation !

Le sujets est sensible, aussi la Commission a demandé aux États d'apprécier ces nouveaux critères, mais la FNSEA comme la FRSEA de Bourgogne s'inquiètent en voyant se rapprocher l'échéance où l'Etat va remettre sa copie à la Commission (fin janvier), alors qu'aucune consultation approfondie n'a été menée avec les responsables professionnels. Réunie à Pouilly en Auxois le 12 janvier, la FRSEA Bourgogne a tiré la sonnette d'alarme et a décidé d'alerter les Pouvoirs publics, les collectivités territoriales et les élus sur les conséquences d'une révision qui amènerait une grande partie du territoire agricole bourguignon à être exclu du dispositif, si les nouveaux critères proposés étaient retenus. En charge du dossier à la FRSEA, Bernard Lacour (71) et Michel Loison (58) appellent à la plus grande vigilance. Bernard Lacour rappelle ainsi que l'ancien zonage répondait parfaitement à son objet *«compenser les problèmes de compétitivité de certaines zones, défavorisées sur le plan économique et limitées dans leur potentiel agronomique»*. Les critères pédo-climatiques, risquent d'avoir un tout autre effet *«la Bourgogne pourrait perdre une grande partie de l'ICHN, sans contrepartie et sans que les transferts de zones ne profitent à ceux qui en bénéficieraient»* confirme Michel Loison, *«puisque la plupart des exploitations situées dans le nouveau zonage ne seraient pas éligibles à l'ICHN!»* Bernard Lacour estime que les propositions de la Commission relève d'un simple calcul économique, dans le droit fil de la politique agricole européenne actuelle. Seule certitude, *«l'analyse terrain et les projections qui ont été faites, montrent que les propositions de la commission sont aberrantes». «On est à côté de la plaque, le travail mené par les autres régions le confirme»* insiste Michel Loison *«et tout cela risque d'affaiblir encore un peu plus les zones d'élevage déjà durement touchées ces dernières années»*.
De fait, la Nièvre et la Saône-et-Loire semblent avoir le plus à perdre dans cette affaire et si globalement dans les autres départements les dégâts semblent moins visibles, les FDSEA s'inquiètent des conséquences pour les exploitations qui se verraient exclues du dispositif.
La FRSEA et les FDSEA demandent maintenant à l'Etat de différer sa réponse, le temps de formuler des contre-propositions acceptables et cohérentes. *«Un toilettage pouvait se comprendre»* explique Bernard Latour, *«mais les critères physiques retenus ne correspondent pas à la réalité du terrain»* renchérit Michel Loison. Les textes ne s'appliqueront qu'en 2014, cela laisse le temps, concluent les responsables syndicaux *«de rebâtir un zonage cohérent qui ne pénalise pas encore un peu plus les zones réellement défavorisées. La Bourgogne travaille à l'élaboration de nouveaux critères. Il faut donc impérativement obtenir une report des décisions afin que les critères mal adaptés proposés par la commission soient revus»*.

ANNE-MARIE KLEIN

Viande

"Totale convergence de points de vue" entre Interbev et Bruno Le Maire

Le ministre de l'Agriculture a reçu l'interprofession du bétail et des viandes pour la première fois, le 12 janvier 2010. L'occasion de discuter de la place de la viande dans la société et du combat que l'interprofession entend bien mener contre ses détracteurs. Mais également le lieu et le moment idéal pour formuler des demandes sanitaires au ministre



La prochaine rencontre avec le ministre, aura lieue hors du prochain salon de l'Agriculture.

«Une visite pour faire connaissance», a expliqué Yves Berger, directeur d'Interbev à propos de la première réunion entre Bruno Le Maire et Interbev (l'interprofession du bétail et des viandes) qui a eu lieu le 12 janvier 2010 au ministère de l'Agriculture. L'occasion pour Interbev d'échanger avec le ministre de l'Agriculture et de lui faire part de ses inquiétudes.
«Ce qui nous préoccupe beaucoup, explique Denis Sibille, président d'Interbev, *c'est la place de la viande dans la société»*. Ces préoccupations concernent principalement le message véhiculé depuis plusieurs années par *«les végétariens intégristes qui arrivent à faire douter de l'intérêt de notre produit»*, explique Denis Sibille. En réponse au discours des détracteurs de la viande, Interbev a donc signalé que l'interprofession continuerait à *«combattre ces exagérations concernant les ruminants»*.

Une charge de 80 millions d'euros

Lors de la réunion avec le ministre de l'Agriculture, l'interprofession a également formulé des demandes concernant la cervelle d'agneau ou la fraise de veau, dont la commercialisation reste interdite en France mais dont l'importation est autorisée. Autre souhait formulé par Interbev : la fin des *«tests des animaux de plus de 30 mois»* dans les abattoirs suite à l'ESB. *«Chaque année, explique Denis Sibille, seuls deux animaux révélés positifs en moyenne sont concernés. Et cela représente une charge de 80 millions d'euros»*.
Durant une heure et demie, les représentants de l'interprofession et le ministre en ont également profité pour faire «*un point d'étape sur la situation actuelle*». Ils ont échangé sur la conjoncture mais aussi sur la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche *(LMAP).* «*On a été entendu,* a déclaré Denis Sibille à propos de la LMAP. Une impression également partagée par Yves Berger : «*Même si le ministre ne connaissait pas Interbev, il connaît bien les problèmes d'Interbev*».
D'autres thèmes ont également été abordés lors de cette réunion, notamment la mise en place d'un système d'assurance de l'engraissement des jeunes bovins et l'avancée de la privatisation de l'équarrissage.
La prochaine rencontre entre Bruno Le Maire et l'interprofession du bétail et des viandes est prévue au moment du Salon de l'Agriculture, du 27 février au 7 mars 2010.

CONSTRUCTIONS METALLIQUES
AUER
BP 13
52190
OCCEY
Département BATIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Tél.: 03 25 88 31 62 • Fax.: 03 25 88 37 84

en bref

Lait

0% d'allocations provisoires, 3 à 8% de hausse des prix

La fin d'année laitière 2009 et le début de 2010 commencent à être mieux connus pour les producteurs de lait. D'une part, un nouveau conseil spécialisé lait de FranceAgriMer, demandé par le ministère de l'Alimentation et de l'Agriculture, a décidé le 10 décembre au soir de maintenir à 0% le montant des allocations provisoires de quota laitier. La maîtrise rigoureuse de la production a été décidée avec l'assentiment d'une large majorité des professionnels (unanimité du collège producteurs). Les demandes de quotas supplémentaires, émanant des laiteries et producteurs ayant des marchés en croissance, seront donc refusées. D'autre part, les industriels, coopératives et producteurs (FNPL) se sont mis d'accord le 11 décembre pour une augmentation de 3 à 8% des prix du lait pour le 1er trimestre de l'année 2010. Il s'agit des pourcentages de hausse (variables selon que la part des produits industriels est plus ou moins élevée) qui étaient prévus depuis plusieurs semaines, en cohérence avec l'accord interprofessionnel du 3 juin dernier.

FCO

peu d'effets indésirables déclarés

L'Agence nationale du médicament vétérinaire (ANMV) a rendu publics le 11 décembre les résultats des travaux du réseau de pharmacovigilance menés dans le cadre de la vaccination contre la fièvre catarrhale ovine. Patrick Dehaumont, directeur de l'Agence a annoncé que 123 millions de doses de vaccins avaient été administrés à des animaux d'élevage et que le nombre d'effets indésirables déclarés s'élèvent à 1 500. D'autre part, le nombre de foyers de FCO a considérablement diminué en France, passant de 32 000 en 2008 à 82 en 2009. Toutefois, le nombre de notifications est très faible et l'agence réfléchit à un moyen de faciliter les procédures de déclaration des effets indésirables. *«Il faut être prudent quant à l'interprétation des données»*, a noté le directeur de l'ANMV, en concluant que ces résultats ne sont pas de nature à remettre en cause la vaccination.

Viandes

vers un rapprochement entre la FNICGV et le SNIV-SNCP

La FNICGV (Fédération nationale des industries et commerces en gros de viandes) et le SNIV-SNCP (Syndicat national de l'industrie de la viande et Syndicat national du commerce du porc) ont prévu de fusionner. Un *«Comité des Présidents»* en cours de création devrait proposer avant juin 2010 les modalités du rapprochement des deux syndicats. Une recherche d'unité qui survient au moment où le secteur des viandes de boucherie (bovines, porcines, ovines) rencontre des difficultés.

OGM

contre-expertise des tests de Monsanto par le Criigen

Les tests de Monsanto qui ont permis les autorisations internationales de trois OGM commercialisés ont été contre-expertisés par des chercheurs du Comité de recherche et d'information indépendantes sur le génie génétique (Criigen), de l'Université de Caen et Rouen. Leurs travaux, qui viennent de faire l'objet d'une publication dans l'International journal of biological sciences, montrent *«des effets particuliers liés à la consommation de chaque OGM, différents selon le genre féminin ou masculin et la dose»*. Même si les tests sont courts et portent sur un petit nombre d'animaux, *«ils sont assez inquiétants pour réclamer que des études soient refaites sur une durée plus longue, sur plusieurs espèces et générations avec un nombre d'individus garantissant une puissance suffisante des tests statistiques»*, estime Le Criigen.



Conjoncture

Baisse de production en viandes bovine, porcine et ovine

Les productions de viande de boucherie ont reculé sur les dix premiers mois de 2009, selon Agreste. Une diminution qui touche tant les filières bovine que porcine et ovine.

Selon le ministère de l'Agriculture, la production des viandes a baissé de janvier à octobre 2009. Dans la filière bovine, la production d'animaux finis sur les dix premiers mois de l'année perd plus de 25 000 têtes par rapport à 2008 malgré une demande intérieure stable.
Et en novembre 2009, les abattages de bovins reculent encore de 9 000 têtes. Pour Jean Pierre Fleury, secrétaire général de la FNB (Fédération nationale bovine), ce phénomène trouve ses causes dans l'épisode FCO (Fièvre catarrhale ovine). *«On a terminé la période des vêlages sur la campagne 2008-2009 avec 200 000 broutards en moins sur le marché, explique-t-il. Avec la double conséquence, pour la campagne 2009-2010 d'une baisse des exportations de maigre vers l'Italie et d'une baisse de production de jeunes bovins»*.
Les abattages de porcs sont eux aussi en recul. Ils baissent de 1,5% de janvier à novembre 2009 par rapport à la même période de 2008, selon Agreste. Ce n'est qu'en novembre qu'ils se stabilisent, d'après les estimations du ministère de l'Agriculture.
Production ovine *«au plus bas»*


Réussir: Claudine Gérard

Avec une baisse de 1,5% de janvier à novembre 2009 par rapport à 2008, la filière porcine enregistre, elle aussi, un net recul.

Quant à la filière ovine, elle n'est pas non plus épargnée par ce repli. Selon Agreste, la production ovine est même *«au plus bas»*. De janvier à octobre 2009, elle recule de 360 000 têtes par rapport à la même période en 2008.
Un phénomène qui n'a rien de nouveau pour Serge Préveraud, président de la FNO (Fédération nationale ovine). *«Ce n'est pas depuis la semaine dernière, c'est depuis 25 ans que le nombre de brebis baisse»*, remarque-t-il. Un recul de production, qui, selon le président de la FNO s'explique par le différentiel des aides par rapport à d'autres production. *«C'est une production en concurrence avec une autre production, remarque-t-il. Il s'agit d'une production perdante.*
À chaque fois que les éleveurs ont pu faire autre chose, ils l'ont fait. C'est une production très technique donc si l'on baisse la garde du point de vue technique, il y a un mauvais rendement. Et donc un manque de revenu qui explique la baisse de la production. Ceux qui sont restés sont ceux qui avaient une technique suffisante».

Conjoncture céréales

L'alourdissement des stocks pèse sur les prix

Le conseil spécialisé céréales de FranceAgriMer, réuni le 13 janvier a procédé à la révision de ses bilans prévisionnels de décembre dernier en augmentant notamment le stock de report de blé tendre. Le bilan orge s'est trouvé lui aussi alourdi, mais dans une moindre mesure.

Le stock français de report de blé pourrait atteindre en fin de campagne, 4 millions de tonnes, soit 500 000 t de plus que ce qui avait été annoncé le mois dernier.
Cette sensible augmentation est imputable notamment à une révision en baisse de 250 000 t des exportations vers les pays tiers, de 100 000 t des ventes à l'Union Européenne et de 100 000 t des incorporations dans l'alimentation animale. C'est un report lourd qui pèsera sur les prix de fin de campagne, sauf si les prévisions de récolte 2010 devaient se révéler très basses, ce qui n'est pas le cas pour le moment vu la situation des cultures et les surfaces prévues en progression (+ 3% sur l'an dernier avec4,9 M ha). Les fondamentaux restent lourds et les dernières estimations de l'USDA sur la production et les stocks mondiaux n'arrangent rien et pèse sur les prix.
Le stock de report d'orge est lui aussi revu en hausse pour 100 000 t, à 3,9 Mt, c'est à dire pratiquement au même niveau que le blé pour une collecte trois fois moindre. Les utilisations par les fabricants d'aliments ont été révisées à la hausse en raison du prix très compétitif de cette céréale, mais les exportations à destination des pays tiers ont été abaissées de 200 000 t et les cours ne parviennent pas à rejoindre le niveau du prix d'intervention. Aussi les offres à l'intervention se développent-elles : elles atteignaient 450 000 t pour la France, deuxième offrant derrière l'Allemagne.

Bonne tenue du maïs

Le bilan le plus favorable est celui du maïs dont le stock de report a été révisé en baisse malgré une augmentation de la collecte de 200 000 t, à 13,1 Mt. Les utilisations par l'industrie de l'alimentation du bétail sont maintenues à 2,6 Mt mais les prévisions de ventes à l'Union européenne ont été augmentées de 335 000 t, à 6,8 Mt. En raison de la bonne demande de la part de nos partenaires du nord et du sud de l'Union, les cours du maïs sont actuellement les plus fermement orientés du complexe céréalier au risque d'une perte de compétitivité.

Quant au blé dur, son stock en fin de campagne atteindrait 297 000 t, ce qui est exceptionnellement élevé alors que ce marché manque de dynamisme à l'export.

Sommet du végétal le 19 janvier à Rungis

Grandes cultures : les producteurs pris en tenaille

Nerveux et inquiets les producteurs de céréales et d'oléoprotéagineux. C'est le moins qu'on puisse dire... Le revenu de la filière a chuté de 51% en 2009 et ses concurrents européens sont plus compétitifs. Ils réclament des compensations et moins de contraintes sur l'environnement notamment.



Philippe Pinta président d'Orama.

Le Sommet du Végétal des producteurs de grandes cultures, réunis au sein d'Orama, le 19 janvier sur le site du marché de Rungis, s'est ouvert dans la morosité et les incertitudes, quant à l'avenir de la filière céréales et oléoprotéagineux. Car en cette rentrée, les producteurs sont pris en tenaille entre une forte chute de leur revenu en 2009 (-51%) et un déficit de compétitivité par rapport à leurs concurrents européens, et en premier lieu l'Allemagne. Ils demandent donc au gouvernement des compensations à l'application du bilan de santé de la PAC arrêté début 2009 et plaident pour l'amélioration de la compétitivité de leurs enterprises, dans le cadre de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (LMAP), qui sera votée en 2010.

Mais de quelles compensations parlent-ils ? Quasiment un an après la décision prise lors du bilan de santé de réorienter une part significative des soutiens directs de la PAC depuis les filières végétales vers l'élevage, cette réforme entre en vigueur en 2010 alors que les producteurs de grandes cultures ont vu leur revenu s'effondrer en 2009, comme tous les autres secteurs agricoles. Les prix ont chuté (-25% pour le blé, -18% pour le colza) et les perspectives de redressement du revenu de la filière en 2010 sont *«quasi absentes»*, souligne le président d'Orama, Philippe Pinta, les prix ne devant guère remonter en raison de la reconstitution des stocks. Enfin, la baisse du coût des intrants (engrais notamment) ne permettra pas d'amortir la baisse de 60 à 100€/ha des soutiens PAC en grandes cultures, s'alarme Orama.

Une «*erreur*» du gouvernement

Le gouvernement avait justifié la réorientation des aides par la certitude de voir les cours mondiaux des matières premières végétales demeurer durablement à des niveaux élevés. Orama considère que ce dernier «*a commis une erreur*» qu'il doit réparer par des compensations qui passent, selon elle, en 2010, par la prolongation de l'aide à la diversification de l'assolement, le report en fin de tableau des annuités d'emprunt, une exonération de cotisations sociales et des assouplissements réglementaires pour alléger les charges des exploitations. Les producteurs veulent des *«réponses rapides»* qui doivent être prises par le Comité de suivi de la situation de la filière grandes cultures. Le Président de la République s'est engagé à le mettre en place en mars 2009 mais la date de sa constitution n'est pas encore connue.

Côté compétitivité, par rapport à l'Allemagne, Orama soupire sur le grave déficit dont sont victimes les exploitations françaises. Les producteurs attendent que la LMAP rectifie le tir et ce pour tous les secteurs de l'agriculture. Leur revendication porte d'abord sur le volet fiscal et assurantiel. Satisfait que la loi de Finances pour 2010 permette l'utilisation de la Dotation pour aléas (DPA) afin de faire face aux aléas économiques, Orama réclame une autre avancée : que les plafonds de DPA soient proportionnels au chiffre d'affaires.

Ensuite, elle réclame que l'assurance-récolte envisagée en grandes cultures soit *«facultative»*, la jugeant actuellement peu intéressante compte tenu du seuil de déclenchement de cette assurance et du montant de franchise retenus dans la LMAP.

«*Surenchère*» environnementaliste

Orama n'accepte pas en outre que le gouvernement impose aux grandes cultures *«des contraintes irréalistes, inutiles et coûteuses pour satisfaire à certains caprices des écologistes»*. Elle a d'ailleurs commandé une étude, actuellement en cours, sur la situation de la compétitivité de la filière française : *«la surcharge des dispositifs en France et des contraintes sur les exploitations ne permet plus les conditions d'équité de production entre les concurrents européens»*, explique le président de la Fop (oléoprotéagineux), Xavier Beulin.

Au nom d'une compétitivité restaurée, Orama réclame du gouvernement qu'il n'aille pas au-delà des objectifs européens en matière de préservation des ressources naturelles par exemple. Dans le cadre de la trame verte et bleue inscrite dans le projet de loi Grenelle II, et examiné prochainement au Parlement, la part souhaitée de 5% d'éléments topographiques sur les exploitations de grandes cultures, met les producteurs en colère. *«C'est trop et nous réclamons une proportion de 2-3% sinon ça deviendra de la jachère déguisée, et cela n'aura aucun impact sur l'environnement!»*, s'impatiente Philipe Pinta.

De même, le plan Ecophyto 2018 de réduction de l'usage des pesticides fait toujours grincer des dents ou le statu quo français en matière de semences OGM. Orama attend aussi des évolutions juridiques sur ces questions chaudes.

Corel Bourgogne Interbev FRO Bourgogne Section Ovine

Eleveurs d'ovins, attention !

Accord interprofessionnel relatif au contrat de commercialisation prévu pour la majoration de l'aide aux ovins pour la campagne 2010.

L'accord prévoit que l'octroi d'une majoration de 3€ de la nouvelle prime ovine, attribuée aux éleveurs ovins pour 2010, sera soumise au respect des dispositions d'un contrat de commercialisation passé entre l'éleveur et un ou des opérateurs commerciaux ou un ou des abatteurs en cas d'apport direct et portant sur :

- un engagement de commercialisation de 50% de la production mise en marché auprès d'un maximum de trois opérateurs commerciaux explicitement désignés
- une clause spécifique pour les ventes sur un marché physique et qui permet à l'instance gestionnaire dudit marché de rédiger le contrat proposé à la signature des différentes parties concernées
- la fourniture d'un prévisionnel de mise en marché des agneaux destinés à la boucherie pour 2010 et la mise en place d'une procédure de notification de ces informations à la base de données d'Interbev ovins Ovinfos.

Ainsi, et d'une façon générale, le contrat type et le prévisionnel de mise en marché dûment remplis et signés seront à fournir par les éleveurs qui devront les annexer à leur formulaire de demande d'aide aux ovins pour la campagne 2010 afin de bénéficier de la majoration de 3€.

Toutefois une procédure simplifiée a été admise par l'administration pour les éleveurs engagés en OP commerciale et en OP non commerciale.

Concrètement donc, trois cas peuvent se présenter :

- L'éleveur est adhérent d'une OP commerciale (OPC)

Une attestation du Président de l'OPC indiquant que l'éleveur éleveur est adhérent de la dite OP commerciale pourra se substituer au contrat type.

Dans ce cas, l'éleveur adhérent de l'OP commerciale joindra à son formulaire de demande d'aide 2010 cette attestation accompagnée du formulaire type de prévisionnel de mise en marché 2010 de la production d'agneaux de boucherie dument remplie et signée, ou du modèle correspondant fourni par l'OPC

- L'éleveur est adhérent d'une association de production non commerciale (OPNC)

Une copie de son engagement qui permette d'établir que les obligations de l'accord interprofessionnel sont bien respectées pourra se substituer au contrat type.

Dans ce cas, l'éleveur adhérent de l'OPNC devra joindre à son formulaire de demande d'aide 2010 une copie de son engagement à l'OPNC accompagnée du formulaire type de prévisionnel de mise en marché 2010 de sa production d'agneaux de boucherie dument remplie et signée, ou du modèle correspondant fourni par l'OPC

- L'éleveur n'est ni adhérent d'une OPC ni adhérent d'une OPNC
- Il doit dans ce cas joindre à son formulaire de demande d'aide 2010 une copie de son contrat-type dûment rempli et signé par l'éleveur et le ou les opérateurs commerciaux concernés.
- Cette copie sera également accompagnée du document type dûment rempli et signé du prévisionnel de mise en marché 2010 relatif à sa production d'agneaux de boucherie

Important : votre demande doit impérativement être parvenue à la DDAF/DDEA du siège de votre exploitation le 1er février 2010 au plus tard.

Pour tous renseignements complémentaires, prenez contact auprès de vos DDAF/DDEA, de vos organismes de mise en marché et des sections ovines de vos fédérations départementales et FDO.

COMMUNIQUÉ COREL

RIFFAULT S.A.
Z.A. Le Champ Mâle - Rue Gay Lussac
58640 VARENNES-VAUZELLES
Tel. 03 86 38 01 55
Fax 03 86 38 20 93
Z.A. Les Distraits - Rue Fénélon
18390 SAINT-GERMAIN-DU-PUY
Tel. 02 48 24 37 13
Fax 03 48 65 20 49



Filet brise-vent
Tunnel d'élevage
Tunnel de stockage

Les 9 et 10 février au Parc des expositions d'Auxerre (89)

Désherb'sol : le premier salon dédié aux solutions alternatives de désherbage

Désherb'sol, le premier salon dédié au désherbage mécanique se tiendra à Auxerre, les 9 et 10 février prochains. Les Chambres d'agriculture de Bourgogne et leurs partenaires techniques livreront les résultats de trois années d'expérimentations et de recherche-développement sur le thème : «*Désherbage alternatif des cultures et systèmes de cultures*».

De nombreux partenaires se sont associés pour créer l'événement à Auxerre. Le salon Désherb'sol, premier du genre, se tiendra à Auxerre les 9 et 10 février prochains afin de présenter de nouvelles solutions de travail du sol et de désherbage. Fruit de la collaboration des Chambres d'agriculture de Bourgogne avec Arvalis-Institut du végétal, Cetiom, ITB, FRCuma, Fredon et Inra, un programme de recherche-développement «*désherbage alternatif des cultures et systèmes de cultures*» se poursuit depuis trois ans.

L'enjeu est d'importance dans un contexte global de réduction des intrants, sur fond de plan Ecophyto 2008 et au moment où les réglementations agricole et environnementale évoluent rapidement et se focalisent tout particulièrement sur l'amélioration de la qualité des eaux, notamment dans les bassins d'alimentation de captage (BAC). Ainsi, 500 «*BAC Grenelle*» prioritaires ont été définis en France pour les actions à mener, dont 31 en Bourgogne. L'étau se resserre d'autant plus que la présence récurrente de molécules herbicides dans les eaux souterraines, amène à reconsidérer les pratiques de désherbage et à envisager parfois la suppression partielle ou totale de l'utilisation de certains herbicides dans des zones où les enjeux environnementaux entrent en compétition avec les enjeux agricoles.

Le salon Désherb'sol s'inscrit donc en pleine actualité et permettra de faire le bilan des expérimentations en cours tout en présentant les nouvelles solutions de travail du sol et de désherbage pour maîtriser la flore adventice aux champs. Depuis trois ans, le programme de recherche-développement mis en place en Bourgogne et Franche-Comté teste une vingtaine de comparaisons en bandes différenciées en parcelles d'agriculteur, sur céréales et oléagineux, dans le cadre d'une rotation culturale. Sur chaque site, l'une des bande est menée de façon conventionnelle, avec un désherbage chimique et l'autre en désherbage mécanique ou mixte mécanique-chimique. Des résultats permettent aujourd'hui de proposer des itinéraires techniques innovants.

La manifestation inclura aussi des stands de présentation des outils de travail du sol, des outils de désherbage mécanique spécifiques et de l'ensemble des systèmes de guidage innovants. Elle accueillera des conférences thématiques et sur l'espace Désherb'sol, une présentation de posters, commentés par des techniciens machinisme.

Ce salon s'adresse à tous les agriculteurs d'un grand secteur Centre et Est de la France, mais aussi à l'ensemble des conseillers et techniciens du monde agricole. Le Conseil régional de Bourgogne, l'Union européenne (Feader), le ministère de l'Agriculture et de la Pêche (CSDAR) et les agences de l'eau Seine-Normandie, Rhône-Méditerranée-Corse et Loire-Bretagne sont aussi partenaires de cette manifestation et de la Chambre régionale d'agriculture.

Rendez-vous : mardi 9 et mercredi 10 février au Parc des expositions d'Auxerre (89).

Informations et renseignements sur le site de la Chambre régionale d'agriculture : www.bourgogne.chambagri.fr

➜ vos publications légales

Administration,
Avocats,
Chefs d'Entreprises,
Experts-Comptables,
Mairies, Officiers
Ministériels, Tribunaux...

Pour tout renseignement :
PATRICIA
Tél. 03 80 78 90 42
Fax 03 80 70 08 02
legales@terres-de-bourgogne.net
Avant le lundi 17h

Reliquats azotés sortie hiver

Cérélab au cœur d'un système bien organisé

Suite à la fermeture de l'activité analyses agronomiques du laboratoire départemental de la Côte d'Or, le laboratoire Cérélab a été sollicité par Dijon Céréales et Damier Vert pour développer la compétence d'analyse des Reliquats azotés Sortie Hiver. Objectif : apporter un service de proximité répondant aux besoins réglementaires et agronomiques des agriculteurs.

Cérélab, société créée par Dijon et Eurogerm dans le cadre du pôle de compétitivité Vitagora, s'est dotée d'une capacité d'analyses performante avec l'acquisition de deux lignes de spectrométrie en flux continu.

Les échantillons, issus des prélèvements en parcelles, sont rapatriés très rapidement au laboratoire en maîtrisant la chaîne du froid. La température doit rester inférieure à 4 degrés, sous peine d'activer la minéralisation et de fausser les analyses. Pour ce faire, une navette de ramassage tourne chaque jour sur 18 sites de collecte Dijon Céréales en Côte d'Or.

Au laboratoire, la précision des analyses est constamment vérifiée par des séries en répétabilité, et en reproductibilité. L'apparence de Cérélab au circuit inter-laboratoire du BIPEA (Bureau Interprofessionnel d'Etudes analytiques), permet également de s'étalonner avec les autres laboratoires d'analyse.

Des quads pour prélever efficacement

Un système de prélèvements par tarière, installée sur des quads, a également été mis en oeuvre. Deux équipements de ce type sont opérationnels en Côte d'Or et peuvent intervenir sur l'ensemble du secteur de la coopérative.

Ce mode de prélèvement mécanique fiabilise et rationalise la qualité des carottages par rapport à des prélèvements manuels. Avec les compétences de Cérélab, le réseau des sites de collecte et le prélèvement par quad, Dijon céréales et son service technique Damier Vert apportent une réponse cohérente et complète à l'ensemble des adhérents de la coopérative en matière de reliquats azotés sortie hiver.

Pour tous renseignements, vous pouvez vous adressez a Sandra Gras (Damier Vert) au 06 80 28 61 32

Liste des 18 sites de collecte :

Région Plaine-Tille-Vingeanne-Bèze

Auxonne, Is-sur-Tille, La Villeneuve-Vingeanne, Longecourt en Plaine, Longvic, Lux, Mirebeau, Nuits Saint Georges, Saint Julien.

Région Auxois-Chatillonnais

Aignac le Duc, Arnay le Duc, Darcey-Munois, Epoisses, Fromenteau, Montbard, Poinçon les Larrey, Pouilly en Auxois, Vitteaux.

Pour une bonne qualité des résultats d'analyse, les échantillons devront être déposés au réfrigérateur, dans les silos le jour même du prélèvement. Ils seront ramassés deux fois par semaine et acheminés au laboratoire Cerelab.

Témoignage

Bernard Paillet (agriculteur dans le canton de Saint-Julien) :

«Je réalise entre 10 et 15 reliquats azotés tous les ans depuis l'opération Fertimieux, sur le bassin de la Tille il y a une dizaine d'années. J'ai continué les reliquats car cinq types de sols se trouvent sur mon exploitation : c'est beaucoup et les variations sont importantes en fonction des précédents. Ajuster les doses d'azote exactes, c'est intéressant d'un point de vue économique, surtout avec l'année 2008 où l'azote était presque à un euro l'unité. J'ai également une démarche d'agriculture raisonnée depuis de nombreuses années. Ce que je vise, ce n'est pas forcément le rendement maximum mais plutôt le rendement optimal qui me laisse la meilleure marge. La méthode des bilans, telle qu'elle est faite avec les reliquats, nous permet d'ajuster au mieux la dose d'azote à apporter. Nous sommes sûrs qu'avec la dose calculée, on approchera le rendement prévisionnel. Si l'année est bonne, on fera plus. Si l'année est moins bonne, on aura toujours économisé les 20 ou 30 unités que les autres auront mis pour rien. Derrière cela, il y l'aspect environnemental. En plus, nous avons des références par rapport à l'opinion publique qui nous dit souvent que l'on met trop d'azote...».

Directive nitrates

Analyse des reliquats azotés : réglementaire et utile

Le 4ème programme d'action «*Directive nitrates*» entré en vigueur au 30 juin, s'applique à toutes les parcelles en zone vulnérable et concerne désormais 395 communes du département de la Côte d'Or.

Un arrêt préfectoral (26 juin 2009) définit le 4ème programme d'actions à mettre en œuvre sur l'ensemble de la zone vulnérable de la Côte d'Or. Il est le fruit d'une concertation de l'administration avec les organisations agricoles, dont la Chambre départementale d'agriculture a été la cheville ouvrière.

Ce 4ème programme a pour but de limiter efficacement les pollutions azotées dans les eaux superficielles et souterraines de Côte d'Or. Dans cet objectif, il impose notamment une analyse de reliquat azoté sortie hiver pour chaque exploitation. Au-delà de 100 ha, et pour chaque tranche supplémentaire de 100 ha de Scop, un reliquat azoté est demandé sur un autre îlot de l'exploitation.

L'exploitation agricole est tenu, pour chaque îlot de son exploitation situé en zone vulnérable, de calculer au plus juste la dose d'azote à apporter à sa culture, en tenant compte d'un objectif de rendement raisonnable (moyenne sur îlot des 3 meilleurs rendements sur les cinq dernières années pour l'îlot en question ou des îlots comparables), de la quantité d'azote présente dans le sol reliquat sortie hiver) et des différents postes de fournitures d'azote : minéralisation du sol, effet précédent, effet des Cipan, azote absorbé par la culture pendant l'hiver, effet du retournement d'une prairie et effets de la matière organique apportée.

L'analyse des reliquats azotés sortie d'hiver permet de mieux ajuster les apports de fumure azotée minérale par rapport aux besoins de la plante. La méthode de calcul du bilan prévisionnel prend en compte l'ensemble des fournitures du sol citées ci-dessus.

Contact : Anne Hermant à la Chambre d'agriculture de Côte d'Or au 03 80 28 81 29

Bilan tournesol 2009

De bons résultats en moyenne avec une très forte disparité

Le rendement moyen régional - 28q/ha - est bon à l'instar des autres cultures de printemps. Les semis ont été précoces et la récolte s'est réalisée dans de bonnes conditions. Retour sur une campagne qui a mis en avant une grande hétérogénéité de rendements et un dessèchement précoce.

Au niveau national les surfaces de tournesol augmentent fortement : +100 000 ha pour atteindre 717 000 ha (source Agreste). Les 2/3 de la progression profitent au tournesol oléique qui représentent 54% des surfaces totales de tournesol (semblable à 2008).
En Bourgogne 29 500 ha sont cultivés soit une progression de près de 3% par rapport à 2008. La grande majorité du tournesol bourguignon est oléique. Le rendement moyen régional 2009 se situe à 28q/ha soit 2,2% de mieux que la moyenne quinquennale.

Bilan climatique et sanitaire

Les implantations ont été précoces et réalisées dans de bonnes conditions dès le 25 mars contrairement à 2009. A la mi-avril les semis sont terminés. Cette avance s'est maintenue tout au long du cycle de la culture. A la faveur d'un climat sec et chaud en août, les stades ont avancé rapidement et les chantiers de récolte ont pu se faire tôt et dans de bonnes conditions.
Concernant les maladies le sclerotinia est resté discret. Le phomopsis a pu être ponctuellement observé mais n'allant jamais jusqu'à des taches encerclantes. Par contre des attaques de phoma au collet ont été fréquentes entraînant un dessèchement précoce dès le début du mois d'août. Le remplissage des grains a pu être fortement perturbé alors que les conditions climatiques des mois de juin et juillet avaient permis une très bonne fécondation. Le phoma au collet est à l'origine de la forte disparité des rendements puisqu'on a pu observé des parcelles allant de 14 à 42q/ha selon que la maladie était présente ou pas.

Les dégâts d'oiseaux ont été limités grâce à des levées rapides et groupées sans empêcher toutefois le resemis dans quelques situations. Le risque persiste donc.
Si les pucerons sont restés discrets, on a pu assisté à un vol exceptionnel de papillons migrateurs Vanessa Cardui. Ceux-ci ont pondu notamment sur le tournesol. Les larves ont pu ainsi dévorer les feuilles pendant plus d'un mois. Dans les situations extrêmes on a observé des tournesols complètement défoliés.

Les désherbages ont été très moyens. Des applications d'herbicides à action anti-germinative ont pu être appliqués un peu tardivement alors que des graines de mauvaises herbes avaient commencé à germer. Les parcelles avec des adventices difficiles à détruire (ambroisie, chanvre d'eau) sont restées sales.
Dans ces situations délicates les nouvelles variétés de tournesol et les solutions de désherbage de post-levée apporteront des solutions intéressantes.

Résultats variétés

Dans la continuité d'une reconversion quasi-totale de la sole régionale, ne sont présentés ici que les résultats rendements obtenus sur les variétés oléiques avec nos partenaires régionaux.
Vous pouvez retrouver l'ensemble des résultats et caractéristiques des variétés classiques sur le site www.cetiom.fr rubrique oléov@r.

La campagne 2009 ne doit pas faire oublier l'importance de la précocité dans le choix variétal. Priviligiez également les variétés à bon comportement vis-à-vis du sclérotinia capitule et du phomopsis. L'année 2008 avec ses récoltes plus difficiles et ses maladies de fin de cycle est là pour nous le rappeler.

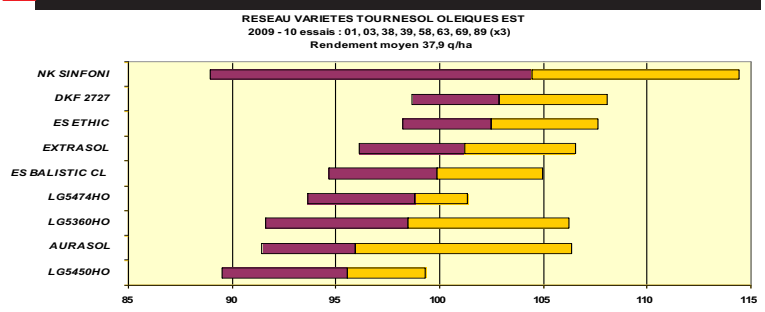
LOUIS-MARIE ALLARD - CETIOM

évolution des surfaces et des rendements dans les départements bourguignons

	Côte d'Or	Nièvre	Saône et Loire	Yonne	Bourgogne
Rendement 2009 (2008)	28 (28)	25 (20)	29 (30)	29 (27)	28 (26)
Surface 2009 (ha)	9800	4900	6200	8600	29500
Surface 2008 (ha)	9400	5800	4900	8700	28800
Surface 2007 (ha)	7100	4700	5400	7600	24800

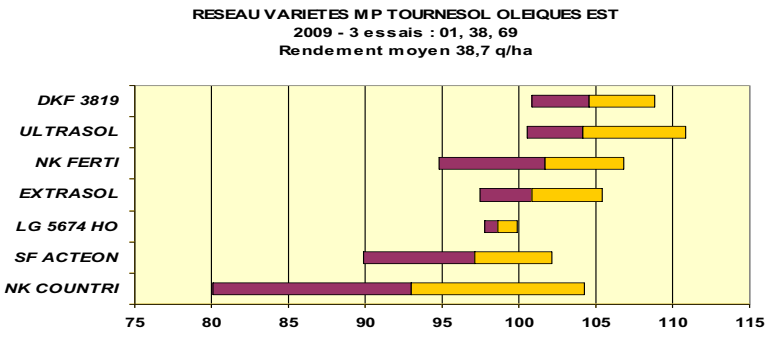
source Agreste

série précoce: les résultats rendements 2009



ES BALISTIC est une variété CLEARFIELD (tolérante à l'herbicide PULSAR 40) : cf encadré

série mi-précoce/mi-tardive: les résultats rendements 2009



les caractéristiques des variétés précoces et charnières

Variété	Précocité	Représentant	Année	Phomopsis	Sclérotinia capitule	Sclérotinia collet
AURASOL	P	Syngenta Seeds	2002	TPS	PS	PS
LG 5450 HO	P	Semences LG	2005	TPS	PS	AS
EXTRASOL	P	Syngenta Seeds	2007	PS	PS	S
LG 5360 HO	P	Semences LG	2009	TPS	AS	PS
LG 5474 H0	P	Semences LG	2009	TPS	AS	AS
ES ETHIC	P	Rustica	2008	TPS	AS*	AS
DKF 2727	MP	Syngenta Seeds	2008	TPS	PS	AS
NK SINFONI	MP	Syngenta Seeds	2008	TPS*	AS	S
ES BALISTIC CL	MP	Rustica	I - 2009	TPS	PS	AS

les caractéristiques des variétés mi-précoces et mi-tardives

Variété	Précocité	Représentant	Annee	Phomopsis	Sclérotinia capitule	Sclérotinia collet
EXTRASOL	P	Syngenta Seeds	2007	PS	PS	S
NK FERTI	MP	Syngenta Seeds	2006	TPS	AS	AS
SF ACTEON	MP	Semences de France	2009	PS	AS/PS*	PS
NK COUNTRI	MT	Syngenta Seeds	2006	PS	AS	AS
ULTRASOL	T	Syngenta Seeds	2007	TPS	PS	AS
DKF 3819	MT	Syngenta Seeds	2009	TPS	PS	AS
LG 5674 HO	MT	Semences LG	2009	PS	AS	AS*

Des innovations pour désherber le tournesol

Avec l'arrivée de variétés tolérantes, de nouvelles possibilités pour désherber le tournesol en post sont apparues sur le marché : PULSAR 40 sur les variétés CLEARFIELD et EXPRESS SX sur les variétés EXPRESS SUN. Ces solutions sont à privilégier pour 2010 dans les situations où les impasses techniques demeurent vis-à-vis de flores particulières (ambroisie, chanvre d'eau, chardon...). Pour en savoir plus rendez-vous sur www.cetiom.fr

PORTES OUVERTES
A partir de 9 H
Présence des Manufacturiers
Michelin, Kléber, Firestone, Taurus, Good-Year.
MICHELIN Exelagri
BUFFET CAMPAGNARD SUR PLACE
La Semaine du PNEU
Mardi 2 et Mercredi 3 Février 2010 à JOIGNY
SA JEANDOT Pneus
Jeudi 4 et Vendredi 5 Février 2010 à TONNERRE
SARL Tonnerre Pneus JEANDOT

Station d'évaluation charolaise de Créancey (21)

Se comparer pour progresser

Se comparer pour progresser dans son élevage c'est possible, par la station d'évaluation Charolaise et les concours charolais. Florence Marquis, responsable génétique à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, souhaite faire passer le message. Pour valoriser sa génétique, il existe un certain nombre d'outils complémentaires accessibles à tous les éleveurs.



Le Gaec du Pré du Val à Brianny (dans le canton de Précy-sous-Thil en Côte d'Or) vient de confier pour la toute première fois un veau à la station de Créancey. Il vient également de participer aux concours charolais de Semur et de l'Auxois sud en fin d'année.

Le Gaec du Pré du Val, représenté par Laurence, Alain et Antoine Delaye, possède un élevage de 145 vaches charolaises, 7 taureaux sélectionnés sur les caractères de croissance, lait et morphologie. La SAU de l'exploitation est de 250 ha dont 50 ha de céréales, 200 ha de prairies. Le Gaec est adhérent au contrôle de performances depuis plus 20 ans ce qui lui permet de produire au plus juste ses taurillons. Passionné de génétique, il est également adhérent au Herd Book Charolais et vend quelques reproducteurs. L'élevage utilise l'IA sur les génisses.

Antoine, le déclic ?

Jusqu'en septembre 2009, le Gaec ne participait pas aux manifestations : station d'évaluation, concours, vente exposition. Ce qui a fait pencher la balance est sans doute l'installation d'Antoine, le fils aîné, au mois d'avril dernier. Titulaire d'un bac pro, Antoine a incité ses parents à franchir le cap grâce à sa passion pour la génétique et à son envie de participer aux concours et ventes de reproducteurs. Produire des reproducteurs : c'est un travail qui nécessite des années de sélection qui implique une maîtrise dans le tri de ses génisses dans le choix de ses accouplements. Une fois ce travail fait il faut savoir valoriser sa génétique ce qui nécessite de se faire connaître. *«Pour se faire connaître, il ne faut pas avoir peur d'aller se comparer. Roland Chavillot était un sélectionneur passionné de génétique, président du groupement d'éleveurs charolais, il nous a encouragé dans cette voie»* précise Laurence Delaye.

Bonnes premières impressions

Une première, cette année, le Gaec du Pré du Val a fait le pas en présentant un veau à la station qui a été retenu par la commission de recrutement composée d'éleveurs de la base de sélection, d'éleveurs acheteurs et d'acheteur d'OP. *«Le 14 septembre dernier, encouragés par le technicien de Bovins Croissance, nous avons proposé un veau à la station. Cette première étape est stressante, on se retrouve avec des éleveurs habitués à proposer des veaux à la station. Finalement, le jour J les veaux sont visés par la commission qui sélectionne le veau sur le niveau génétique des parents et sur sa morphologie. Les animaux sont tous jugés de la même façon, le nom du propriétaire n'est pas connu par la commission. On est tous à la même enseigne et la sélection se fait dans un climat très serein et convivial».*

Cette 1ère expérience s'étant avérée positive, le Gaec a poursuivi sur sa lancée et a participé aux concours de l'Auxois sud, de Semur-en-Auxois, et aux portes-ouvertes du Gec. *«Il est vrai que chez nous, se montrer n'était pas une habitude»* expliquait Laurence Delaye, qui affichait une certaine appréhension avant de participer à ces rendez-vous charolais. Mais à l'issue de ces différentes participations, un bilan plutôt satisfaisant est dressé : *«se comparer, aller à la rencontre des éleveurs qui partagent la même passion est fort enrichissant».* L'expérience va tout naturellement être renouvelée lors des prochaines éditions.

Par ces implications nouvelles, le Gaec du Pré du Val espère valoriser son travail de sélection, obtenir des prix et se faire connaître pour vendre ses reproducteurs. *«Les gens ne viennent pas chez vous comme ça...»* ajoutait Alain Delaye. Florence Marquis se satisfaisait de ce genre d'initiative: *«Il est vrai que cela demande de l'énergie, il faut du courage pour venir. Il faut se faire à l'idée de se comparer entre éleveurs même si, à la station, le nom de l'éleveur n'apparaît pas sur l'animal. C'est une réflexion qui se nourrit et une porte à franchir. Les éleveurs doivent savoir qu'il existent de nombreux outils près de chez eux et que ces outils sont ouverts et accessibles à tous».*

Investir dans la génétique

Venez suivre le travail qui est fait à la station en vous connectant sur le site Stationevaluation21.com. Vous y retrouverez les performances des veaux évalués, les photos des veaux et des parents mais aussi les prochains rendez vous. Toutes ces informations vous permettront de faire un pré tri avant la vente de Pouilly en Auxois fixée le 19 février prochain. Ne laissez plus le hasard décidez à votre place. Investissez dans la génétique !

Zoom sur...

Adrien Ménétrier, éleveur dans le canton de Vitteaux



Installé depuis décembre 2006 et en EARL avec Nathalie depuis début d'année, Adrien Ménétrier a continué sur la lancée de son père et de son oncle qui faisaient suivre leur troupeau par le contrôle de performances du département. Adrien a souhaité gravir une marche supplémentaire en inscrivant ses vaches au Herd Book Charolais dès son installation et se lancer dans la vente de reproducteurs. Avec 83 vaches à vêler, il utilise l'IA sur les génisses et utilisent ses cinq taureaux (sélectionnés sur les caractères de croissance morphologie qualité de race et valeur laitière) sur ses vaches.

Évaluer ses futurs reproducteurs

«*Le contrôle de performances me permet de vérifier les croissances de mes taurillons et d'adapter mes rations en fonction des résultats de pesées. L'estimation de la valeur génétique de mes vaches me permet d'affiner la sélection de mes génisses*» commente l'éleveur. Passionné par la génétique, Adrien a souhaité comparer ses futurs reproducteurs avec ceux des éleveurs de la région Bourgogne. Et quoi de mieux que la station pour se comparer sur une longue période ? «*Les animaux sont regroupés sous un même bâtiment, ils reçoivent la même alimentation, dans des conditions identiques, c'est un bon moyen d'évaluer ses futurs reproducteurs*» enchaîne Adrien.

«Aller de l'avant»

L'an passé deux veaux ont été évalués à la station d'évaluation de Pouilly-en-Auxois. Adrien a été conforté dans ses choix génétiques et récompensé par son travail puisque sur les deux veaux sélectionnés par la commission, Donald est sorti l'an passé 1er de la station d'évaluation. Selon Adrien, «*la station est une bonne opportunité pour les jeunes éleveurs qui souhaitent se faire connaître et valoriser leur génétique*». Fort de cette première expérience, Adrien a proposé de nouveau un veau cette année, Elfe, qui a été sélectionné et qui est en cours d'évaluation. La sélection est un travail de longue haleine, qui demande de la patience et du courage, les outils comme la station, les concours, les ventes exposition sont disponibles et accessibles à tous les éleveurs. Adrien souligne : «*il faut savoir aller de l'avant et travailler avec l'ensemble des outils qui sont à la disposition des éleveurs et qui sont complémentaires*».

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Télécopie 03 84 65 19 47

Bâtiments d'élevage

Bâtiments et photovoltaïque : les erreurs à ne pas commettre

Lors d'une après-midi portes-ouvertes organisée dans une exploitation près d'Auxonne, un technicien-conseil en bâtiments d'élevage a rappelé certains principes de base à ne pas oublier lorsqu'un agriculteur s'oriente vers le photovoltaïque.



Jean-Paul Clerget, technicien-conseil en bâtiments, rappelle que la vocation première d'un bâtiment d'élevage est bien de loger des animaux ! (à l'exception des bâtiments de stockage).

« *Aujourd'hui, ce sont les sociétés spécialisées dans les panneaux photovoltaïques qui imposent la forme des bâtiments d'élevage. C'est une erreur, il ne faut pas oublier qu'il y a des animaux dans ces bâtiments!*» Jean-Paul Clerget, technicien-conseil en bâtiments d'élevage depuis près d'une vingtaine d'années, a poussé un petit «*coup de gueule*» la semaine dernière près d'Auxonne.

Lors d'une après-midi portes-ouvertes organisée par Bourgogne Élevage et Franche-Comté Élevage à Laperrière-sur-Saône, le technicien a averti la quarantaine d'agriculteurs présents sur l'éventuelle tentation de vouloir produire et vendre le plus possible de kilowattheures.

Quelles erreurs ?
Quelles conséquences ?

Lors de la conception de bâtiments d'élevage à vocation photovoltaïque, la production d'électricité peut «*malheureusement*» l'emporter devant la considération des animaux. Selon Jean-Paul Clerget, le risque encouru est d'aboutir à un bâtiment «*très mal adapté aux animaux*». Le technicien cite des problèmes «*de hauteurs, de trop gros volumes, des problèmes d'humidité, de lumière, de température...*». Jean-Paul Clerget insiste sur la nécessité de développer la ventilation latérale des bâtiments et cite également l'utilité d'une sous-toiture pour que les dégagements d'ammoniac des animaux n'aient pas d'impact sur les panneaux photovoltaïques et inversement. Autres soucis pouvant être rencontrés selon le technicien : les conséquences du champ électromagnétique produit par les onduleurs. «*Ces onduleurs doivent être à l'écart des animaux, la construction d'un local technique est vivement souhaitée*». Lorsque l'éleveur n'est pas propriétaire du bâtiment (dans le cas où ce sont les sociétés de production d'électricité qui le sont), l'éleveur peut ne pas bénéficier de subventions pour son équipement d'élevage. Il peut également y avoir des problèmes avec les assurances. «*On ne sait pas trop ce qui va se passer lorsque l'éleveur n'est pas propriétaire*». Jean-Paul Clerget prévoit de nombreux dysfonctionnements de ce type dans les prochains mois, car «*de nombreux projets sont actuellement en cours. A l'avenir, il faudra, selon moi, faire davantage attention*».

Orientation et toiture

L'Institut de l'élevage s'est livré à une étude sur la conciliation entre les deux vocations que sont l'élevage et la production d'électricité. C'est naturellement par une orientation plein sud qu'un bâtiment enregistre une productivité optimale d'électricité. Mais dans ce cas, la ventilation du bâtiment peut ne pas être jugée satisfaisante (surtout dans le cas d'un bâtiment semi-ouvert). Une orientation sud/sud-est voire sud-est offre une productivité électrique satisfaisante (pertes acceptables de 3 à 5%) tout en satisfaisant cette fois-ci les exigences de ventilation d'un bâtiment d'élevage et de ses animaux. En ce qui concerne le toit, la combinaison forte pente/grande largeur conduit à des hauteurs et des volumes excessifs, notamment pour les petits ruminants et les jeunes animaux. Il paraît donc essentiel de bien raisonner ses objectifs dans chaque projet de construction.

Dans le cas du bâtiment du Gaec de Moussée, visité par les adhérents de Bourgogne élevage, les éleveurs ont d'abord privilégié l'aspect élevage. Une seule face de la toiture a par exemple été consacrée aux panneaux photovoltaïques. De nombreux autres critères de construction ont d'abord pris en compte les besoins des animaux.

AG

à noter

Une nouvelle campagne d'insémination à la station de Lucy-le-Bois (89)

Pour la troisième année, une campagne d'insémination charolaise en Avallonnais va être amenée à s'organiser autour de la station de Lucy-le-Bois.
En effet, compte-tenu de l'activité saisonnière de la période de reproduction en allaitants, les inséminateurs de la Cecna (Coopérative d'Élevage du Centre Nord et de l'Aube), se délocalisent durant un certain temps, afin d'apporter un service de proximité et de qualité aux adhérents de l'avallonnais et du Nord Morvan. Sur ce secteur, deux tiers de l'activité mensuelle se concentrent sur les mois de février et mars. Cette année, trois techniciens inséminateurs seront présents : Lionel Barjot, Hubert Loisel et Olivier Lebel, qui vient compléter l'équipe. Ils ont pris physiquement leurs quartiers d'hiver dès lundi 18 janvier.
Sur le plan génétique, parmi les nouveaux taureaux phares sur vaches à découvrir cette année : Sylvaner n° 1 de la station de Sommepy en 2001, ou Sisteron, qui apportera qualités laitières et maternelles sur ses filles.
Pour les génisses, des nouveaux taureaux avec des profils très complets tels Unibloc ou Trezegoal (champion Agonges 2010) seront au catalogue.
D'autres taureaux confirmés figureront également au catalogue, comme Russ ou Natur, sans oublier l'indémodable Lorsini.

Un seul numéro pour contacter vos inséminateurs :
03 86 31 07 53 Ou par fax : 03 86 33 30 53



Sancoins (18)

Les conditions à respecter pour participer au concours de reproducteurs

Le comité d'organisation des concours de Sancoins (18) organise son traditionnel concours annuel de reproducteurs charolais, samedi 6 février prochain. Un événement couru par le monde de l'élevage dans la grande région. Sancoins, dans le Cher, à une encablure de Nevers... Son fameux concours annuel de reproducteurs charolais qui attire des éleveurs de toute la région et en particulier de la Nièvre... Une vitrine pour de nombreux animaux de qualité qui, derrière les nombreux prix attribués, font l'objet d'une exposition-vente en aval des délibérations du jury.

Une déclaration pour tous

Premier impératif pour participer au concours: tous les exposants, quel que soit leur département d'origine, ont dû déposer une déclaration, indiquant la date de naissance, le numéro d'élevage, le numéro d'inscription au HBC du veau, avant le 16 janvier dernier délai pour l'inscription. A en croire le règlement du concours qui précise aussi: *«en cas de problème de place, les organisateurs n'accepteront pas les animaux déclarés hors délai»*, ce qui laisse supposer, a contrario, que si l'ancienne halle aux veaux n'est pas remplie le jour J, les éleveurs qui auront amené leurs bêtes sans les avoir inscrits auparavant n'auront peut-être pas fait le déplacement pour rien.

Renseignement auprès du président Christian Maguet au 02 48 74 53 21.

Un certificat de visite réglementaire

Deuxième condition, qui vise les exposants issus d'autres départements que le Cher, cette fois: ils devront produire, un certificat de visite réglementaire, délivré par le vétérinaire sanitaire et visé par le directeur des Services vétérinaires du département d'origine.

Ce certificat ne devra pas dater de plus de 6 jours et devra attester que les animaux présentés ont été identifiés individuellement, ne présentent aucun signe de maladie, ne sont pas porteurs de lésions d'hypodermose (varron), proviennent d'une exploitation distante de plus de 10 kilomètres de tout foyer de fièvre aphteuse, proviennent d'un cheptel en convention A et B, et dont le cheptel d'origine est indemne depuis au moins 30 jours de toute maladie contagieuse, officiellement indemne de tuberculose bovine, officiellement indemne ou indemne de brucellose bovine et de leucose bovine enzootique.

EC

Station d'évaluation de Charmoy (89)

Les enchères sont lancées

Première vente aux enchères à la nouvelle station d'évaluation de Charmoy inaugurée au printemps dernier.



En dépit de la météo, de nombreux éleveurs avaient fait le déplacement jusqu'à Charmoy.

La campagne de vente de reproducteurs males sortis de la nouvelle station d'évaluation de Charmoy, dans l'Yonne, a débuté mercredi 13 janvier avec la présentation de 35 animaux issus du centre d'élevage de la Cialyn. Ces animaux, choisis en fonction de leur ascendance et contrôlés sur leurs performances (croissance, morphologie et spermatogenèse) ont été proposés aux enchères dites *«à la palette»*. En dépit du froid et des conditions de circulation difficiles, cette première vente de l'année a attiré de nombreux éleveurs. Tous ont pu profiter des nouvelles installations pour juger et choisir leurs futurs reproducteurs, tout en bénéficiant des conseils du personnel de la Cialyn et de la Cecna. Au terme de la vente, ce sont 27 taureaux qui ont trouvé acquéreur à un prix moyen de 2 500€. A noter que les deux taureaux sortis seconds ex æquo de la série avec un index Imocr de 120 ; Disco fils de Rufus sur Judicaël né à l'élevage Bonnault et Drakkar, fils de Sidney sur Tryphon né à l'Earl Houdmon, se sont respectivement vendus 4 150€ (l'acquéreur est un éleveur de l'Aube) et 3 750€ (acheté par un éleveur de la Nièvre).

Prochaine vente le 17 février

La prochaine vente aux enchères aura lieu le mercredi 17 février avec un second lot d'animaux issus du programme de sélection Union Charolais Croissance (UCC). Chaque année, cette union de coopératives évalue 200 jeunes males issus d'accouplements dirigés à partir de 6 taureaux d'insémination : les 3 meilleurs de la série précédente et 3 taureaux agréés «*Aptitudes Bouchères*» et/ou «*Qualités Maternelles*» issus du programme de sélection conduit par Gènes Diffusion. Les éleveurs à la recherche de leurs futurs taureaux pourront se rendre à la station d'évaluation le jour de la vente à partir de 10h (autres disponibilités sur rendez-vous).

Les animaux disponibles lors de cette vente termineront leur période d'évaluation le 4 février.

Le catalogue de vente présentant leurs origines, leurs performances, leurs indexations et leurs qualifications sera alors disponible sur notre site internet http://www.cialyn.fr/cialyn/ucc.htm.

Informations supplémentaires par tél au **06 10 11 37 63** ou **06 09 82 85 46** ou par mail, à l'adresse suivante : ucc@ucacig.fr

Dates des prochaines ventes UGC Bande B :
Mercredi **17 février**
Mercredi **24 février**

DB (D'APRÈS ÉLÉMENTS FOURNIS PAR LA CECNA)

Groupes lait Puisaye-Auxerrois (89)

Les "jeudis de la repro"

Les groupes lait Puisaye-Auxerrois de la Chambre d'agriculture de l'Yonne ont inscrit le thème de la reproduction à leur programme d'activités 2009/2010 en s'appuyant sur la formation de trois jours proposée par la Caiac et la Cecna : les «*jeudis de la repro*».



Atelier «*Ration*» : tamisage pour évaluer ce qui est valorisé par les animaux.

Cette formation, limitée pour des raisons pratiques à 12 participants, a rapidement fait le plein. Une autre session sera donc réalisée en fin d'année 2010.

Le nombre d'inscriptions est révélateur de l'intérêt des éleveurs pour la reproduction, thème complexe qui fait partie intégrante de leur quotidien.

1ère journée : place à la pratique !

La première rencontre avait lieu, en salle de biologie du CFA de Champignelles. M. Drevillon (Cecna) et Crespo (Caiac) sont intervenus conjointement via des travaux de dissection et de fouille, sur l'étude du tractus génital des vaches. L'atelier «reprobox» permettant à chaque éleveur de réaliser des simulations de fouilles artificielles et théoriques et d'appréhender le fonctionnement de l'anatomie et la physiologie des animaux.

2ème journée : un peu de théorie...

Cette seconde journée, au Lycée de la Brosse à Venoy était consacrée aux problèmes sanitaires et à leurs conséquences sur le système de reproduction (chlamydiose, fièvre Q, néosporose, ...) au travers d'une intervention de Mme Wolgust, vétérinaire à la Cecna. Thierry Crespo, quant à lui, développant la valorisation de la ration et les transitions alimentaires (transition, acidose, type de ration...) sur le système de fonctionnement de la vache.

3ème journée : les applications terrains

Pour mettre en pratique, rien de tel qu'un troupeau de vaches bien vivantes ! Le groupe s'est rendu au Gaec de Souchon à Tannerre en Puisaye, pour clôturer ces rencontres. Au programme de cette matinée : échographie et état d'engraissement. Cette mise en conditions réelles a permis de confirmer les acquis théoriques précédents. Un point sur la note d'état corporel a également été fait, facteur non négligeable de réussite de l'insémination artificielle.

La ration a également été passée en revue grâce à un tamisage des différents constituants. Il s'agissait d'évaluer ce qui est valorisé par les animaux via le tamisage de bouses.

Cette rencontre s'est clôturée en salle par un échange et une synthèse de ces trois journées.

Les éleveurs sont repartis satisfaits d'une telle formation, qui au travers de différentes approches ludiques et interactives, a permis d'appréhender différemment la reproduction de son troupeau.

Les participants, les intervenants, ainsi que le lycée agricole de La Brosse et le Gaec Souchon ont largement contribué à la réussite de ces rencontres.

Un nouveau rendez-vous est d'ores et déjà pris, n'hésitez-pas à nous contacter pour vous inscrire !

ÉQUIPE LAIT CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'YONNE

Vini-viticulture

La viticulture biologique à l'épreuve de la réglementation européenne

La viticulture biologique a progressé fortement en Bourgogne en 2009. Les conversions se multiplient mais la réglementation européenne qui prévoit de limiter l'usage du cuivre, soulève de nombreuses interrogations quant à l'émergence de traitements alternatifs suffisamment efficaces.

La viticulture biologique comme l'ensemble de l'agriculture biologique ne connaît pas de crise de vocation. L'année 2009 a ainsi vu un nombre record de conversions de domaines viticoles à l'agriculture biologique. Soit une augmentation de 34% entre 2008 et 2009. Les surfaces certifiées (AB et en conversion) vont ainsi dépasser 1600 ha (715 en AB et 900 en conversion), soit 5,3% des surfaces viticoles de Bourgogne (3,5% dans l'Yonne, 3% en Saône-et-Loire, 3,2% dans la Nièvre et 9,9% en Côte d'Or). En 2012, les objectifs du Grenelle de l'environnement de 6% des surfaces en agriculture biologique seront dépassés.

Le Sedarb, qui présentait le 15 janvier dernier le bilan de la campagne viti bio, s'est félicité de ces bons résultats : *«la viticulture représentant 20% de l'utilisation des pesticides, son essor a un impact important, notamment sur la qualité des eaux et la santé des viticulteurs et de leurs salariés»*. 178 domaines sont certifiés : 97 en Côte d'Or, 6 dans la Nièvre, 50 en Saône-et-Loire et 25 dans l'Yonne.

La viticulture biologique progresse et son actualité s'enrichit à mesure aussi. Le futur règlement européen de la vinification biologique doit entrer en vigueur pour les vendages 2010 et la Commission européenne devrait le publier en février. Les grandes lignes en sont cependant connues. Les points essentiels concernent la réduction des doses de sulfites, la chaptalisation et l'enrichissement et une liste négative des procédés physiques et thermiques. *«Tout peut encore évoluer»* insiste Odile Cadiou, conseillère en viticulture au Sedarb, *«la Commission entend clarifier les choses pour le consommateur grâce la certification des vins bio et à la définition d'un cahier des charges pour la vinification biologique»*.

Autre actualité présentée par Odile Cadiou : la réduction des doses de cuivre autorisées. L'objectif à terme reste toujours *«la protection des eaux et des organismes non ciblés»*. Il s'agit de déterminer les quantités de substance active et le nombre minimum d'applications nécessaires pour obtenir l'effet désiré. Des discussions sont en cours entre les firmes, l'AFSSA, la DGAL et les structures bio, afin de faire le point sur les usages retenus et de décider d'un niveau d'efficacité attendu. La décision des ministères d'Agriculture devrait être connue fin janvier 2010, elle concernera l'homologation des nouvelles spécialités. Nombre de viticulteurs bio dans la salle et le groupement des agrobiologistes souhaitent se mobiliser contre cette réduction. En viticulture biologique, le cuivre est le seul fongicide autorisé pour maîtriser le mildiou de la vigne et son usage est largement répandu dans les pratiques des vignerons biologiques. Le durcissement de la réglementation sur l'usage du cuivre pose un réel problème et contraint à trouver des solutions alternatives viables à la fois techniquement et économiquement. Des résultats d'essais ont ainsi été menés sur une vigne bio de chablis dans un secteur sensible au mildiou, avec réduction des doses de cuivre et adjonction de préparations naturelles de plantes (tisanes). La supériorité du traitement au cuivre a été mise en évidence. Guillaume Morvan, conseiller viticulture à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, a relevé des résultats plus nuancés sur certains essais, une petite dose de cuivre associée à une préparation naturelle (tisane) amenant la même efficacité qu'une grosse dose de cuivre. Ces observations très parcellaires restent cependant à confirmer et les «*recettes*» des préparations végétales représentent un point important, sujet à de multiples de variations, tant en termes de composition et de dosage que sur les techniques d'application.

Pierre Petitot, de la Chambre d'agriculture de Côte d'Or a présenté une synthèse d'essais botrytis réalisés entre 2006 et 2009, afin d'évaluer l'efficacité de produits alternatifs à la lutte chimique. Tout en se gardant de toute généralisation à partir d'essais très ponctuels, le conseiller a relevé le peu d'efficacité des produits alternatifs utilisés dans certaines conditions. Toutefois un effeuillage précoce (en début de floraison) a permis de réduire l'intensité de l'attaque. Les essais se poursuivent en 2010.

ANNE-MARIE KLEIN



L'année 2009 a connu un nombre record de conversions de domaines viticoles à l'agriculture biologique. Les surfaces certifiées ou en convertion atteignent aujourd'hui les 1 600 hectares sur l'ensemble de la région.

Fiscalité

Bénéfices agricoles forfaitaires pour les vins de l'Yonne

Les montants retenus pour le calcul des bénéfices forfaitaires imposable au titre de l'année 2008 sont les suivants :

- Bourgogne grand ordinaire rouge : 73,89€/hl en sus de 102,00 hl/ha.
- Bourgogne-Passe-Tout-Grain : 135,59€/hl en sus de 61,00 hl/ha.
- Bourgogne grand ordinaire blanc : 61,69€/hl en sus de 127,50 hl/ha.
- Bourgogne rouge, Bourgogne rosé : 198,84€/hl en sus de 43,00 hl/ha.
- Bourgogne aligoté : 168,04 €/hl en sus de de 51,50 hl/ha.
- Irancy : 284,16€/hl en sus de 34,50 hl/ha.
- Bourgogne blanc : 166,23€/hl en sus de 51,00 hl/ha.
- Petit Chablis : 259,73€/hl en sus de 37,50 hl/ha.
- Chablis : 306,37€/hl en sus de 34,50 hl/ha.
- Chablis (premier cru) : 515,11€/hl en sus de 23,00 hl/ha.
- Chablis (grand cru) :1123,70€hl en sus de 14,00 hl/ha.
- Crémant de Bourgogne : 184,16€/hl en sus de 46,50 hl/ha.
- Sauvignon de Saint Bris : 130,55€/hl en sus de 64,00 hl/ha.

Pour les vignes produisant des vins de table ou des vins de pays, le bénéfice forfaitaire imposable est, sur justification réduit de 6,10€ par hectolitre de vin de la récolte 2006 distillé obligatoirement, conformément aux dispositions des articles 38 et 39 du règlement (CEE) n° 822-87.

Pour la production non vinifiée, le tarif est appliqué avec un plafond de 609,80€ l'hectare pour les agriculteurs dont la production est partiellement ou en totalité destinée à la fabrication de jus de raisins, à l'exception des départements qui ont fait l'objet d'une tarification spécifique.

Vignes produisant des vins délimités de qualité supérieure et des vins à appellation d'origine contrôlée *pour les exploitants vendant en bouteilles tout ou une partie de leurs vins, le bénéfice supplémentaire est applicable par bouteille vendue au cours de l'année considérée quel que soit le millésime du vin. Ce bénéfice est réduit de 50% en ce qui concerne les ventes réalisées par l'intermédiaire des caves coopératives. Cette taxation concerne les viticulteurs qui ont commercialisé, au cours de l'année d'imposition, plus de 2 000 bouteilles. Ces seuils ne valent pas abattements.*

A défaut d'indications spéciales, les dispositions qui précèdent ont un caractère général et s'appliquent à tous les départements. Sous réserve des mentions particulières, les bénéfices forfaitaires imposables tiennent compte, pour l'ensemble des cultures figurant au présent tableau, des pertes généralisées de récolte.

formations

Les formations *"Viticulture"* en Côte d'Or

Voyage d'étude en Suisse lundi 25 au mercredi 27 janvier
Contenu : Viticulture durable – Bio – Biodynamie
Visite du FIBL (Institut Technique de l'Agriculture Biologique), de la Station Agronomique de Changins et d'Agrovina (Salon International Vigne-Vin – www.agrovina.ch).
Présentations d'essais Protection Phytosanitaire et Entretien des sols– Visite de domaines – Participation colloque
Coût : 250€ / personne (à confirmer - inclut déplacement minibus)

Enherbement: aller plus loin
Mercredi 3 février de 08h30 à 17h30 à Beaune
Contenu : Résultats d'essais avec des espèces peu concurrentielles pour la vigne. Enherbement temporaire et permanent : réussites et échecs dans le contexte bourguignon. Bandes fleuries : favoriser la biodiversité dans les parcelles en utilisant les mélanges d'espèces.

Intervenants : Jean-Laurent Spring (Agroscope Changins) / Philippe Crozier (CA 71) / Caroline LeRoux (Comité de Développement du Beaujolais)
Coût : 35€/personne (repas non compris)

Pulvérisation et réduction des intrants
Jeudi 25 fevrier de 08h30 à 17h30, à Beaune
Contenu : Point sur tous les travaux menes par l'Institut Francais de la Vigne et du Vin (IFV) sur cette thématique : méthodes d'optimisation des doses de fongicides expérimentées en France, évaluation dérive des différents types de matériels, banc d'évaluation de la qualité de pulvérisation. Avenir et perspectives en pulvérisation.
Intervenant : Sébastien Codis (IFV Macon)
Coût : 35€ / personne (repas non compris)

Inscriptions par fax au 03 80 28 81 69 ou par e-mail : vitiflash@cote-dor.chambagri.fr.
Ces formations ne pourront avoir lieu qu'avec un nombre minimum de participants. Nous vous tiendrons au courant de tous les détails pratiques relatifs aux formations choisies.

vie quotidienne

Salariés agricoles non cadres

La couverture obligatoire comme *"mieux-disant social"*

Depuis le 1er janvier, est entré en vigueur l'accord professionnel qui impose, dans la Nièvre, l'Yonne et la Côte d'Or, une mutuelle complémentaire obligatoire gérée par Groupama/Anips et Agrica. Des réunions d'information menées par l'Asavpa 58 ont démontré l'intérêt et l'inquiétude que suscite, pour l'heure, cette mesure destinée aux salariés agricoles non cadres.



A Boisgibault, ils étaient près de 70 à répondre à l'invitation de l'Asavpa 58, pour obtenir des précisions sur leur nouvelle couverture sociale obligatoire.

Sur le papier, «*le mieux-disant social*» est indéniable. L'accord de branche crée une assurance santé équivalente à une mutuelle et prend en charge la partie des frais de soins médicaux, dentaires, optiques et hospitaliers non couverts par la Sécurité sociale (voir encadré). En cela, il s'inspire des exemples de mutuelles professionnelles des coiffeurs ou des restaurateurs. Dans la pratique, pour obligatoire qu'elle soit devenue depuis le 1er janvier, la couverture complémentaire santé des salariés agricoles non cadres est loin de convaincre les principaux intéressés. Ceux-ci pointent des retards dans l'information de leurs patrons, qui la gèreront, l'absence de renseignement viable de la part de Groupama sur les démarches à accomplir comme sur l'étendue des garanties, et l'interrogation sur ce que cela va leur coûter réellement par rapport aux mutuelles individuelles auxquelles ils cotisaient jusqu'à maintenant. Intéressés et inquiets, ils étaient donc nombreux à répondre à l'invitation de l'Asavpa 58 pour deux réunions d'information, la semaine dernière, à Boisgibault et à Moulins-Engilbert.

Régime amélioré en Bourgogne

Ce dispositif découle d'une première réflexion, menée dès 2007, par les représentants des employeurs et des salariés agricoles au niveau national. Un premier accord, le 10 juin 2008, avait institué un régime minimal en prévoyance et santé et les partenaires sociaux ouvraient la possibilité de l'appliquer brut ou de l'améliorer localement. C'est donc ce qu'ont décidé les représentants employeurs et salariés de Bourgogne (Côte d'Or, Yonne et Nièvre) en signant un deuxième accord, le 26 février 2009, instituant cette assurance santé obligatoire au 1er janvier 2010, et après appel d'offre, l'ont confié à la Caisse régionale de Groupama. A Boisgibault, près de Tracy-sur-Loire, ce sont pas moins de 70 salariés qui ont interrogé Guy Peytier, le responsable assurances collectives de la caisse, celui-ci expliquant le bienfondé de cette nouvelle couverture santé. Sans rentrer dans le détail, les différentes garanties proposées semblent très compétitives et peuvent même faire l'objet, à la demande du salarié et moyennant un surplus de cotisation, d'une option améliorée supplémentaire. «*Rendre cette assurance obligatoire était la condition pour négocier un très bon rapport qualité/prix et bénéficier d'avantages sociaux et fiscaux en nature*» a-t-il expliqué. N'empêche. Pas simple pour les salariés de voir s'imposer une contrainte nouvelle, qui engendre des changements d'habitudes et des formalités nouvelles. Et ce même si ce sont les chefs d'exploitation, d'entreprise de travaux agricoles et de Cuma qui assureront le suivi des dossiers de leurs salariés auprès de la MSA et de Groupama. Guy Peytier a voulu rassurer en annonçant que ses services avaient mis en place une plateforme téléphonique et un site internet avec des personnels formés depuis le début de l'année. «*Les garanties sont de toutes façons supérieures à l'accord qui se serait mis en place au niveau national*» a insisté Jérôme Ferré, l'animateur de l'Asavpa 58, pour qui cette mesure «*va rendre la branche agricole attractive, notamment pour les plus jeunes*».

E.C.

En pratique

■ La nouvelle complémentaire santé obligatoire concerne les salariés agricoles non cadres ayant au moins 6 mois d'ancienneté continue dans l'entreprise. Par souci de simplicité, les partenaires sociaux ont décidé que ce serait la MSA qui servira de guichet unique (sans délai de carence) depuis le 1er janvier 2010. Ce sont les employeurs qui provisionneront les cotisations, trimestriellement pour la part patronale, mensuellement pour la part salariale. Sur leurs feuilles de paie, les salariés verront apparaître une ou deux lignes supplémentaires. S'ils sont salariés sans enfant ni conjoint, ils seront cotisant «*isolé*» et verseront 26,50 euros par mois (dont 10,50 euros, soit 40% pris en charge par l'employeur). S'ils sont salariés avec enfant et/ou conjoint, ils seront cotisants «*famille*» et verseront 69,50 euros (dont 10,50 euros de l'employeur). Groupama a déjà fait parvenir aux employeurs les conditions générales, le guide de l'employeur, la notice d'information des salariés (à leur remettre), les modèles de courriers (demande de dispense si régime collectif obligatoire antérieur plus satisfaisant, résiliation de l'assurance individuelle du salarié, résiliation de l'assurance d'entreprise...) et les bulletins d'adhésion (à faire compléter par les salariés et à retourner par l'employeur à la MSA). La part conventionnelle de la complémentaire santé s'appliquera automatiquement dès que le salarié enverra une feuille de soins à la MSA. Enfin, les salariés peuvent souscrire directement, et à leurs frais, une garantie optionnelle supplémentaire qui améliore leur couverture obligatoire : 7,50 euros par mois s'ils sont sans enfant ni conjoint, 20 euros avec enfant et/ou conjoint.

→installation

PRI infos

Côte d'Or

Faire une période d'essai avant l'installation

L'installation hors du cadre familial nécessite de prendre du temps pour bien mûrir son projet, que l'installation se réalise en individuel ou en société. Prendre son temps c'est peut-être imaginer se mettre en situation réelle, «*comme si on y était*», en gardant la possibilité de faire machine arrière simplement si on sent que ce projet est fragile (sur le plan économique ou humain). Pour cela, jeunes et cédants, ou futurs associés, peuvent réaliser un stage de parrainage. Durant cette période de mise en situation réelle, chacun vérifiera que le projet envisagé est en accord avec ses objectifs personnels et professionnels. Ainsi le jeune peut bénéficier d'un statut de stagiaire de la formation professionnelle, et sera rémunéré par l'ASP. Si vous souhaitez réaliser un stage de parrainage, sachez que les délais administratifs peuvent être longs et qu'il est indispensable de préparer votre dossier au moins deux mois avant le début du stage.
Contact : Corine Garnier-Penning - Chambre d'agriculture-mission Odasea - 03 80 68 67 85

Nièvre

La Chambre d'agriculture en lien avec la Communauté de Communes entre l'Alène et La Roche travaillent sur le canton de Luzy afin de maintenir un maximum d'exploitations agricoles. Des actions à destination des jeunes souhaitant s'installer et des futurs cédants sont mises en œuvre pour que des exploitations soient transmises à de jeunes agriculteurs. Un comité de pilotage composé d'agriculteurs du canton réfléchit et met en œuvre la politique à suivre pour atteindre l'objectif fixé. Toutes les personnes intéressées pour travailler sur le thème Installation/Transmission sont les bienvenues.
Pour plus d'informations, contacter Maxime Albert au 03 86 25 36 22, Chambre d'agriculture de Decize.

Saône-et-Loire

Vous avez un projet d'installation en agriculture ? Contactez le Point Info Installation !

L'accueil au Point Info Installation est devenu une étape incontournable pour toute personne qui a un projet d'installation en agriculture. Cet accueil doit être réalisé le plus tôt possible (idéalement 1 an avant l'installation). Il vous permettra d'enclencher les démarches pour élaborer votre Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP) et de connaître les aides auxquelles vous pouvez prétendre. Vous pourrez être orienté vers d'autres personnes ressources en fonction de vos besoins ou de vos questions, et repartirez avec un échéancier personnalisé. N'hésitez pas à contacter Christine Jartier, Point Info Installation au 06 37 23 61 99 pour prendre rendez-vous ou par mail info.installation71@laposte.net

Elle permet de désamorcer les conflits, de dénouer les crises

La médiation familiale, pour les familles agricoles aussi

La médiation familiale est peu connue et peu utilisée, pourtant cette démarche facilite la résolution de conflits familiaux, dans des situations aggravées par les problématiques particulières liées à l'activité agricole et à la vie en milieu rural.

«*Les pires histoires sont souvent des histoires de familles*»... Que faire quand les conflits, les discussions, les récriminations... occultent tout le reste et ne laissent entrevoir aucun avenir possible ? Les crises familiales sont fréquemment les plus difficiles à dénouer et la situation particulière des exploitants agricoles et de leur famille les rendent encore plus complexes.

L'imbrication entre les sphères professionnelles et privées, la difficulté à exprimer les désaccords, les enjeux de la transmission de l'exploitation, les jeux de pouvoir, l'isolement parfois et le poids du patrimoine toujours... font que les crises dans les familles d'agriculteurs et les sociétés agricoles peuvent être encore plus destructrices que partout ailleurs. Alors comment faire, comment sortir des crises, surmonter les conflits, laisser le champ libre à la parole, l'explication et la négociation, pour dénouer enfin la situation ? Le remède existe, mais il est peu connu ; pourtant les juges aux affaires familiales, les organismes comme la MSA et beaucoup d'autres en recommandent l'usage : c'est la médiation familiale. Une profession organisée, encadrée et une démarche qui a fait ses preuves.

«*Les conflits sont souvent tellement enkystés que la première chose à faire c'est d'abord de renouer le dialogue*» témoignent Béatrice Coubard et Marjorie Siegel, médiatrices familiales à Dijon. Ni conseiller matrimonial, ni psychologue, la position du médiateur familial est celle d'un tiers impartial, chargé de rétablir la communication entre les parties, de créer un climat de confiance et un espace de dialogue pour la recherche d'un accord. Le médiateur, ou la médiatrice familiale ne juge pas, ne prend pas parti, ne conseille pas, mais il aide à y voir plus clair, libère la parole et assure la neutralité nécessaire à la résolution d'un problème familial.

Une démarche peu connue, un métier à découvrir

Les champs d'intervention de la médiation familiale sont multiples : conflits intergénérationnels (parents-enfants/grands-parents-petits enfants/séparations de couples) dissolution de société familiale (familles recomposées, etc). Mais comment accède-t-on à la médiation familiale ? «*On y accède de deux façons* expliquent Béatrice Coubard et Majorie Siegel, *soit par voie directe et la première entrevue de découverte est gratuite, soit par la voie judiciaire, quand un juge aux affaires familiales propose une mesure de médiation qui suspend la procédure en cours pendant un temps donné. Le juge des enfants peut également ordonner une mesure de médiation familiale*».



Béatrice Coubard et Marjorie Siegel ont choisi d'intervenir en co-médiation.

La profession est encore récente et la démarche reste assez confidentielle. Pourtant il suffit en moyenne de trois à quatre entretiens pour déboucher sur des décisions et des solutions concrètes. Le médiateur explore toutes les composantes et tous les aspects d'un conflit d'ordre familial : affectifs, juridiques, financiers, sociaux, psychologiques. Avec une règle d'or : la confidentialité, pour les personnes comme pour les situations, et une neutralité qui s'exprime même dans le choix du lieu de la médiation. La «*distance*» recouvrée par rapport au conflit permet de rouvrir le dialogue.

«*Le personnes qui ont fait ce choix peuvent ainsi passer d'une phase de destruction à une phase de reconstruction et se positionner comme des partenaires et non des adversaires*». L'engagement dans la démarche de médiation familiale doit être volontaire. «*On peut interrompre le processus de médiation à tout moment*» expliquent les médiatrices. Chacun reste libre de son choix. Mais si la médiation intervient encore fréquemment comme «*un dernier recours*», elle a le mérite de permettre aux parties de se projeter à nouveau dans l'avenir et de faire tomber ce mur de l'isolement et de l'incompréhension qui transforme trop souvent des situations conflictuelles en vrais drames familiaux.

ANNE-MARIE KLEIN

La médiation familiale, mode d'emploi

■ **D'abord une définition : «*La médiation familiale est un processus de construction ou de reconstruction du lien familial, axé sur l'autonomie des personnes concernées par des situations de rupture ou de séparation, dans lequel un tiers indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision, le médiateur familial, favorise à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, leur communication, la gestion de leur conflit dans le domaine familial entendu dans sa diversité et son évolution*» Définition élaborée par le Conseil consultatif de la médiation familiale en 2004.**

Ensuite on ne s'improvise pas médiateur familial : la profession est organisée et la formation est validée par un diplôme d'État. L'accès à cette formation nécessite une compétence technique préalable (sciences humaines ou droit, en général). Béatrice Coubard et Marjorie Siegel travaillent ensemble en co-médiation et sont aussi diplômées en droit pour l'une et en gestion des ressources humaines pour l'autre.

Enfin, la paix... Mais à quel prix ? Il faut compter 45 euros par personne auditée et par entretien (un entretien dure de 1 à 2 heures). En moyenne dans un simple processus d'aide à la décision, on peut aboutir à une solution en 3 à 4 entretiens.

Chronique juridique

Nouvel allègement pour les EURL et les SASU

Désormais, les sociétés sont dispensées de l'obligation d'établissement du rapport de gestion par le dirigeant dans certaines conditions.

Toute société commerciale doit établir à la clôture de chaque exercice un inventaire, des comptes annuels avec un bilan, un compte de résultat et une annexe, ainsi qu'un rapport de gestion écrit. Celui-ci expose la situation de la société, les perspectives concernant son évolution, les évènements importants survenus au cours de l'année écoulée. Tout ceci doit faire l'objet d'une approbation par l'assemblée générale des associés ou actionnaires. Ensuite, la publicité est assurée par le dépôt des comptes au greffe du tribunal de commerce. Depuis le 1er janvier 2009, la loi de modernisation de l'économie de 2008 a déjà simplifié les formalités des sociétés unipersonnelles qui s'adressent aux créateurs d'entreprise, lesquels peuvent choisir entre l'installation individuelle ou sociétaire.

En effet, les EURL ou SASU dont l'associé unique assure personnellement la gérance en EURL ou la présidence en SASU ont été dispensées de l'approbation formelle des comptes sociaux. Le dépôt de l'inventaire et des comptes annuels vaut approbation des comptes. Ces documents doivent s'accompagner de la décision d'affectation des résultats.

Avec la loi du 19 octobre 2009, l'exigence du rapport de gestion est supprimée à condition de remplir les deux conditions suivantes : la gérance ou présidence doit être assurée par un associé unique personne physique. De plus, la société ne doit pas dépasser deux des trois seuils à fixer par décret concernant le chiffre d'affaires hors taxes, le total du bilan et le nombre moyen de salariés au cours de l'exercice.

Ces seuils devraient reprendre ceux de l'obligation d'un commissaire aux comptes qui sont rappelons le, différents pour une SARL ou une SAS. Ainsi, en SARL, et donc EURL, le bilan ne doit pas être supérieur à 1,5 million d'euros, le chiffre d'affaires hors taxes supérieur à 3,1 millions d'euros, et le nombre moyen de salariés supérieur à 50. Pour les SAS et donc la SASU, le bilan ne doit pas être supérieur à 1 million d'euros, le chiffre d'affaires hors taxes supérieur à 2 millions d'euros, et le nombre moyen de salariés supérieur à 20.

Ce nouvel assouplissement n'est pas négligeable en termes de suivi d'un dossier et bénéficiera notamment aux agriculteurs qui ont fait le choix ou ont eu l'obligation de créer une société commerciale pour réaliser des opérations purement commerciales (achat-revente…).

O. H.

Vient de paraître

L'étonnante histoire des maisons familiales et rurales

C'est à la fois un récit passionnant, préfacé par François Subrin (actuel président de l'Union nationale des Maisons familiales et rurales) sur l'histoire de la formation dans l'agriculture et un formidable hommage que représente ce livre.



DR

Publié pour la première fois en 1987, il a pour auteur Florent Nové-Josserand, celui qui en a été le président de 1945 à 1968, disparu en janvier 2009. C'est aussi un bel hymne à l'humanisme et aux valeurs de solidarité. Classé parmi les modèles alternatifs à l'institution scolaire classique, le mouvement des MFR a démontré dans la durée sa capacité à concevoir un système de formation reproductible et durable, mêlant intelligemment les mondes de l'éducation, des familles et la ruralité. Un premier chapitre retrace la création de la première MFR en 1937. Le livre fait aussi le point sur l'influence des MFR, pas seulement en France. Le dernier chapitre tente de dessiner l'avenir. Et bien qu'il ait été écrit en 1987, on peut retenir la volonté farouche de ses membres de vouloir faire vivre des couples de valeurs qu'on pourrait penser contradictoires ou difficile de combiner : évolution/fidélité et personnalité/indépendance. Mais c'est sans doute ici que se situe la réussite de ce mouvement. Une longue annexe de 65 pages, rédigée par Patrick Guès (MFR), retrace l'histoire des MFR, de l'origine à nos jours.

THIERRY MICHEL

cours&marchés

➜ Pages réalisées par la rédaction de Terres de Bourgogne, avec le concours des quotidiens *Les marchés* et *La Dépêche.*
Toutes reproductions et communication interdites.

➜ Céréales

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur;
OA: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur.
BPMF: blé panifiable meunerie française
Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

Récolte 2009: Prix base juillet, majorations commerciales mensuelles non comprises (sauf en avoine et indications contraires) de 5,58€/t du 01 au 15 janvier et de 6,04€/t du 16 au 31 janvier pour toutes céréales.

Départ	Spécifications	Échéance	€/t		Observations
Blé tendre 2009					
Aube/Yonne	76/220/11%	janv-juin	108,00-109,00	N	C
Sud Côte d'Or	BPMF 220/11% mini	janv-juin	117,00	V	C
Blé dur 2009					
Sud-Est	normes semoulières	janv-mai	160,00	N	
Orge de mouture 2009					
Sud Côte d'Or	64-65 kg/hl	janv-juin	93,00	T	C
Aube/Yonne	62-63 kg/hl	janv-juin	90,00	A	C
Sud Est	68-70 kg/hl	janv-juin	89,00	N	C
Maïs 2009					
Sud Est		janv-avril	120,00	N	C
Yonne	-	6 de janv	120,00	N	C
Avoine 2009					
Noire					
Sud Côte d'Or	50-51 kg/hl	janv-fév	185,00	V	C
Saône et Loire	INC				
Blanche					
Sud Côte d'Or	INC				

➜ Protéagineux

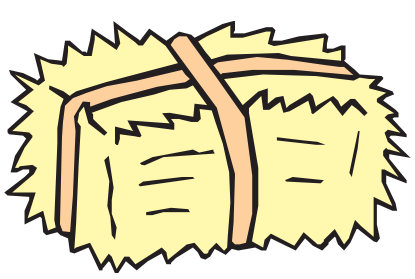
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Pois 2009				
Aube/Yonne		INC		

➜ Céréales France (disponible ou rapproché) *08 janvier*

Blé fourrager (73 kg) Départ Eure-et-Loir (sans garantie) : 107,00; Blé meunier Départ Eure-et-Loir (rapp)115,00; Blé standard Rendu Rouen (rapp) A.R. :121,50; Orge de Mouture Rendu Rouen A.R. (rapp): 97,00-98,00; Orge de Mouture Dép. E.-et-Loir A.R. (rapp): 98;00; Maïs FOB Rhin (janv-juin) :135,00; Tournesol Rendu Saint-Nazaire: 300,00; Pois Départ Oise: 160,00; Colza Rendu Rouen: 285,00; Colza FOB Moselle (Euronext- fév) : 291,50.

➜ Pailles et fourrages *12 janvier*

Paille de blé :
CENTRE-BASSIN PARISIEN A titre indicatif Balle rectangulaire (rendu, sous abris) 300-400 kg :40 E/t.Balles pickup (départ champ)25kg : inc.
NORD-EST Balles de 20-25 kg à l'abri, région Dunkerque, Nord Pas de Calais, Somme : inc. Grosses balles rectangulaires de 300-400 kg toutes régions, à l'abri : 40 E/t. Balles rondes en 1,20 m de diamètre : inc.
Foin de prairie :
CENTRE-BASSIN PARISIEN Loiret, Seine-et-Marne, balles pickup 25 kg : inc. 200 à 300 kg balles rectangulaires (sous abri) : inc. balles rondes : inc.
NORD-EST Petite balle de 20 kg,de bonne qualité, Balle pickup 20 kg:inc. balles rectangulaires (sous abri) :inc.
Luzerne :
CENTRE-BASSIN PARISIEN A titre indicatif 1ère coupe : inc., balles rondes 1e coupe :inc., petits ballots



cours&marchés OVINS

➜ Corbigny - Sicagemac *18 janvier*

Amenés: 230	Prix moyen par animal	Prix moyen par kilo
Agneaux gras -44kg	80-121	2,00-2,75
Agneaux gras +44kg	94-128	1,80-2,78
Agneaux maigres	70-85	1,62-2,50
Brebis	35-94	0,56-1,33
Béliers	88-123	-

Apports satisfaisants pour la saison. Vente active et totale en agneaux à des tarifs très fermes. Forte demande en brebis, cours qui augmentent fortement. PROCHAIN MARCHÉ : LUNDI 1ER FÉVRIER

➜ Moulins-Engilbert - Sicafome *11 janvier*

Amenés 331 - Une fois de plus, les apports sont pertubés par les conditions climatiques. La majorité des acheteurs sont présents et n'on pas pu satisfaire leurs besoins. Ce déséquilibre entre l'offre et la demande a engendré une vente rapide et totale, à des cours élevés en AGNEAUX comme en BREBIS.
PROCHAIN MARCHÉ LUNDI 25 JANVIER. PESÉE : 7H00-VENTE : 9H00.
Tél.: 03 86 84 28 75 - Fax. 03 86 84 31 88. www.sicafome.frwww.sicafome.fr

Brebis	E: -	U: 1,00 à 1,60 (80 à 131€)
	R: 0,85 à 1,00 (53 à 75€)	O: 0,10 à 0,40 (6 à 20€)
Béliers	-	
Agneaux maigres	60 à 85 (2,00 à 2,80€)	
Agneaux gras	E: -	U: 2,70 à 2,91
- 38kg (81 à 110)	R: 2,48 à 2,70	O: -
Agneaux gras	E: -	U: 2,70 à 3,24
38 à 44kg (109 à 139€)	R: 2,60 à 2,70	O: -
Agneaux gras	E: -	U: 2,55 à 2,92
44 à 50kg (121 à 149€)	R: 2,40 à 2,55	O: -

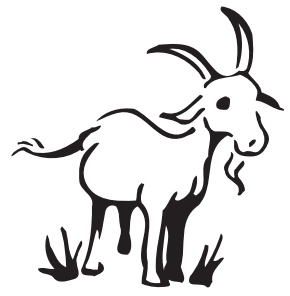
EFFECTIFS

Agneaux284 Béliers01
Brebis46 Caprins-

➜ Sancoins

13 janvier

Amenés 246, dont 130 agneaux, 51 agneaux d'embouche, 46 brebis et 9 béliers.
Les apports étant limités en raison des conditions climatiques, les cours sont donc facilement reconduits, toutes catégories. Les tarifs des brebis sont restés stables.
A la pièce : Brebis suitées inc. Béliers de réforme 88,00-130,00-105,00 (=). Agneaux d'embouche 53,00-73,00-63,00 (=).
Au kg : Agneaux laitons 16-19 kg U 5,70-6,05-5,85 (=); R 5,50-5,85-5,70 (=); 19-22 kg U 5,40-5,80-5,70 (=); R 5,15-5,55-5,40 (=); plus de 22 kg U 4,95-5,30-5,20 (=); R 4,80-5,20-5,10 (=). Brebis de réforme moins de 25 kg U inc.; R inc.; plus de 25 kg U 2,05-2,15-2,14 (=); R 1,61-1,75-1,69 (=); O 1,24-1,39-1,35 (=).



cours&marchés PORCS

➜ Porcs *18 janvier*

Plérins (Marché du Porc Breton)

Présentés : 12.217.

Vendus au classement de 1,010 à 1,020 euro. soit une cotation :

Base 56 TMP : 1,016 euro (+0,003)
Base 56 TMP + charte qualité T : 1,036 euro.

➜ Indice porcelet

Indice hebdomadaire

Du 11 au 15/01	Du 04 au 08/01
Prix à 25kg: 1,583;	Prix à 25kg: 1,585;
Par kg suppl.: 0,57;	Par kg suppl.: 0,57;
Porcelet 8kg: 26,423	Porcelet 8kg: 26,459

Prix départ ferme indexé à 25 kg. - La référence «Porcelet départ ferme à 25 kg» est une information professionnelle, destinée aux éleveurs assujettis à une indexation, notamment dans le cadre des Groupements des producteurs.

➜ Porcs abattus *du 08 au 14 janvier*

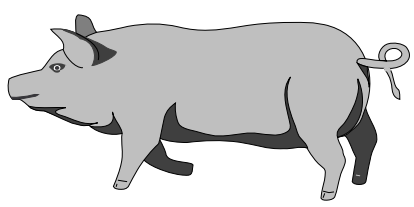
Moyenne hebdomadaire de l'OFIVAL

E/kg/Carcasse	Nbre de porcs	Prix moyen
Bretagne	-	1,17 (=)
Centre, Haute et Basse-Normandie, Pays de Loire, Poitou-Charentes	-	1,16 (=)
Nord, Pas-de-Calais, Picardie, Ile de France, Lorraine, Alsace, Champagne, Ardennes	-	1,11 (+0,01)
Bourgogne, Franche-Comté, Rhône-Alpes, PACA, Corse	-	1,22 (=)
Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Auvergne-Limousin-Aquitaine	-	1,18 (=)
RÉFÉRENCE NATIONALE	**-**	**1,17 (=)**

➜ Porcins

Sancoins

Amenés : non communiqués.
Pas d'apport. Pour information.
Au kg net : Porcs charcutiers 1,00-1,33. Coches de réforme 0,63-0,87.



cours&marchés DIVERS

➜ Alimentation animale

13 janvier

Tourteaux de soja 48% pellets Montoir : 321,00; Poudre de lait écrémé spray dispo.: 1850,00; Lactosérum: 710,00; Saindoux raffiné: -; Huile de coprah raffinée: 755,00; Huile de palme raffinée: 735,00; Luzerne déshydratée 18%: 121,00; Pulpes de betteraves Marne: 91,00; Sons-Pellets: 91,00; Farines de poissons Amér. du Sud (65%); 1255

Bourgogne Franche-Comté

du 04 au 10 janvier

Bovins destinés à l'engraissement *Cotation établie par la Commission Interdépartementale de Dijon*

Sexe	Age (mois)	Poids type (kg)	Catégories de conformation E	U	R
Mâles	6-12	250	0,00 (0,00)	0,00 (0,00)	0,00 (0,00)
		300	0,00 (0,00)	2,49 (0,00)	0,00 (0,00)
		350	0,00 (0,00)	2,40 (0,00)	0,00 (0,00)
		400	0,00 (0,00)	2,38 (0,00)	2,30 (0,00)
	12-24	450	0,00 (0,00)	2,30 (0,00)	2,20 (0,00)
		500	0,00 (0,00)	2,18 (0,02)	2,10 (0,00)
Femelles	6-12	270	0,00 (0,00)	2,03 (0,00)	1,95 (0,00)
	12-24	400	0,00 (0,00)	1,90 (0,00)	1,83 (0,00)
Castrés	12-24	500	0,00 (0,00)	0,00 (0,00)	0,00 (0,00)

Première valeur : cotation de la semaine **- Deuxième valeur :** variation absolue par rapport à la semaine précédente.
TENDANCE : MARCHE CALME, COURS RECONDUITS, LA REPRISE EST PERTURBÉE PAR LA MÉTÉO

Gros bovins morts *Cotation établie par la Commission Bourgogne Franche-Comté de Dijon*

	E	U	R	O	P
Bœuf	N.C. (/)	NC (0,00)	3,10 (0,10)	2,65 (0,00)	N.C. (/)
Génisse	N.C. (/)	3,92 (0,00)	3,28 (0,06)	NC (0,00)	N.C. (/)
Vache	N.C. (/)	3,40 (0,00)	3,12 (0,02)	2,64 (0,00)	2,24 (0,04)
Jeune Bovin	N.C. (/)	3,52 (0,04)	3,28 (0,01)	2,95 (0,06)	N.C. (/)
Taureau	N.C.(/)	2,25 (0,00)	2,20 (0,00)	2,10 (0,00)	N.C. (/)

Première valeur : cotation de la semaine **- Deuxième valeur :** variation absolue par rapport à la semaine précédente.
TENDANCE : REDEMARRAGE PERTURBÉ PAR LA MÉTÉO.

Bovins boucherie

Au kg net : Bœufs U inc.; R 3,10 (+0,10); O 2,65 (=). **Génisses** E inc.; U 3,92 (+0,02); R 3,28 (+0,06); O inc. **Vaches** U 3,40; R 3,12 (+0,02); O 2,64 (=); P 2,24 (+0,04). **Taureaux** E inc.; U 2,25 (=); R 2,20 (=); O 2,10 (=). **Jeunes bovins** E inc.; U 3,52 (+0,04); R 3,28 (+0,01); O 2,95 (+0,06).

Saint-Christophe-en-Brionnais

13 janvier

Amenés 184 broutards et 270 bovins maigres.
En broutards, vente très active. Les conditions météorologiques ont limité les apports ce qui entraîne une demande beaucoup plus importante que l'offre. En bovins maigres, vente très active due à des apports de bonne qualité et une demande très prononcée.
A la pièce : Broutards mâles moins de 200 kg inc.; 200-250 kg inc.; 250-300 kg inc.; 300-350 kg 850,00-900,00; 350-400 kg 850,00-970,00; 400-450 kg 850,00-1020,00; 450-500 kg 780,00-1130,00; plus de 500 kg inc. Génisses laitonnes moins de 220 kg 450,00-500,00; 220-300 kg 500,00-580,00; plus de 300 kg 700,00-920,00. Taurillons moins de 300 kg inc.; 300-400 kg inc.; 400-450 kg inc.; 450-500 kg U inc.; 500-600 kg inc.; plus de 600 kg inc. Génisses moins de 400 kg 12-24 mois 640,00-740,00; 400-450 kg 12-24 mois 640,00-830,00; plus de 450 kg 12-24 mois 830,00-1000,00; 24-36 mois inc.; culardes 30 mois inc.; 2 ans et plus 810,00-1460,00-986,00. Vaches moins de 5 ans 810,00-1400,00-1100,00; 5-10 ans 720,00-1510,00-1130,00; plus de 10 ans 580,00-1460,00-961,00; suitées 1481,00. Châtrons inc.
Au kg vif : Broutards mâles moins de 200 kg inc.; 200-250 kg E inc.; 250-300 kg E inc.; 300-350 kg U 2,40-2,56; 350-400 kg E 2,35-2,57; 400-450 kg E 2,24-2,41; 450-500 kg E 2,18-2,49; plus de 500 kg E inc. Génisses laitonnes moins de 220 kg E 2,20-2,38; 220-300 kg E 2,17-2,57; plus de 300 kg E 2,19-2,22. Taurillons moins de 300 kg U inc.; 300-400 kg U inc.; 400-450 kg U inc.; 450-500 kg U inc.; 500-600 kg U inc.; plus de 600 kg U inc. Génisses 400-450 kg 12-24 mois E 1,58-2,00; plus de 450 kg 12-24 mois U 1,68-2,12; 24-36 mois U inc.; culardes 30 mois U inc.; 2 ans et plus U 1,61-2,29. Vaches moins de 5 ans U 1,48-2,08; 5-10 ans U 1,45-1,95; plus de 10 ans U 1,01-1,67; suitées U inc. Châtrons U inc. Au kg net : Génisses moins de 400 kg 12-24 mois E 1,22-2,06.

Gros Bovins de boucherie. Amenés 215, dont 6 bœufs, 60 génisses, 144 vaches et 5 taureaux.
Marché plus actif. Vente facile. Hausse des tarifs.

Sancoins

13 janvier

Gros Bovins de boucherie

Total des animaux présentés sur le marchés
Amenés 147, dont 61 génisses, 82 vaches, 2 taureaux et 2 jeunes bovins.
Vente rapide et soutenue, toutes catégories.

Gros Bovins d'élevage, d'engraissement *13 janvier*

Amenés 98 broutards et 147 sujets d'embouche.
En broutards, apports faibles. Marché plus actif, plus particulièrement pour les femelles. En embouche, cours reconduits avec toujours une vente sélective.
Au kg : Broutards Charolais mâles 200-250 kg E inc.; U inc.; R inc.; 250-300 kg E inc.; U 2,76 (+0,02); R 2,59 (+0,07); 300-350 kg E inc.; U 2,62 (+0,02); R 2,42 (+0,02); 350-400 kg E inc.; U 2,46 (+0,02); R 2,36 (+0,02); 400-450 kg E inc.; U 2,42 (+0,02); R 2,30 (+0,02); 450-500 kg E inc.; U 2,32 (+0,02); R 2,23 (+0,02); plus de 500 kg E inc.; U inc.; R inc.; Limousins mâles 200-250 kg E inc.; U inc.; R inc.; 250-300 kg E inc.; U inc.; R inc.; 300-350 kg E inc.; U inc.; R inc.; plus de 350 kg E inc.; U inc.; R inc.; Croisés races à viande mâles 200-250 kg E inc.; U inc.; R inc.; 250-300 kg E inc.; U inc.; R inc.; 300-350 kg E inc.; U inc.; R inc.; plus de 350 kg E inc.; U inc.; R inc.; Croisées races à viande femelles plus de 300 kg U inc.; R inc. Broutardes Charolaises femelles 200-250 kg E inc.; U 2,21 (+0,06); R 2,12 (+0,07); 250-300 kg E inc.; U 2,21 (+0,13); R 2,10 (+0,10); 300-350 kg E inc.; U 2,06 (+0,06); R 1,90 (+0,05); plus de 350 kg E inc.; U inc.; R inc.; Limousines femelles 200-250 kg E inc.; U inc.; R inc.; 250-300 kg E inc.; U inc.; R inc.; plus de 300 kg E inc.; U inc.; R inc.; Croisées races à viande femelles 200-250 kg U inc.; R inc.; 250-300 kg U inc.; R inc.
A la pièce : Châtrons Charolais moins de 240 kg 12-24 mois U inc.; R inc.; 240-300 kg 12-24 mois U inc.; R inc.; plus de 320 kg 12-24 mois U inc.; R inc. Génisses Charolaises moins de 240 kg 12-24 mois U 1020,00 (=); R 720,00 (=); 240-300 kg 12-24 mois U inc.; R inc.; plus de 320 kg 12-24 mois U 1370,00 (=); R 1020,00 (=); moins de 240 kg 24-36 mois E inc.; U inc.; R inc.; 240-300 kg 24-36 mois U inc.; R inc.; plus de 320 kg 24-36 mois E inc.; U inc.; R inc. Vaches Charolaises légères moins de 240 kg moins de 5 ans E 1120,00 (=); U 1000,00 (=); R 720,00 (=); lourdes plus de 320 kg moins de 5 ans E 1520,00 (=); U 1120,00 (=); R 970,00 (=); légères moins de 240 kg plus de 5 ans E 1120,00 (=); U 970,00 (=); R 650,00 (=); O 550,00 (=); lourdes plus de 320 kg plus de 5 ans E 1370,00 (=); U 1070,00 (=); R 960,00 (=); O 650,00 (=).

Veaux d'élevage *13 janvier*
Amenés 79.
Cours reconduits, toutes catégories.
A la pièce : Veaux Charolais mâles légers 275,00-365,00-325,00 (=); lourds 370,00-425,00-405,00 (=); conformation supérieure 430,00-490,00-460,00 (=); Charolaises femelles légères 245,00-305,00-275,00 (=); lourdes 315,00-390,00-375,00 (=); conformation supérieure 390,00-455,00-425,00 (=); Croisés Charolais Normands mâles légers 270,00-345,00-310,00 (=); lourds 355,00-425,00-405,00 (=); conformation supérieure 430,00-490,00-460,00 (=); Croisées Charolaises Normandes femelles légères 245,00-300,00-275,00 (=); lourdes 305,00-390,00-375,00 (=); conformation supérieure 390,00-455,00-425,00 (=); Croisés Charolais Frisons mâles légers inc.; lourds inc.; conformation supérieure inc.; Croisées Charolaises Frisonnes femelles légères inc.; lourdes inc.; conformation supérieure inc.; Montbéliards mâles légers inc.; lourds inc.

Montbeugny - Sicagieb (03)

Du 18 au 23 janvier

BROUTARDS CHAROLAIS MAXI 15 MOIS
***Broutards :* 300 kg : extra : 2,52€ standard : 2,36€ - *Broutards :* 350 kg : extra : 2,44€ standard : 2,29€ - *Broutards :* 400 kg : extra : 2,44€ standard : 2,29€- *Broutards :* 450 kg : extra : 2,36€ standard : 2,21€ - *Broutards :* 500 kg : extra : 2,29€ standard : 2,13€**

GENISSES CHAROLAISES
200 kg : 2,21€ 250 kg : 2,13€ - 300 kg : Age maxi 15 mois : 2,06€ - 350 kg : Age maxi 15 mois : 1,98€ - 400 kg : Age maxi 18 mois : 1,91€ - 500 kg : Age maxi 18 mois : 1,76€

GENISSES GRASSES :
250 kg : 2,67€ - 300 kg : 2,82€ 350 kg (U) : 2,97€ - 350 kg (R) : 2,82€ - 400 kg (U) : 3,13€ - 400 kg(R) : 3,05€ - 450 kg (U) : 3,13€ -

Des Professionnels à votre Service

L'Eleveur Bourguignon
ÉQUIPEMENT DE BÂTIMENT D'ÉLEVAGE
3 marques au choix — LE CONSEIL ET LE PRIX
• BARRIÈRES • CORNADIS
• FILET BRISE-VENT • ABREUVOIR
Jean-Paul CLERGET - 06 80 34 11 73
12, rue de la Coopérative - 21320 POUILLY en AUXOIS - Tél. 03 80 90 66 60 - Fax. 03 80 90 86 48

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ?
03 80 78 90 35

Corbigny - Sicagemac

18 janvier

BOVINS : 211	Prix moyen par animal	Prix moyen par kilo
Broutards (225-340kg)	640-850	2,32-2,99
Broutards (340-400kg)	790-1010	2,30-2,58
Broutards (410-520kg)	960-1150	2,16-2,54
Laitonnes (235-270kg)	470-630	1,96-2,34
Laitonnes (300-340kg)	630-720	2,09-2,12
Génisses 16-24mois (360-480kg)	670-1010	1,88-2,11
Génisses 24-36mois (485-740kg)	840-1190	1,55-1,73
Taureaux (980-1040kg)	1220-1300	1,17-1,33
Vaches légères	650-780	-
Vaches entre deux	790-970	-
Vaches lourdes	1010-1390	-

Vente plus active en broutards (plus particulièrement pour les sujets jusqu'à 450kg) à des tarifs qui augmentent. Tarifs facilement reconduits en sujets lourds.Meilleure demande en laitonnes, vente totale, cours fermes. Vente active en génisses et vaches, stabilité des tarifs.
BOVINS GRAS: 14
Vaches à viande : 2,90 à 3,12Ekg
Vente suivie en sujets gras à des tarifs reconduits.

PROCHAIN MARCHÉ LUNDI 25 JANVIER
Pensez à annoncez vos bêtes avant le vendredi 17h30 : tél: 03 86 20 00 37 - fax: 03 86 20 03 99.

Moulins-Engilbert - Sicafome

19 janvier

Amenés 1456 - 96% de vendus. L'offre est plus étoffée, et permte de couvrir les besoins exprimés par les nombreux acheteurs présents.
Broutards : Les broutards de moins de 400 kg sont très recherchés et voient leurs cours se raffermir un peu plus. Par contre on remarque une légère détente et un réajustement des tarifs en lourd après les ventes perturbées par les conditions climatiques. **Laitonnes :** Meilleure demande et légère amélioration des cours.
Génisses: Quelques lots supérieurs IBR A se négocient plus facilement. **Vaches-Génisses 3 ans:** L'activité est régulière avec une tendance à la stabilisation des prix en vaches d'engraissement. Léger recul en bêtes grasses. **www.sicafome.fr**

Broutards <200kg (500 à 600 €)	E: -	U: -	R: -
Broutards 200 à 250kg (620 à 690 €)	E: -	U: 2,80 à 3,00	R: 2,68 à 2,80
Broutards 250 à 300kg (670à 810 €)	E: -	U: 2,70 à 2,90	R: 2,60 à 2,70
Broutards 300 à 350kg (780 à 910 €)	E: -	U: 2,55 à 2,82	R: 2,40 à 2,55
Broutards 350 à 400kg (800 à 1000 €)	E: -	U: 2,45 à 2,60	R: 2,40 à 2,45
Broutards 400 à 450kg (930 à 1120 €)	E: -	U: 2,38 à 2,60	R: 2,25 à 2,38
Broutards 450 à 500kg (1040 à 1210 €)	E: -	U: 2,30 à 2,46	R: 2,20 à 2,30
Broutards 500 à 600kg (1070 à 1300 €)	E: -	U: 2,10 à 2,32	R: -
Laitonnes <220kg (380 à 520 €)	E: -	U: 2,40 à 2,50	R: 2,15 à 2,25
Laitonnes 220 à 300kg (570 à 650 €)	E: -	U: 2,25 à 2,45	R: 2,15 à 2,25
Laitonnes +300kg (650 à 850)	E: -	U: 2,10 à 2,35	R: -
Génisses 12/24 mois <400kg (570 à 850 €)	E: -	U: 2,00 à 2,20	R: 1,75 à 2,00
Génisses 12/24 mois 400 à 450kg (760 à 890 €)	E: -	U: 2,00 à 2,10	R: 1,85 à 2,00
Génisses 12/24 mois +450 kg (840 à 1090 €)	E: -	U: 2,00 à 2,12	R: 1,70 à 2,00
Génisses 24/36 mois (640 à 1630 €)	E: 2,00 à 3,00	U: 1,70 à 2,00	R: 1,50 à 1,70
Vaches -5 ans	E: 1,90 à 2,20 - 1150 à 1510 €	U: 1,52 à 1,90 - 810 à 1460 €	
	R: 1,40 à 1,52 - 690 à 1090 €	O: -	
Vaches 5 à 10 ans	E: 1,85 à 2,00 - 1050 à 1510 €	U: 1,50 à 1,85 - 840 à 1600 €	
	R: 1,40 à 1,52 - 730 à 1290 €	O: -	
Vaches +10 ans	E: -	U: 1,40 à 1,67 - 900 à 1340 €	
	R: 1,30 à 1,40 - 830 à 1200 €	O: 1,00 à 1,30 - 890 à 900 €	
Taureaux 1000 à 1520 €	E: -	U: 1,20 à 1,40	

EFFECTIFS

Bovins gras	28	Taurillons	22
Broutards	661	Vaches	355
Génisses + 2 ans	49	Vaches suitées	2
Génisses - 2 ans	115	Veaux	-
Laitonnes	193	Culards	12
Taureaux	9	Divers	8

petitesannonces

Matériel

Tracteur

19 - Vend MF 6180, 99, 2900h, clim, 3DE, pneu 600-65-38 20%, TBE, révisé, prix 26 500E livré.
✆ **06 85 48 31 95**

21 - VENDS MF 6180, 4 RM, TBE, 4 400 H, pneus 70 %, vidange, moteur, boîte, pont fait. (03VB1)
✆ **06 15 43 79 79**

26 - VDS Round baller Vicon RF2121 Filet An 2008 Etat neuf 18000ht Andaineur Kuhn
✆ **06 31 78 11 72**

38 - Particulier achète ancien tracteur agricole petit prix faire offre au
✆ **06 17 95 70 10**

38 - tracteur à chenilles Lamborghini larg. 1m40, arceau, année 1989, 70 cv, 2300 heures, 8 000 euros HT.
✆ **04 74 28 95 82 après 14h**

38 - Vds faucheuse cond. Kuhn, FC303 GL, an 2009, état neuf ; tract Landini power farm, an 2005, 1200 h, clim TBE.
✆ **06 15 37 12 95**

38 - Achète MB NH 1540 S-1545 - 1550 S - 8050 - 8060 - 8070, Laverda, Someca M112, M132, M152, 3350, 3450, 3600, 3700 tout état, même en panne.
✆ **06 76 03 50 96**

39 - Vds tract. JD 2030 chargeur et roues cage, semoir Nodet pour pièces, pulvé Berthoud 16 mètres, semoir engrais Sulky b.é.
✆ **06 63 29 74 48**

57 - Vends tracteur Renault Arès 566 RZ, 110 cv, 1620 h, 4x4, année 2005 plus adaptation pour chargeur MX 100, 33 000 E HT.
✆ **03.88.63.76.72 ou 06.68.28.54.88**

57 - Vds tracteur MF 6180, chargeur 1997, 4.100 H, fauch. Kuhn Gmd 55 année 1989, faucheuse 702 2004.
✆ **06 69 69 58 63**

57 - Vds John Deere 6830 Prenium an 2008, 800 H.
✆ **06 64 99 52 52**

58 - VENDS tracteur JD 6410 TLS, boîte Power Quad, 4 750 h, TBEG. (030A)
✆ **06 83 57 20 65**

84 - Vds tracteur stand. VALME 4RM, cab, clim, BE 85CT, REL élec. renseignements
✆ **04.90.83.14.80 ou 06 14 79 66 86**

Travail sol

89 - VENDS aligneuse de pierre et broyeur de pierre BPR 200 Kirpy, 1997, bon état. (0308)
✆ **03 86 82 68 07 - 06 77 04 73 44**

Récolte

07 - Vds Moissonneuse JD 1170 1ère campagne en 2000 2300 heures coupe 3m60
✆ **06 89 15 10 43**

38 - Vds ramasseuse à noix 2m50 4 roues m., avance hydrostatique dans l'état Auto-moteur 4 rm avance hydrostatique. Prix à débattre.
✆ **06 79 99 46 723**

42 - Recherche presse balles rondes, 120x120, moisson. bât. et ensileuse Claas, série 600 NH JD
✆ **06.23.19.33.18**

Arbo-viti

26 - 26VDS Tracteurs Atomiseurs 40cal Phyto Broyeur Perfect Brouette de taille Cuve gasoil
✆ **06 10 24 53 55**

38 - Vds laveuse à noix 3 mètres avec calibrage de noix vertes plus tapis.
✆ **04 76 64 75 16 - 06 27 42 15 94**

Distribution

89 - VENDS dessileuse pailleuse 3m3 Jeulin Sirocco, très bon état, prix: 3 900 € (02VB4)
✆ **06 77 31 62 19**

Epandage

89 - ACHETE eprotor Lucas. (0303)
✆ **03 86 63 93 50**

Irrigation

38 - Recherche couverture intégrale 18x18 préférence irrifrance tuyaux alu.
✆ **06 07 64 29 19**

38 - Recherche couverture intégrale 18x18 préférence irrifrance tuyaux alu.
✆ **06 07 64 29 19**

84 - Vds aspersion prise de force, tuyaux alu, complète crépine etc. prix du lot 500 euros à débattre
✆ **06.23.28.40.18**

Cave

07 - Vds cuve acier émaillée 75hls et 145hls + pressoir Vaslin 22hls cage fribre
✆ **06 13 09 57 78**

Agri. divers

01 - Vds TX 67 pneu 900 revisé MXU 135, 4 dist. 18.4.38 PN relevage avant 5300 hrs
✆ **06.72.07.72.96**

03 - Vd cse cess MF 5455 état neuf chargeur, pulvé Vicon porté 21 m, broyeur Quivogne 3 m, faucheuse Khun 4010 3,95 m, faneuse khun GF 5001 le tt super état.
✆ **04 70 58 07 15**

07 - Vends tank à lait 400L + cuve à vin 75hls + 145hls + pressoir Vaslin Veritas 22hls
✆ **06 13 09 57 78**

07 - Vds 3 Cornadis bov 7 pl élévateur orientable curétable - Atomiseur Canon idéal 400 pour noyer ou châtaignier an 2007
✆ **04 75 06 53 66**

PRIX SPÉCIAL SUR :

AUGES GALVA, PEINTES et FIBRE
- 6m, 5m, 4m, 3m x 0,80m
- 6m, 5m x 0,60m

CORNADIS
- 6m 8 places
- 5m 7 places
- 2m 3 places
- 1,50m 2 places

ETS BONORON
58 Moulins Engilbert
03 86 84 20 22

- Pelle chenilles HITACHI EX 135 (13 t) 1999, 9300 h, flèche monobloc, attache et 2 godets
- Mini pelle chenilles MESSERSI M-18BE (1,8 t), canopy, 2008, 600 h, attache et 3 godets.
- Pelle sur chenilles CASE CX 130 (13 t) 2001, 6800 h, flèche simple déport, attache et 3 godets

Tel. 03 80 32 04 81

07 - Cherche tonne lisier 3000L serre tunnel 4,5m largeur
✆ **06 83 18 18 49**

19 - Vds Rasol auto porté 16D Monte-bottes 8m, état neuf; évacuateur DOUCET TBE 100 de chaîne rampe 8m; Giro broyeur 1,40m; Pressoir bois à refaire diam. 80 H70.
✆ **06 80 42 25 28**

21 - VENDS semoir Nodet 4 m., - traceur, - jalonneur, - herses arrières, - effaceurs traces, bon état. (0302)
✆ **06 33 67 59 73**

26 - VDS Arceaux de serre diam32 largeur 5M
✆ **06 75 04 67 06**

26 - VDS 2 Bineuses poussees Ribouleau 4rgsx80 5rgsx60 2009 Etat neuf Charriot Elévateur Manitou tout terrain Godet+Fourches Mc20 Charriot élévateur électique Still saxby
Ecrire à Agriculture Drômoise 8, bd Vauban BP 216 26002 Valence Cedex

38 - Vds faneur andaineur séchoir à noix 10 m3 ensileuse à fléaux 1,3 m.
✆ **04 76 07 97 80**

38 - Recherche pour musée moissonneuse javeleuse, renvoi d'angle pour poulie, battage som 40 + matériel divers ancien matériel de gantier.
✆ **04 76 64 22 11 hr**

38 - A vendre une charrue 4 socs gregoire-Besson, sécurité boulons + roue de transport - 1800 E + une voiture Citröen ZX Flach 1,9 l D de 1995 - 181000 km, 2000 E Prix à débattre.
✆ **04 74 58 68 13 - 06 18 31 14 34**

38 - Vds remroque benne Gilibert 18 t, cultivateur 3 m 13 dents, élévateur à fumier Alfa Laval, distributeur engrais Kuhn 921, faucheuse Kuhn GMD 602, roue étroite AR 9-5R44 av 8,3R32 ; Recherche aiguille presse MD Riviere Casalis.
✆ **06 88 99 69 68 - 06 82 13 95 10**

39 - Vds 2 cellules prive 200 q l'une, broyeur à marteaux Law 7,5 cv, pipeline étable Alfa Laval 4 griffes
✆ **06 24 82 40 06 ou 03 84 70 30 48 ap 20h**

42 - Recherche batteuse à maïs Richon Junior et petite dessileuse de préférence Babycrok Audureau
✆ **04.77.63.60.79 hr**

69 - Vds salle de traite chèvre Packofullwood 24 postes Dechro sortie rapide.
✆ **06 23 52 18 50 ou 04 74 64 15 10**

71 - Ag. vd télé manitou 628 turb, pns nfs 3 équi TB 18.000, tract. MF 188, 4 x 4, charg. TB 5.000, mini-pelle CK 25, cabi. lame dép. 3 gods TB 7.500, Fendt Vario 916, 180 CV, tout TBE, 65.000.
✆ **06 69 28 37 93**

71 - Achéte presses à foin MD et semoir à maïs Nodet pneumatique.
✆ **06 16 56 14 42**

84 - Vds tract MF265 M3, 5200 h, TTBE, DA, PF HYDRO, cab + porte frigo coulissante G.D pass + pallox 80x120 3pl poires, kiwis + piq pin traité 6-8, 8-10, 3m
✆ **06.03.12.32.05**

84 - Vds sous soleuse 3 dents AGRIC. larg.2m 1000 euros, aspersion 1 hectare tuyaux galva + pompe + remorque 3000 euros
✆ **06.09.32.57.30**

Elevage

21 - VENDS tank à lait 3 200 l., lavage auto, - salle de traite Westfalia 2 x 4 Biomilker decrochage auto, - barrières et cornadis divers, - vente d'herbe à partir avril 2010. (0204)
✆ **03 80 93 76 43 répondeur**

21 - VENDS aplatisseur à grain, gros débit, deux meules, année 1990, TBE, prix à débattre (0305)
✆ **06 03 49 13 60**

38 - Vends désileuse pailleuse Lucas Castormix 80, année 2004.
✆ **04 74 97 03 05**

Véhicule

Utilitaire

26 - VDS C15 D Année 2002 Révisé 200000 kms Bon Etat
✆ **04 75 59 69 62 (HR)**

Tourisme

26 - VDS Berlingo An 2005 HDI 88000km TBE Prix 8 500 euros multispace
✆ **06 61 56 95 85**

Offre

Emploi

18 - Expl. maraîchage recherche salarié, ts travaux, av responsabilités, CDI, à partir du 15/02/2010.
✆ **06.17.94.48.45**

67 - Expl. maraîchage bio vente marché paniers + porcs poules recrute fils/fille de paysan pr seconder chef d'exploit. région Alsace.
✆ **06 08 21 54 68**

Demande

Emploi

71 - J.H., 20 ans, fils d'agriculteur, BEPA + Bac Propv recherche CDI chauffeur ou salarié en g. cultures, région Bourgogne et Rhône-Alpes. Etudie toutes propositions.
✆ **06 30 88 73 45**

Offre

Service

STEPHAN JOSEPH
Aiserey 21110 - Tel. 03 80 29 79 63
Portable 06 85 08 83 14
RÉCUPÈRE VIEILLES FERRAILLES
Département 21

71 - Agri., 35 ans, rech. F. 25 à 37 ans pour relation sérieuse et durable.
✆ **ou sms 06 47 34 94 59**

Achat-Vente

Divers

18 - Scierie vends bardage bois en mélèze, imputrescible, devis sur demande.
✆ **06.15.24.14.67**

18 - Loue attelages bœufs, chevaux, p. fêtes, défilés, comice, folklore, moisson, labour ; belles calèches pour mariage.
✆ **02.48.75.21.42**

25 - VDS bétaillère J9 diesel 19 T caisse 1990 état correct 130 000km CT OK 2 400 euros.
✆ **06 79 74 20 11**

38 - Vds charrue 1/4 de tour pneus avec jantes 19x400 chargeur de bottes hydraulique cuve de 1000 litres en plastique Cherche ratelier circulaire ou carré diam. 120.
✆ **06 77 01 42 90 - 06 30 84 76 33**

38 - Rech pneu forestier 480x75x30 occas 14 ply Vds cabine tracteur vitréen chaine Pewag Unimog 1 charette 2 places pour cheval, 1 remorque avec timon orientable pour quad 1 kart Honda 250 cm3 1 épandeur fumier Policand herisson verticaux 3 t Rech câble débardage 100 m 6 torons diam.14.
✆ **06 74 75 59 39**

38 - Vds huile de noix coquilles de noix 100 E/T.
✆ **04 74 20 10 21**

38 - Vds vis à grains diam. 100 avec moteur long. 8 m état neuf, Vds cuve mazout 4000 l, Vds ancien pulve cuve cuivre 200 L.
✆ **04 76 32 32 65**

38 - Echange roues complète Case IH 650/65/38 contre 560 ou 580 parfait état XM108.
✆ **06 14 62 03 08**

39 - Vds piquets acacia 2m 1,8m 1,55m. Livraison poss. par camion remorque
✆ **/fax 03 84 44 10 05 - ou 06 73 03 37 85**

Achat-Vente

Récolte

07 - Vends pommes consommation et pour jus bas prix - presse MF14 peu servie
✆ **04 75 06 75 41**

70 - Agriculteur vend livre paille et foin de qualité
✆ **03.84.32.30.91. ou 06.86.08.38.02**

Fourrage

18 - Vends graines de moha, pour culture de gibier ou fourrage, prix départ 18 ou 77, 0,50 euros/kg.
✆ **06.85.70.39.21 ou 06.16.74.35.82**

ACHÈTE PAILLE
- Grosses bottes
- Petites bottes

RÉGLEMENT À L'ENLÈVEMENT
Tel. 03 80 75 89 22

PIÈCES D'USURE DE 1ère QUALITÉ
Disques Ø 610/6 lisse c.41 26.90€
COVER CROP
Palier Complet c.40 Roulements conique 94€
PROMO VERSOIRS Toutes marques Pièces adaptables
Exemples : Kverneland 073286 Gregoire C14 173403 Overum XL 95594 79€
Net HT départ 86 - Valable jusqu'au 28/02/2010
Exprimez vos besoins : contact86@ganayediscount.fr
Ganaye : tél. 05 49 85 84 05 - Cedric

CLAAS RÉSEAU AGRICOLE - (71) Charnay-les-Mâcon - Service Occasion
Marc MICHEL/Fabrice POINT : Tél : 03 85 34 66 15 - Port : 06 30 25 98 26

TRACTEURS :	
CLAAS AXION 850	2007
CLAAS ARES 816 RZ	2006
CLAAS ARES 557 ATZ	2006
CLAAS ARES 547 ATZ	2006
CLAAS CELTIS 446 RX	2008 - 06
RENAULT ARES 836 RZ	2003
RENAULT ARES 735 / 710 RZ	2002 - 97
RENAULT ARES 816 RZ	2003
RENAULT ARES 640 / 630 / 610 RZ	2002 - 99
RENAULT ARES 616 RZ	2004
RENAULT ARES 556 RZ	2003
RENAULT ARES 550 / 540 RX	1999 - 97
RENAULT CELTIS 456 RX	2003
RENAULT CELTIS 446 RX	2004 - 03
RENAULT CELTIS 436 RX	2003
RENAULT 155-54 – TZ	1996
RENAULT 110-14 TS - 54 TX	1988 - 92
RENAULT 106-14 TS - 54 TX	1986 - 97
RENAULT 103-54 TX	1997
RENAULT FRUCTUS 130	2004
RENAULT ERGOS 95	1999
RENAULT CERGOS 345 – 350	2001 - 99
RENAULT CERES 330 X	2001
RENAULT CERES 85	1993
RENAULT CERES 95 X	1995 - 93
RENAULT 90-34 MX	1991 - 89
RENAULT 781-4 S	1983
RENAULT 551-4	1980
RENAULT 461	1977
NH 8160	1998
FENDT 309 LSA	1983
CASE 5140	1994
CASE IH 845 XL	1996 - 85
CASE 580 K	1990
Mc CORMICK MTX 120	2004
Mc CORMICK MC 90	2002
MF 8160	1999
VALTRA T 130	2005
VALTRA 6300	1996
DEUTZ AGROTRON 150	2008
DEUTZ 6207	1982
JCB FASTRAC 1135	1996
SISTRA	1995
CARRARO 9400 TRH	2006
GOLDONI 3070 V	2007
MERCEDES UNIMOG	1973
MOISSONNEUSES-BATTEUSES :	
CLAAS LEXION 520 / 4 RM	2005
CLAAS MEDION 340-2 RM / 330-4RM	2007 – 05
CLAAS MEGA 370 / 2 RM	2007
CLAAS MEGA 204 / 4 RM / 2 RM	1994 - 97
CLAAS 88 / 2 RM	1991
JD 9780 CTS HILL MASTER / 4 RM	2001
NH CX 760 / 4 RM	2002
NH TC 56 / 2 RM	2001
LAVERDA 2550 LXE / 4 RM	2003
ENSILEUSES :	
CLAAS J 860 / 4 RM	1994
CLAAS J 850 / 2 RM	2004
CLAAS J 840 / 4 RM	1996
CLAAS J 820 / 4 RM	1997
NH 375 FX / 4 RM	1995
TELESCOPIQUES :	
JCB 530 – 70/S	1998 - 97
JCB 528 S	2000
JCB 526 S	2004 - 99
MANITOU 742 HLSV / 629 T	2005 - 00
NH LM 425 / LM 410	2005 - 01
PRESSES A BALLES RONDES :	
CLAAS VARIANT 360-350-280-180	2008 - 96
CLAAS ROLLANT 250-66-46-44	2003 - 87
HESTON 5950-5670-5650-5630	1996 - 88
NH 648 BC-648-D 710-5950	2003 - 00
JD 590-540	2001 - 94
SUPERTINO 1500-1200	2000 - 97
GALLIGNANI 2200 SL	1996
MASCAR VARIA 165	2005
VICON RV 157	1998
KRONE VP 1500-BIG PACK 1290	2007 - 06
FAUCHEUSES :	
CLAAS DISCO 3050 FC/ CP/ TC+	2008 - 06 - 04
CLAAS CORTO 270 S - 210 N	2001 - 04
KUHN FC 243 / 250 / 280 P	2003 - 96 - 99
KUHN GMD 500 / 602 / 702 / 802	1999 - 00 - 02
VICON CM 230	2001
FELLA SM 300	2001
ANDAINEURS :	
CLAAS LINER 650 TWIN	2008 - 06 - 01
CLAAS LINER 1550 TWIN	2002
CLAAS LINER 430 S	2005
VICON 653	2001
STOLL 1405 S	2004
KUHN GA 4321/6000/6002	1996 - 99 - 02
FANEUSES :	
CLAAS VOLTO 740-670-640	2001 - 03
KUHN GF 5001-5801-6301 MH	2000 - 93
KUHN GF 6401-7001 T	2003 - 98
FELLA TH 800 T-680 D-800 D	1998 - 03
STOLL Z 550	1999
POTTINGER HIT 64-69 N	2001 - 90
DEBROUSSAILLEUSES	
CMV 450 GP	2005 - 95
ROUSSEAU 560 PA- PRO 430	2008 - 90
SOLS	
CHARRUE VOGEL 4 SOCS	1999
CHARRUE GREGOIRE RWB 7	1998
HERSE HOWARD HK 25	2007
VIBRO ASKEL PREPARATOR 4M50	1999
MAXICULTEUR QUIVOGNE 5M50	1998
ROULEAUX CULTIPACKER QUIVOGNE 3 M	1993
DESILEUSES PAILLEUSES MELANGEUSES :	
LUCAS CASTOR	2005
LUCAS PAILLOTTE	2000
KUHN PRIMOR 3560	2000
KUHN EUROMIX 2	2000
LELY SGARIBOLDI	2006
EPANDEURS TONNES :	
MAITRE EMV 85	2002
DUSCHENE DT9	1998
SODIMAC MIG 1502 BO	1998
PICHON 10400L-7000L	2003 - 01
JOSKIN 8400L	2003

CLAAS

21 - ETA Ecornage disqueuse électrique, entretien haie moisson avec broyeur (0306)
✆ **06 17 49 08 63**

Mariage

Rencontre

Tarifs attractifs !
L'amour n'a pas de frontières !
Nos adhérentes Polonaises, Roumaines et Africaines sont prêtes à partager votre vie et motivées pour une union stable et sérieuse.
Union Mozaïk
22, rue de la Paix - 58000 Nevers
03 86 60 80 63 & 06 32 85 90 46

67 - Agriculteur 36 ans DFC avec femme pour vie à deux, enfant accepté. Ecrire au journal l'Est Agricole et Viticole, 6 rue de la Haye CS 90045 Schiltigheim 67014 STRASBOURG Cedex.

Ecrire au journal L'est agricole et viticole - 15 rue du Parc, 67205 Oberhausbergen sous la référence 38085

petitesannonces

18 - Vds paille et foin en abri, bottes carrées moy. dsité + rondes 200 kg, qualité.
✆ **02.48.72.48.57 hr.**

18 - Vends foin, GB rectangulaires.
✆ **02.48.61.06.04 hr. Fax. 02.48.61.01.97**

71 - Vends paille balles rondes, 120 x 150.
✆ **03 85 72 92 65**

Pépinière

26 - VDS Plants Chênes Truffiers certifiés CTIFL Pépinières BASSET
✆ **06 86 81 83 58**

Propriété

89 - VENDS terres à vigne AOC Bourgogne Tonnerre en côteaux, exp. Sud-Est plantables de suite, 6 ha 22 a, 2 ha 20 a, 61 a 25 ca, 9 500 €/ha (0205)
✆ **06 83 77 71 62**

Bât. Pro

SARL
REVERET
• Ossature photovoltaïque
• Bardage tôle et bois traité
• Zinguerie - Portes
• Vente fers, tôles
Nourrisseurs bovins - ovins
Pièces chaînes de curage toutes marques
QUALIBAT
CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES KIT ou POSÉE
03400 GENNETINES (à 10 km de Moulins) - **Tél. 04 70 42 10 89** - Fax 04 70 42 12 85 - E-mail : sarl_reveret@wanadoo.fr

Terrain

26 - CHERCHE suite expropriation, terres ou exploitation pour installation JA, (fils d'agriculteur). Etudie toutes propositions (achat, location, association, salariat..)
✆ **06 12 56 72 10**

Location

Agricole

25 - HAUT DOUBS loue gite tout confort 4/5 pers. toutes saisons 240 euros la semaine.
✆ **03 81 43 55 20**

Animaux

Bovin

01 - Blonde d'Aquitaine Vds jeunes mâles de 10 à 20 mois, élevage inscrit indem. d'IBR livraison possible
✆ **06.77.19.11.44. ou 04.74.24.53.28. soir**

03 - Elevage LENA Olivier VENDS reproducteurs limousins 1 et 2 ans HBL + 15 vaches pleines inscrites, taureau RJ (vêlage mars). Paiement février 2010 (37VB4)
✆ **06 28 02 04 05**

18 - Vds reproducteurs charolais, HBC, 12-13 mois, IBR A, FCO 1-8. EARL Trameson, 18350 Charly.
✆ **06.10.91.41.94**

18 - Vds TB taureaux charolais, HBC, BO, 4 de 2 ans, 6 de 12 mois, IBR A. Gayon Serge.
✆ **02.48.74.51.39 ou 06.86.76.81.23**

18 - Vends choix exceptionnel de 35 reproducteurs charolais HBC, de 10 et 11 mois (nombreux d'origines vêlages faciles) et vaches pleines, TGS, livraison assurée, prix très raisonnables. J et H. Bonnichon, 18170 Le Châtelet.
✆ **02.48.56.21.49 ou 06.81.38.47.12**

21 - VENDS 5 vaches charolaises pleines janvier, HBC, TGS. Gobley Alain - Missery (0201)
✆ **03 80 64 05 04 - 06 81 82 29 71**

21 - VENDS taureaux limousins, vêlages faciles, dociles, bonnes origines, génisses à saillir. Elevage limousin de Vic de Chassenay. (0207)
✆ **06 82 69 28 68**

21 - VENDS taureaux charolais 2 ans et veaux reproducteurs 1 an HBC. Tursin B. 21210 Villargoix (0206)
✆ **03 80 64 25 25**

21 - VENDS reproducteurs Limousins TBO, - génisses pleines, - broutards 12 - 18 mois, - taureau 5 ans. (02VB2)
✆ **06 23 03 36 44**

21 - VENDS reproducteurs charolais 1 an et 2 ans, vêlage facile, G.S. Gérard Virely - 21460 Epoissotte. (0307)
✆ **03 80 96 44 68**

21 - VENDS TB taureaux 18 mois + veaux de 12 mois prêts à saillir, TGO, livraison assurée. Elevage charolais HBC. EARL Gabory - Jeux les Bard (03VB3)
✆ **03 80 96 79 42 - 06 87 43 40 33**

21 - Cause retraite VENDS vaches et génisses charolaises pleines IND IBR. Possibilité livraison. (0309)
✆ **03 80 39 41 43 - 06 08 42 51 48**

25 - ACHETE lot de vaches charolaises pleines de 7 à 8 mois. (0301)
✆ **06 85 10 83 28**

25 - VDS Vosgiennes Bio terme 15/02/10 + génisses Abondance à saillir + Jersiaise portante.
✆ **03 81 96 58 97 hr**

38 - Vds taureau Limousin 2 ans et génisses 8 mois.
✆ **06 81 62 15 57**

38 - Vds Trx Charolais 16 mois origine rural et natur, ayant saillis quelques vaches pour rattrapage après IA TGS idemn IBR.
✆ **06 80 48 58 92**

42 - Vds taureaux charolais, 13 mois, HBC, tb origines, v. facile, f. naiss. 128, élev. Cuisset JM
✆ **04.77.64.53.33**

55 - Vends taureaux Holstein à saillir, excellentes origines. Transport assuré. Ferme Picasso.
✆ **06 86 85 54 30**

58 - VENDS taureaux 18 mois, - veaux reproducteurs HBC ou non, IBR A, - IVECO 358 pour pièces. EARL des Couthions (02VB5)
✆ **03 86 30 10 91 hr**

58 - VENDS reproducteurs charolais 1 et 2 ans, vêlage facile, prix raisonnable. Pautet - Savigny Poil Fol. (02VB3)
✆ **06 13 33 44 38**

58 - VENDS cause retraite cheptel HBC, GO, IND IBR, FCO 1 et 8, 35 mères, garanties pleines dont 7 vêlées, - 4 repro. 1 et 3 ans dont 1 primé Semur 2009. (02VB1)
✆ **06 07 34 24 23**

58 - VENDS bons veaux reproducteurs charolais, - 2 taureaux HBC 6 et 7 ans, - génisses 18 mois, GS, IND IBR. Francis Maenhout - Chevenon (0209)
✆ **03 86 38 41 39 - 06 62 11 09 65**

58 - Cause cessation VENDS cheptel charolais vaches et génisses 30 mois pleines. (030B)
✆ **06 74 37 07 11 - 03 86 84 21 18 - 03 86 84 37 50 apr 20h**

58 - VENDS taureau charolais 18 mois, IND IBR. (0304)
✆ **03 86 69 26 91 ou 06 81 86 03 35**

58 - VENDS cause cessation: - vaches charolaises pleines, vêlage mars, - taureaux charolais, - vaches charolaises suitées, - veaux nés en décembre, IBR A. (03VB2)
✆ **03 86 30 92 64 - 06 03 41 10 43**

71 - Elevage HBC vend veaux 1 an, taureaux 18 mois repro, TGS, livraison. Gaec Dufraigne M. C. V., Montfeurton, 71190 La Tagnière.
✆ **03 85 54 58 97 ou 06 89 90 35 44**

71 - Elevage limousin bio 140 va. vend vaches repro., vêl. printemps, IBR A, plein air.
✆ **03 85 54 59 77 HR**

71 - Vends 14 taureaux 20 mois, HBC, reproducteurs, T.B. qualité et origine. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche.
✆ **06 81 89 18 52**

71 - Vds très bons veaux HBC ou non, bonnes origines, complets DM DS TGS. EARL Clément, 71120 Vendenesse-les-Charolles.
✆ **03 85 24 16 96 hr**

89 - VENDS taureaux charolais 3 ans, 18 et 14 mois, type mixte. SCEA Baudot - 89160 Fulvy (0204)
✆ **03 86 75 09 57 - 06 09 51 68 87**

Ovin

71 - Vds antenaises charollaises présumées pleines, TGS, agnelage fevrier, mars.
✆ **06 75 75 59 80**

Porcin

26 - VDS Cochettes repro et Porcs 120 kgs Livraison pr 26 et 07
✆ **06 73 47 78 29 ou 04 75 62 80 43**

Equin

15 - PENSION box 189 euros herbage 120 euros mixte 150 euros/mois saillies tte race étalon PSA Noir + Palomino qualif endur.+ Pur Frison + débour. dressage + mise bas. VENTE permanente chevaux selle tte race Pur Frison. Arabo-frison. Haras Loup Blanc 15190 St Amandin.
✆ **04 71 78 53 26**

38 - Vds hongre Percheron 18 mois pucé, calme cause changement de race px 1600E.
✆ **06 67 17 65 75 - 04 74 59 31 70**

Volaille-Lapin

07 - Vds poules pondeuses plein air Label Rouge 11 mois de ponte 2,30 euros pièce 1 gratuite pour 10 achetées
✆ **04 75 06 72 01 ou 04 75 06 77 32**

Chien

69 - Vds chiots Berger Allemand bon berger, bon gardien, parents visibles, mère 250269700245920.
✆ **04 74 26 30 71**

71 - Vds chiots Beaucerons souche travail ovins, très gros gabarit, V.T. M950712.
✆ **06 28 02 40 31 ou 03 85 92 62 03 hr**

Chasse-Gibier

07 - Spécialiste lapins Garennes repris parc contrôle sanitaire livraison documentation
✆ **06 82 28 12 19**

Voyage

1 SEMAINE EN CORSE
Voyage groupe en car du 25 avril au 02 mai 2010 & du 20 au 27 juin 2010
• 745 € / pers. (tout compris) - pension complète - excursions incluses
* Transport bateau NICE/BASTIA/NICE *
Au départ de : Besançon - Dole - Dijon - Beaune - Chalon - Lux - Nice
Tél. 04 95 36 56 29 - 04 95 36 50 22
Fax : 04 95 36 40 85
Autocar Lux voyages :
Tél. 03 85 90 80 60
web : www.village-center.com

UN MOYEN MODERNE ET RAPIDE POUR TRANSMETTRE VOTRE PETITE ANNONCE*
Terres de Bourgogne
pa@terres-de-bourgogne.net
RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DE MARTINE AU 03 80 78 90 40
*Paiement par carte bancaire

PETITES ANNONCES — 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 € TTC

❑ **Annonce encadrée : 3,05 € TTC** ❑ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 € TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❑ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 Parution **10 €**
❑ 2 Parutions **15 €**
❑ Parution supplémentaire **5 €** *(identiques et consécutives)*

❑ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 Parution **29 €**
❑ 2 Parutions **43 €**
❑ Parution supplémentaire **15 €** *(identiques et consécutives)*

❑ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❑ 1 parution **17 €** ❑ 2 parutions **26 €** ❑ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tr
❑ M travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Materiels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/Droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Equins
❑ Volailles/Lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOINGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❑ Je joins un chèque de € TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❑ Je règle par la somme de € TTC
carte N° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_|/|_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
Les Jardins d'Octobre - 4, rue Davout
BP 77409 - 21074 DIJON Cedex
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 19,6 % soit.....€)

VIE PRATIQUE

Animaux utiles

Pour accueillir des hérissons au jardin

Hérissons, oiseaux, insectes, toute la faune des campagnes n'est pas nuisible. Certaines espèces s'avèrent même de précieux alliés.



M. Tricoci

Le hérisson est un « anti-limace » utile. Il adore nicher dans un tas de bois.

Aujourd'hui, on essaie de plus en plus d'attirer ou de conserver des «*auxiliaires*» aux jardins… Oiseaux, insectes ou hérissons peuvent être fort utiles pour l'entretien d'un grand jardin. Bien sûr, il ne faut pas avoir choisi l'option du jardin à la française. La nature a besoin d'un peu de fouillis pour s'organiser. Par exemple, pour attirer un hérisson dans son jardin, quoi de mieux qu'un tas de bois ou un tas de compost à l'écart.

Un anti-limaces écolo

Le hérisson - qui paie un lourd tribut à la circulation automobile - est une espèce fort utile au jardin. En effet, cet animal est omnivore. Et il a besoin de se constituer une bonne épaisseur de graisse pour entamer sereinement son hibernation. C'est sa principale source d'énergie qu'il accumule sous la peau durant la belle saison. Elle sera brûlée tout au long de l'hiver. Au réveil, en mars-avril, le hérisson aura perdu près d'un tiers de sa masse. Un jeune hérisson qui pèserait moins de 400 grammes a peu de chances de survie lors de sa première année. Alors, pour être prêt, il avale indifféremment insectes, vers, escargots, limaces, œufs, fruits et baies. De temps en temps, il s'attaque aux serpents, lézards, batraciens et rongeurs. Plus besoin d'insecticide ou d'anti-limaces en sa présence. Par contre, bien sûr, il ne faut pas utiliser de produits chimiques dans son parc sous peine de l'empoisonner. En attendant que le hérisson arrive, la ligue de protection des oiseaux (LPO) préconise une méthode de lutte biologique, le Nemaslug (des nématodes prédateurs de limaces) pour éviter tout risque d'empoisonnement.

Goinfre et bruyant

Bon, c'est vrai, le hérisson sera vraiment utile au jardin pour éliminer les limaces et autres insectes nuisibles. Mais il y a un hic… Contrairement à un épandage d'anti-limaces, il fait énormément de bruit en se goinfrant : il mastique bruyamment, grogne, s'énerve, envoie de la terre à plusieurs mètres lorsqu'il gratte le sol, fouille parmi les feuilles et renifle bruyamment. Pas très policé, comme comportement. Du coup, on comprend l'utilité de lui installer un abri un peu à l'écart, loin de la pelouse parfaitement tondue devant la maison.

Mais une espèce en danger

Le hérisson d'Europe (Erinaceus europaeus) est protégé par l'annexe III de la convention de Berne. Cela signifie qu'il est moyennement commun. Il est notamment interdit de le chasser, le capturer, le transporter, le commercialiser ou le garder chez soi. Si on trouve un hérisson blessé ou malade, il convient donc de le remettre à une association de protection des animaux.

Sa durée de vie normale est de sept à dix ans. Mais actuellement, un hérisson a une espérance de vie de moins de deux ans. Le taux de mortalité des jeunes hérissons est très important (un quart à la dispersion et plus de trois quarts dans la première année).

Offrir un gîte au hérisson

Le hérisson a besoin d'une aire d'environ deux cents mètres de diamètre pour pouvoir chasser de nuit et se nourrir convenablement. C'est pourquoi il ne faut pas clôturer trop hermétiquement son jardin si l'on veut voir prospérer cet hôte bruyant mais utile. Les scientifiques européens qui étudient cette espèce comptent 50 à 60 individus au kilomètre carré en campagne et en lisière de forêt, 25 à 40 dans les prairies et les haies, 25 à 30 dans les zones péri-urbaines pour 3 à 5 en forêt ou en espaces agricoles très dégagés.

Pour que cet auxiliaire original arrive au jardin, le mieux est de maintenir ou de planter des haies et de lui préparer un abri protégé des courants d'air, de l'ensoleillement direct et de l'humidité. Une simple caisse retournée, avec une entrée et recouverte de feuilles lui suffit. Mais un bon tas de bois, idéalement orienté sud-est ou un tas de feuilles bien sèches lui feront un palais. Il peut y abriter sa petite famille, y trouver son repas et hiberner tranquillement en attendant le printemps. Il se met à la recherche de son habitat idéal à la fin de l'automne.

MYRIAM TRICOCI

A faire et à éviter

■ La LPO donne quelques conseils pour bien traiter ses hérissons. On peut leur donner de la nourriture (restes de repas) uniquement en cas de disette fortement prolongée. On peut aussi leur mettre de l'eau à disposition, mais uniquement en cas de forte sécheresse. Attention, contrairement aux idées reçues, il ne leur faut pas de lait.

Si l'on a un bassin, on peut penser à installer une planchette rugueuse sur le bord afin que les hérissons tombés à l'eau puissent en sortir.

Il faut également éviter les clôtures de jardin trop étanches. Une ouverture de dix centimètres au bas du muret est idéale. Il est également important de ne pas déranger une famille hérisson au nid, ni de séparer les jeunes de leur mère. Un hérisson tout seul dans la nature peut fort bien être une mère en quête de repas. Il ne faut pas, non plus, leur donner à manger toute l'année… Sinon, les hérissons ne chassent plus leurs proies naturelles et cela signe le retour des limaces.

Enfin, le hérisson étant un animal qui hiberne dès que la température descend sous les treize degrés, il faut éviter de les réveiller, notamment en se débarrassant du tas de feuilles dans lequel il avait fait son nid.

Coin cuisine

Huîtres tièdes aux légumes anciens

Pour 4 personnes
Préparation et cuisson : 1 h 40

Ingrédients :
- 12 huîtres n° 2,
- 1 betterave Albina Vereduna,
- 100 grammes de cerfeuils tubéreux,
- 2 patates douces (200 grammes environ),
- Crème fraîche épaisse,
- 1 tomate,
- 10 centilitres de vin blanc sec,
- Beurre,
- Huile,
- Cerfeuil aromatique, sel et poivre.

Préparation :
Peler la racine de betterave, conserver les feuilles, les laver et les émincer. Peler les cerfeuils. Couper ces légumes en fines rondelles. Peler et couper les patates en morceaux. Peler la tomate, l'épépiner et la hacher très finement. Laver et émincer les feuilles de cerfeuil. Ouvrir les



DR

huîtres en conservant l'eau filtrée dans un bol.
Préchauffer le four (thermostat 3-4).
Plonger les patates dans de l'eau salée. Porter à ébullition et faire cuire pendant 20 minutes. Dans une casserole, faire fondre un morceau de beurre puis ajouter les feuilles de betterave. Saler, poivrer. Couvrir et laisser cuire à l'étouffée pendant 12 minutes. Faire chauffer l'huile dans une sauteuse, ajouter les rondelles de betterave par petites quantités et laisser frire. Réserver dans un plat au four. Procéder de même avec le cerfeuil. Dans une petite casserole, verser l'eau filtrée des huîtres, ajouter le vin blanc, porter à ébullition et retirer du feu. Ajouter les huîtres, les laisser pocher pendant une minute. Egoutter et réserver au chaud. Réduire les patates en purée, ajouter une cuillère de crème, assaisonner.
Porter le jus de cuisson des huîtres à ébullition, le laisser réduire avant d'introduire en remuant sans arrêt des petits morceaux de beurre, puis le hachis de tomate. Vérifier l'assaisonnement et laisser au chaud. Ajouter les feuilles de cerfeuil aromatiques émincées.
Préparer les assiettes en disposant une portion de purée de patate, entourée de chips de betterave et de cerfeuil. Sur un lit de feuilles de betteraves, disposer les huîtres. Napper de sauce.

Vient de paraître

Agenda perpétuel

Les éditions *Ouest France* ont édité un magnifique agenda perpétuel dont la thématique est le Moyen-Âge.



DR

Prix : 14 €

«*Agenda perpétuel. Moyen-Âge. Carnet d'adresses*» permet tout à la fois de noter ses rendez-vous au jour le jour, sans se soucier du millésime de l'année, de prendre des notes et de gérer son carnet d'adresses (30 entrées possibles pour chaque lettre de l'alphabet). On peut même y consigner l'adresse de courriel. Ce qui en fait un objet exceptionnellement beau, c'est le choix de l'iconographie. Des dizaines et des dizaines de reproductions de peintures et d'enluminures anciennes. La couverture ? «*Rencontre de Dante et Béatrice au paradis*», une peinture vénitienne du XIVe siècle. La dernière page ? «*Flore*», un tableau de l'école française daté aussi du XIVe siècle. Chaque mois est précédé d'une double-page reproduisant une enluminure : un banquet de noces pour ouvrir les pages consacrées au mois de janvier, des bouffons de carnaval pour février, une Annonciation pour mars, un tournoi pour le mariage de Henri VI d'Angleterre pour débuter le mois de juin… toutes peintes au XVe siècle. On y trouve les emblèmes du bestiaire médiéval et une calligraphie très soignée qui rappelle les écritures de l'époque. Un très beau cadeau de fin d'année, utile et très agréable à feuilleter !

THIERRY MICHEL

Pour en savoir plus : www.edilarge.fr

annonces légales

Les offres d'emploi de l'APECITA

AJ014851 - CENTRE / NORD BOURGOGNE
TECHNICO COMMERCIAL H/F
Pour filiale de recherche Française d'une entp semencière européenne. Interlocuteur de la distrib agricole, dvlpeur de notre activité. Présentation prdts, négociation référencement, définition objectifs et suivi commercial. Animation de réunions forces de vente, argumentation «bout de champs». Ingénieur agro/agri BTS Tecomah. Première exp réussie de la vente technique semences / phyto. CDD 6 à 8 mois. Entrée 1er février 2010. Formation aux prdts assurée. Voiture + tél.mobile + ordi portable. Rému selon exp. CDI possible animation ventes sur autre région.

AK000287 - SAONE ET LOIRE
FORMATEUR H/F
Pour etablissement de formation agricole. Missions : Enseignement des mathématiques à des classe de 3ème agricole et de seconde professionnelle. Enseignement des techniques commerciales et marketing aux bac pro technicien vente conseil qualité en produit alimentaires. Visites de stage. Bac +3 et expérience appréciée. CDD 6 mois. Poste à pourvoir immédiatement.

AK000288 - DIJON
TECHNICIEN DE DEVELOPPEMENT H/F
P/ Sté internationale de semences (maïs/colza) Assistera l'équipe régionale dans la mise en place/le suivi d'un réseau d'essais agriculteurs et de vitrines maïs/colza. Participera aux actions de promotions auprès de la distribution agri. dans le cadre du plan d'action région. BTS/équivalent. Sens de l'organisation. Rigoureux / autonome. Facilité de contact/sensibilité commercial. CDD avril-octobre.

AK000291 - SAONE ET LOIRE
INGENIEUR AGRO ENVIRONNEMENT H/F
Pour institut national de 150 personnes spécialisé dans la recherche appliquée qui a pour mission de conduire des études de portée générale pour l'ensemble de la filière viti-vinicole, dans le domaine de la sélection végétale, de la viticulture, de la vinification et de la mise en marché des produits. Sera en charge de l'amélioration qualitative des techniques d'application des produits phytosanitaires en viticulture. Mission : Gestion et mise en oeuvre de projets expérimentaux : essais portant sur la réduction des intrants et l'évaluation des matériels de traitement. Valorisation des références techniques acquises ; animation de réseaux. Ingénieur Agronome ou Agricole. Stage significatif. Compétences en viticulture et environnement. Fort intérêt pour le machinisme viticole et les nouvelles technologies de l'information. Goût pour l'expérimentation. Esprit d'équipe, force de proposition et curiosité. Entrée mars 2010. CDD 12 mois. Salaire selon grille et expérience.

AK000310 - COTE D'OR
CONSEILLER ENVIRONNEMENT EN VITICULTURE H/F
Pour OPA. Missions : Sensibilisat., animat., conseil et appui technique à la gest. des effluents vini/Viti. Gest. et accompagnement de projets collectifs. Suivi de dossiers. Ing. ou niveau équi. Connaissances en viticulture, oenologie et réglementat. environnementale. Animat., écoute, synthèse. Experience de gest. de dossiers, rigueur et maîtrise des outils informatiques. CDD 3 ans.

AK000323 - BAS-RHIN
INGENIEUR CHARGE D'ENQUETES QUANTITATIVES DANS LE DOMAINE DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT H/F
Pour organisme public de recherche. Missions : Pour l'unité "Gestion des Services Publics" à Strasbourg (67). Ingénieur/ docteur en sciences sociales, maîtrise de la théorie des enquêtes/sondages, méthodes statistiques d'exploitation des données, solides connaissances en sociologie, méthodologie de questionnaires, traitement de données (SPAD) anglais. Avis de Concours externes.

AJ015508 - FRANCHE COMTE
RESPONSABLE COMPTABLE ET FINANCIER H/F
Pour Groupe Coopératif Région Est - Rattaché au directeur général, vous prenez en charge l'ensemble du périmètre comptable et financier de la coopérative et de ses filiales. Contrôle de gestion, trésorerie,élaboration des documents sociaux et fiscaux de la coopérative et des sociétés du Groupe dans le cadre de la consolidation. Elaboration du reporting. Formation supérieure, type DECF. Expérience réussie dans la fonction.

AK000362 - COTE D'OR
TECHNICIEN SUPERIEUR EN AGROALIMENTAIRE H/F
Pour l'atelier technologique d'un établissement agricole. Missions : Production et expérimentation. Bac+2 en agroalimentaire type BTS IAA. Débutant accepté. CDD de 6 mois renouvelable. Mi-temps avec possibilité d'évolution. Poste à pourvoir immédiatement.

AK000406 - VOSGES
ENSEIGNANT CONTRACTUEL EN BIOLOGIE - SANTE - ENVIRONNEMENT H/F
P/un Lycée Professionnel. Assurera un service à temps complet (18 h.), du mercredi au vendredi en classes de seconde et première de baccalauréat professionnel "Bio industrie de transformation" et en classe de 3ème découverte professionnelle. BTS, DUT ou Licence. Profil agroalimentaire et/ou biologie et expérience en industrie souhaités. Connais. des procédés de fabrication. Période : 28/01 au 30/06/2010.

AK000410 - COTE D'OR AVEC DEPLACEMENT EUROPE-TUNISIE-MAROC-INDE
ACHETEUR MATIERES PREMIERES ET PRODUITS DE NEGOCES H/F
Pour filiale agroalimentaire. spé. ds le conditionnement de moutarde. Missions : Gest. d'un portefeuille de produits. Appels d'offre, négo. ds le respect cahier des charges. Dev. de stratégie. Bac+4/5. Spé. ds la fonct. achat acquise en agro. ds contexte international souh. Capacité de négociat., de communicat. et d'analyse. Anglais courant obli. Allemand serait un +. CDI à pourvoir immédiatement.

AK000477 - DOUBS
CONSEILLER JURIDIQUE ET FISCAL H/F
Pour OPA. Missions : Promot. et dev. de prestat. de conseil auprès des adhérents. Réalisat. d'études juridiques fiscales et sociales. Veille et assistance juridique. Animat. de réunion d'info/format. DESS droit des affaires/des sociétés ou Licence en droit avec exp. en CER Fr ou Expert comptable diplômé. Exp. ds conseil souh. Ecoute, analyse, synthèse. Apt. redactionnelle. CDI à pourvoir immédiatement.

AK000460 - COTE D'OR
CONSEILLER GRANDES CULTURES H/F
Pour OPA. Missions : Conseil aux agri. en agronomie et prod. végétales. Animat° de groupes techniques d'agri. Mise en place et conduite d'essais. Bac+3 mini. Expérience appréciée. Connaissances techniques en agronomie et conduite de cultures. Qualités relationnelles et capacité à animer des groupes. Travail en équipe. Conduite de projet. Permis B. CDI à pourvoir dès que possible.

Pour obtenir les coordonnées des entreprises, contactez la délégation la plus proche :
Bureau de Colmar Tél : 03.89.22.24.87 • Bureau de Dijon Tél : 03.80.70.27.37
N'hésitez pas à consulter l'ensemble de nos offres d'emploi sur le site :
www.apecita.com dans la rubrique Emploi

CÔTE D'OR

→ APPEL D'OFFRES

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Commune de VELARS SUR OUCHE
1. Dénomination et adresse de la collectivité :
Commune de VELARS SUR OUCHE, Rue des Trois Ponts, - 21370 VELARS SUR OUCHE
Tél : 03 80 76 07 20 Fax : 03 80 76 07 21
2. Objet de la consultation :
Délégation par affermage du service public d'assainissement collectif, (collecte uniquement) attribuée conformément aux articles L.1411-1 à L.1411-18 du Code général des collectivités territoriales.
3. Caractéristiques essentielles de la délégation :
Durée du contrat : 10,5 ans à compter du 10 octobre 2010.
Assiette :
- Nombre d'usagers : 615
- Volume de l'assiette de facturation : 65 000 m³
Ouvrages à exploiter :
- Linéaire du réseau : 14 391 ml de type séparatif, dont 566 ml de refoulement
- Postes de refoulement : 5
Traitements des effluents par le Syndicat Mixte du Dijonnais
4. Contenu des dossiers de candidatures:
- Lettre de candidature
- Attestations, certificats et justifications prévus aux articles 8 et 9 du décret n° 97-638 du 31 mai 1997
- Références d'exploitations similaires.
- Chiffres d'affaires et bilans des trois dernières années.
- Toutes pièces permettant d'apprécier les garanties professionnelles et financières de l'entreprise et l'aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.
5. Date limite de réception des dossiers de candidature :
Le 25 février 2010 avant 12 heures à la Mairie de VELARS SUR OUCHE.
Les dossiers de candidatures devront être adressés à Monsieur le Maire Rue des Trois Ponts - 21370 VELARS SUR OUCHE, sous enveloppe cachetée portant la mention : « Candidature pour la gestion du service d'assainissement collectif - A n'ouvrir qu'en présence de la commission».
6. Renseignements :
Monsieur le Maire - Rue des Trois Ponts - 21370 VELARS SUR OUCHE
Tél : 03 80 76 07 20
Cabinet GUESAC'EAU, Michel GUILLAUME, Port : 06 07 46 92 47

AL21031900

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Commune de MÂLAIN
1. Dénomination et adresse de la collectivité :
Commune de MÂLAIN, Rue Maurice Berre, - 21410 MÂLAIN
Tél : 03 80 23 60 52
2. Objet de la consultation :
Délégation par affermage du service public d'assainissement collectif, attribuée conformément aux articles L.1411-1 à L.1411-18 du Code général des collectivités territoriales.
3. Caractéristiques essentielles de la délégation :
Durée du contrat : 12 ans à compter du 1er juillet 2010.
Assiette :
- Nombre d'usagers : 325
- Volume de l'assiette de facturation : 24 500 m³
Ouvrages à exploiter :
- Station d'épuration boues activées de : 1 000 EH.
- Linéaire du réseau : 6 990 ml, de type séparatif et gravitaire
4. Contenu des dossiers de candidatures:
- Lettre de candidature
- Attestations, certificats et justifications prévus aux articles 8 et 9 du décret n° 97-638 du 31 mai 1997
- Références d'exploitations similaires.
- Chiffres d'affaires et bilans des trois dernières années.
- Toutes pièces permettant d'apprécier les garanties professionnelles et financières de l'entreprise et l'aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.
5. Date limite de réception des dossiers de candidature :
Le 25 février 2010 avant 12 heures à la Mairie de MÂLAIN.
Les dossiers de candidatures devront être adressés à Monsieur le Maire Rue Maurice Berre - 21410 MÂLAIN, sous enveloppe cachetée portant la mention : «Candidature pour la gestion du service d'assainissement collectif - A n'ouvrir qu'en présence de la commission».
6. Renseignements :
Monsieur le Maire - Rue Maurice Berre - 21410 MÂLAIN - Tél : 03 80 23 60 52
Cabinet GUÉSAC'EAU , Michel GUILLAUME, Port : 06 07 46 92 47

AL21031901

SAFER de Bourgogne

→ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA CÔTE D'OR

APPEL DE CANDIDATURES
La SAFER se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
NUITS-SAINT-GEORGES:
11 a 90 ca - Aux bousselots: AE-20
Vigne en AOC Nuits Saint Georges 1er cru
63 a 47 ca - Les argillats: AE-74(A)[P1]-74(B)[P1]
11 a 90 ca - Aux bousselots: AE-20
Vigne AOC Nuits Saint Georges

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 08/02/2010 à Safer de Bourgogne, rue F.Mitterrand, 21850 Saint-Apollinaire, Tél. 0380789989
Où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL21031904

→ AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution en date du 08/10/2009 d'une société présentant les caractèristiques suivantes :
Dénomination : «A.B.C.D.E»
Forme : SARL
Capital : 6 000 euros
Siège social : 6 rue de la Chapelle St Léger à Chivres (21820)
Objet Social : Toute activité commerciale et promotionnelle pour l'évaluation de systèmes pour la Sociètè AB Certification suivant les contrats établis avec elle, ou par tout autre organisme dans les domaines ou le contrat conclu avec AB Certification ne s'applique pas.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.
Gérance : Mme Dominique Audard, demeurant 6 rue de la Chapelle St Léger à Chivres (21820).
Immatriculation : au RCS de Beaune (21).
Pour avis ,
La gérance

AL21031892

Suivant acte ssp en date du 24/12/09, enregistré à la recette des impôts de Rennes Est le 13 janvier 2010, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes:
Dénomination: «Hôtel de Dijon 2009»
Forme: Société en nom collectif
Capital: 1 000 euros
Siège social: 61 rue en Charmois - ZAC Acti-sud - 21160 Marsannay la Côte.
Associés:
- SARL BH Holding, 6 rue Lanjuinais - 35000 Rennes.
RCS Rennes n° 519 160 568
- SARL Ferre Participation, 6 rue Lanjuinais - 35000 Rennes
RCS Rennes n° 445 388 416
Objet: gestion, exploitation, acquisition de fonds de commerce d'hôtellerie, restauration.
Durée: 99 ans à compter de son immatriculation.
Gérant statutaire: Monsieur Didier Ferre domicilié 6 bis rue Lanjuinais - 35000 Rennes.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Dijon.
Pour avis, le gérant

AL21031899

Suivant acte sous seing privé en date du 04/01/2010 à Quetigny, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:
Dénomination

TED

Forme: Société à responsabilité limitée
Siège social: Impasse des Charrières, 21800 Quetigny
Objet: La gestion et l'exploitation directe ou indirecte, notamment par contrat de location-gérance, d'un magasin à enseigne Vet'Affaires.
Capital social: 30 000 euros divisé en 1000 parts sociales de 30 euros chacune
Durée de la société: 99 années à compter de son immatriculation au RCS
Gérance Mademoiselle Lise Huchet demeurant 46, Grande rue, 21260 Boussenois
Madame Audrey Girardon demeurant Hameau de la Montagne - 21540 Grenant les Sombernon
Monsieur Laurent Girardon demeurant Hameau de la Montagne - 21540 Grenant les Sombernon
Monsieur Albéric Herbin demeurant 10, Allée du Bois Charmant - 88000 Epinal
Madame Nathalie Herbin demeurant 10, Allée du Bois Charmant - 88000 Epinal
Monsieur M'Hamed Tallat demeurant 51, Rue Marcel de France - 10600 La Chapelle Saint Luc
Madame Sandrine Tallat demeurant 51, Rue Marcel de France - 10600 La Chapelle Saint Luc
Mademoiselle Elodie Masson demeurant 40, Rue du Haut Trévois - 10000 Troyes
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Dijon.
Pour avis

AL21031895

SCITY

Société civile au capital de 1 000 Euros
Siège social: 128 rue Berbisey, 21000 Dijon

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Dijon (21) du 5 janvier 2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:
Forme social: Société civile
Dénomination sociale: SCITY
Siège social: 128 rue Berbisey, 21000 Dijon
Objet social: - l'acquisition, la construction, la propriété, la gestion, l'exploitation de tous bien meubles ou immeubles et droits immobiliers ou mobiliers.
- la gestion et la location d'immeubles, bâtis ou non bâtis, dont elle sera devenue propriétaire par suite d'apport, d'achat ou de construction.
Durée de la société: 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.
Capital social: 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance:
Monsieur Vincent Desreumaux, demeurant 81 A Avenue de Langres - 21000 Dijon
Monsieur Antoine Michea, demeurant 16 impasse de la Gouzotte - 21000 Dijon
Monsieur Sébastien Michea, demeurant 2 A rue Jules Ferry, 21300 Chenôve
- Monsieur Vincent Naudion, demeurant 5 rue du Moulin, 21370 Plombières les Dijon
Monsieur Camille Picolet, demeurant 25 B rue Verrerie, 21000 Dijon
Cession parts sociales: elles sont toujours soumises à l'agrément des associés représentant au moins les 3/4 des parts sociales.
Immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés de Dijon.
La gérance

AL21031902

→ DISSOLUTION LIQUIDATION

CUMA DE LA MENOIZE

N°d'agrément: 21/86/506
N° d'immatriculation: 334 067 576

L'assemblée générale extraordinaire de clôture de liquidation s'est réunie le 26 octobre 2009, sur convocation des liquidateurs.
Cette assemblée a approuvé les opérations de liquidation et le compte définitif de liquidation, donné quitus de l'exécution de leur mandat aux liquidateurs et constaté la clôture de la liquidation.
Les liquidateurs

AL21031862

CUMA HYDRAULIQUE DU CHER



Zone d'activités sur la Nièvre
18 350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr

DRAINAGE - IRRIGATION
DÉBOUCHAGE de DRAINS
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER

Visite conseil gratuite :
Port. : 06 82 85 70 03
Tél : 02 48 74 11 90

annonceslégales

MODIFICATION DE CAPITAL

JM

Société à responsabilité limitée
Au capital de 60 000 euros
Siège social : 19 rue de l'Oeuvre
21140 Semur en Auxois
RCS Dijon 517 723 854

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 21 décembre 2009, il résulte que :
Le capital social a été augmenté de 50 000 euros pour être porté à 60 000 euros, par voie d'apport en nature. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Ancienne mention :
Capital : 10 000 euros
Nouvelle mention :
Capital : 60 000 euros
mention sera faite au RCS de Dijon.
Pour avis,

AL21031865

TRANSFERT DE SIÈGE

N.E.V.

SARL au capital de 68 800 Euros
Siège social: Bretenière
(21110) Château de Bretenière
334 454 006 RCS Dijon

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 23 décembre 2009, le siège social a été transféré de Bretenière (21110) à Leuglay (21290) avec effet à compter du 1er janvier 2010. L'article 5 (Siège) des statuts a été modifié en conséquence.
Le gérant

AL21031894

IMMOBILIERE DENIS RAVAT

Sarl unipersonnelle au capital
de 8.000 Euros
64, rue Monge, 21000 Dijon
RCS Dijon 478 358 161

Par décision de l'associé unique en date du 11 janvier 2010, il a été décidé le transfert du siège social:
- **ancienne mention**: 64, rue Monge, 21000 Dijon
- **nouvelle mention**: 1, chemin du Jeu de l'Arc, 71530 Crissey
Pour Avis, RCS Dijon,
RCS Chalon-sur-Saône
Le Gérant

AL21031903

NOMINATION

Oratio avocats
(anciennement SJVL société d'avocats)
Gilles Camphort
5 rue Albert Londres - BP 90310
44303 Nantes cedex 3

AMS SECURITE

Société par actions simplifiée
au capital de 40 000 Euros
Siège social: 5, Rue Joseph Jacquard
21300 Chenôve
419 502 265 RCS Dijon

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 12 janvier 2010, monsieur Guy Tempereau demeurant 88, Route du Bois Joalland - 44600 Saint Nazaire a été nommé, en qualité de président à compter du 12 janvier 2010, en remplacement de monsieur Alain Mathey, démissionnaire.
Pour avis,
Le président

AL21031893

NIÈVRE

MODIFICATION DE STATUTS

GAEC CLAIR

Société civile au capital
de 224 892,79 €
Roche - 58170 Flety
RCS Nevers - 410 000 616

Par effet d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 1er janvier 2010, ont été prises les résolutions suivantes:
- transformation du Gaec en Earl prenant effet le 1er janvier 2010 et disposant des caractéristiques suivantes:
Forme: Société civile à responsabilité limitée
Objet: Activités réputées agricoles
Dénomination sociale: Earl Clair
Siège social: Roche - 58170 Fléty
Associés: Mrs Olivier et Daniel Clair - Roche - 58170 Fléty
Gérant: M. Olivier Clair, demeurant à Roche - 58170 Fléty
Capital social: 221 280 € divisé en 14 752 parts de 15 € représentatives de biens mobiliers
Durée: 99 ans
Immatriculation: La société fera l'objet d'une modification au greffe du tribunal de commerce de Nevers.
Pour avis, la Gérance

AL58032029

GAEC JEANNOT PÈRE ET FILS

Au capital de 405 500 €
Riaux - 58150 St Andelain
RCS Nevers - 401 085 253

Par effet d'un acte sous seing privé en date du 31 décembre 2009, ont été prises les résolutions suivantes:
- transformation du Gaec en Scea prenant effet le 31 décembre 2009 et disposant des caractéristiques suivantes:
Forme: Société civile d'exploitation agricole
Objet: Activités réputées agricoles
Dénomination sociale: Scea Jeannot Père et Fils
Siège social: Riaux - 58150 St Andelain
Associés: Mrs Jeannot Bertrand et Alexis
Gérant: M. Jeannot Alexis, demeurant Riaux - 58150 St Andelain
Capital social: 405 500 € divisé en 4 055 parts de 100 € représentatives de biens mobiliers
Durée: 99 ans
Immatriculation: la société fera l'objet d'une modification au greffe du tribunal de commerce de Nevers.
Pour avis,
La gérance

AL58032037

SCI TAND HUIAI

Capital: 1 000,00 Euros
RCS Nevers 451 570 287

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale des associés en date du 28 décembre 2009, il a été procédé aux modifications statutaires suivantes:
Gérant:
Gérant démissionnaire: Monsieur Jean-Claude Lecocq, demeurant à La Fermette (Nièvre) 2 route d'Imphy.
Nouveau gérant: Monsieur Michaël Lecocq, demeurant à Fourchambault (Nièvre) 38 rue Benoît d'Azy.
Siège social:
Siège antérieur: Germigny sur Loire (Nièvre) route de Clamour, Le Bourg
Nouveau siège: Fourchambault (Nièvre) 38 rue Benoît d'Azy.
Pour insertion,
Le gérant

AL58032039

Legalys Conseils
Maître Eric MASSEREAU
Route d'Orléans - BP 89
18230 St Doulchard

GAEC JACQUES ET OLIVIER DESSAUNY

Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
au capital de 235.100,00 euros
Siège social : Les Bouillots
58470 Magny Cours
R.C.S. Nevers 428 803 464

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 1er janvier 2010, les associés ont,
à effet du même jour :
- transformé le GAEC en exploitation agricole à responsabilité limitée (EARL)
sans création d'une personne morale nouvelle ;
- adopté les nouveaux statuts desquels il résulte notamment que l'associé unique cède librement tout ou fraction de ses parts sociales. En cas de pluralité d'associés, même entre associés et quel que soit le lien de parenté avec le cessionnaire, les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément des associés donné par une décision collective unanime ;
- modifié la dénomination sociale de la société, qui devient EARL Dessauny Olivier;
Lors de la même assemblée, les associés ont également, à effet du 31 décembre 2009 :
- pris acte de la démission de Mme Marie-Antoinette Dessauny, de ses fonctions
de cogérante de la société ;
- confirmé M. Olivier Dessauny dans ses fonctions de gérant.
Les inscriptions modificatives seront requises au Greffe du TC de Nevers.
Pour avis, la gérance,

AL58032042

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17/12/2009, il a été créé une société représentant les caractéristiques suivantes:
Forme: société par actions simplifiée
Dénomination sociale: Tendance Cooking
Durée: 99 ans
Siège social: 9 Rue Saint Martin, 58000 Nevers
Capital social: 8 000 Euros
Objet: Commerce de tous articles, objets usuels, ménagers, cadeaux, mobiliers pour l'aménagement, l'équipement, la décoration de toute la maison et du jardin ainsi que les accessoires s'y rapportant habituellement sous quelque forme ou quelque marque que ce soit,
Président: Mme Sylvie Dubreuil demeurant 25 Rue Destutt de Tracy, 58000 Nevers.
Admission aux assemblées et droit de vote: Chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par un mandataire. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.
Agrément: Les cessions d'actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement, agrément requis par les actionnaires représentant les trois quarts des actions pour tous les autres cas.
Inaliénabilité des actions: les actions sont inaliénables pendant une durée de 8 ans.
Immatriculation: au RCS de Nevers.
Pour avis,
Le président

AL58032009

SCEA DU PATUREAU

Les Frossards
58450 Annay
Capital social: 191 200 euros

Par acte sous seing privé, il a été; procédé; à la création de la SCEA du Patureau prenant effet le 1er janvier 2010 et disposant des caractéristiques suivantes:
Forme: Société civile
Objet: Activités de production agricole
Dénomination sociale: SCEA du Patureau
Siège social: Les Frossards - 58450 Annay
Associés tenus indéfiniment et conjointement des dettes sociales: M. Alain Ravaux et Mme Liliane Ravaux, demeurant Les Frossards, 58450 Annay
Gérant: M. Alain Ravaux, demeurant Les Frossards - 58450 Annay
Capital social: 191 200 €; divisés en 19 120 parts de 10 €; représentant de biens mobiliers et immobiliers
Durée: 99 ans
Immatriculation: La société sera immatriculée au greffe du tribunal de commerce de Nevers.
Pour avis,
Les fondateurs

AL58032027

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes: **Dénomination sociale**: Sarl Polema Conseils **Forme sociale**: Sarl d'Expertise comptable Siège social: 63 route de Foncelin - 58640 Varennes-Vauzelles **Objet social**: Exercice de la profession d'expert comptable **Durée**: 99 ans **Capital social**: 6 000 € **Gérance**: Mr Philippe Menuel dt à Varennes-Vauzelles (58) - 63, Route de Foncelin; immatriculation de la société au RCS de Nevers.
La gérance

AL58032028

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes:
Dénomination sociale: Natio Assurances Courtage
Forme sociale: SAS
Capital social: 4 000 €
Siège social: 8 rue du Nord - 58400 La Charité sur Loire.
Objet social: courtage d'assurance; intermédiaire en opérations de banque.
Durée: 99 ans
Admission aux assemblées et participation aux décisions: tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voie.
Transmission d'actions: toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés.
Président: M. Jean Philippe Gauthier dt à La Charité sur Loire (58) - 8 rue du Nord.
Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers.
Le président

AL58032034

EARL LAVOLLEE

Au capital de 293 300 €
Bussy
58330 Saint Maurice

Par acte sous seing privé, il a été procédé à la création de la société EARL Lavollée prenant effet au 1er janvier 2010 et disposant des caractéristiques suivantes:
Forme: Société civile à responsabilité limitée
Objet: activités réputées agricoles
Dénomination sociale: EARL Lavollée
Siège social: Bussy - 58330 Saint Maurice
Associés gérants: M. Philippe Lavollée et Mme Catherine Lavollée, demeurant «Bussy» 58330 Saint Maurice.
Capital social: 293 300 € divisé en 2 933 parts de 100 € représentant de biens mobiliers issus de la communauté.
Durée: 99 ans.
Immatriculation: la société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.
Pour avis, les fondateurs

AL58032032

Société Notariale Joël Gauthier
Emmanuel Clerget
58400 La Charité sur Loire

GROUPEMENT FORESTIER FURSTENBERG DE MONTAUTE

Au capital de 1 770 426.60 €
Siège social
Epiry (58800) «Montaute»
RCS Nevers D 788 034 254

Aux termes d'un acte reçu par Me Joël Gauthier, notaire associé à La Charité sur Loire, le 09 janvier 2010, il a été constitué l'augmentation de capital du «Groupement Forestier Fürstenberg de Montaute», par apport de:
Monsieur Rudolf, Kamilius, Maria, Hermann, Josef, Autonius, Bernhard Freiherr Von Fürstenberg, et Madame Antoinette, Marguerite, Maxellende d'Esclaibes, son épouse, demeurant ensemble à Futrono (Chili), Fundo San Vicente Casilia 31,
De la pleine propriété d'un massif forestier sis sur les communes de la Guerche sur l'Aubois et Cuffy (Cher), d'une valeur de 349 974,56 €, de l'usufruit d'un massif forestier sis sur les communes de Saint Honoré les Bains et Semelay (Nièvre) d'une valeur de 335 250 €, de l'usufruit d'un massif forestier sis sur la commune de Vandenesse (Nièvre) d'une valeur de 211 137 €, et de l'usufruit de parcelles sises sur la commune de Saint Honoré les Bains (Nièvre) d'une valeur de 75 000 €.
Le capital social d'un montant initial de 1 266.561,72 euros a été porté à 1 770 426,60 euros par émission de trente trois mille soixante deux (33 062) parts nouvelles au nominal de quinze euros vingt quatre cents (15.24 €).
Cette décision entraîne la publication des mentions suivantes:
Ancienne mention:
- **Capital social**: 1 266 561,72 euros
Nouvelle mention:
Capital social: 1 770 426,60 euros
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis
Me Joël Gauthier, notaire

AL58032035

DISSOLUTION LIQUIDATION

SARL JG

SARL au capital de 8 000 €
Siège social: Village d'Entreprises
Module 5 - Lieu dit les Presles
Technopole
58470 Magny Cours
RCS Nevers B 432 778 587

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 15 décembre 2009 la dissolution anticipée de la SARL JG à compter du 31 décembre 2009 et sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.
Elle a nommé en qualité de liquidateur monsieur Julien Gilbert, Rue de la Chapelle, 58000 Challuy à compter de la même date.
La gérance assumée par monsieur Julien Gilbert a pris fin à la même date.
Les associés ont conféré au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour les opérations de liquidation et notamment réaliser l'actif et acquitter le passif.
Le siège de la liquidation est fixé à rue de la Chapelle - 58000 Challuy qui sera le lieu d'envoi et de réception de la correspondance et celui de la notification des actes et documents concernant la liquidation.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Nevers.
Pour avis et mention,
Le liquidateur

AL58032031

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 40 42

EARL DES RACHELINS

Les Rachelins
58390 Dornes
RCS Nevers - 407 879 923
au capital de 96 195 €

Suivant délibération en date du 22 décembre 2009 de l'assemblée générale extraordinaire, l'associé unique a décidé la dissolution de l'EARL des Rachelins au 31 décembre 2009.
M. Aussourd Maurice est nommé liquidateur. Le siège de liquidation est fixé «Les Rachelins» 58390 Dornes.
Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante: «Les Rachelins» - 58390 Dornes.
Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.
Pour avis, le liquidateur

AL58032036

FIDAL Société d'avocats
41, boulevard du Pré Plantin
58000 Nevers

CHATEAURENAUD

SARL au capital de 96 000 €
Siège social: 30, Rue de la Fontaine
58180 Marzy
682 016 472 RCS Nevers

L'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2009 a prononcé la dissolution anticipée et la mise en liquidation amiable de la société qui subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci, Madame Claudette Bourmault demeurant 30, Rue de la Fontaine, 58180 Marzy, a été désignée liquidateur. Les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés au domicile du liquidateur et siège de liquidation.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Nevers.
Pour avis,
Le liquidateur

AL58032038

TRANSFERT DE SIÈGE

FIDAL Société d'avocats
41 boulevard du Pré Plantin
58000 Nevers

LES CHAMPS DE COTON

Sarl au capital de 85 371,45 euros
Siège social : 34 rue du Banlay
58000 Nevers
Transféré : 5 Place Maurice Ravel
58000 Nevers
405 042 730 RCS Nevers

Par décision du 12 décembre 2009, l'associé unique a décidé de transférer à compter du 1er janvier 2010 le siège social de la société du 34 rue du Banlay 58000 Nevers au 5 Place Maurice Ravel 58000 Nevers.
Pour avis, J.L. Dechauffour

AL58032016

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

EARL DE LA MÉTAIRIE BRÛLÉE

La Métairie Brûlée - 58110 Biches
Au capital de 137 600,48 €
RCS Nevers - 318 292 205

Suivant procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 9 juin 2009, il a été procédé au retrait du gérant, M. Gendra Patrice, suite à son décès le 8 juin 2009 et à son remplacement par Mme Gendra Bernadette, domiciliée au siège social.
Pour avis,
Le gérant

AL58032030

YONNE

MODIFICATION DE STATUTS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22 décembre 2009, enregistré au service des impôts des entreprises d'Auxerre, bordereau n°2010/50, case n°4, les associés à l 'unanimité ont:
- décidé que maître Stéphanie Rouif, cède la totalité des parts lui appartenant dans le capital social de la société «SCP d'avocats

annonces légales

vignet-Rouif» à Maître Christian Vignet.
Le cessionnaire devient propriétaire de la totalité des parts de la SCP à compter du 1er janvier 2010.
Aux termes d'un procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2009, le gérant, maître Christian Vignet a:
- décidé de modifier la dénomination sociale de la SCP s'intitulera à compter du 1er janvier 2010 «SCP d'avocats Vignet».
Les statuts de la SCP, et notamment les articles 3, 7 et 8 ont été modifiés en ce sens.
Pour avis,
Le gérant, Christian Vignet

AL89031996

AVIS DE CONSTITUTION

FIDAL - Société d'avocats
Rond Point Foch - 1, Avenue
de Saint-Georges - 89000 Auxerre

Avis est donné de la constitution de la société à responsabilité limitée «FINAN.DC».
Forme: Société à responsabilité limitée
Siège social: 36 Rue Camélinat - 89270 Mailly la Ville
Objet: Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ainsi que la fourniture de toutes prestations de services, conseils, études à des entreprises, la gestion de titres et généralement, toutes opérations de nature à favoriser le développement des différentes filiales de la société existantes ou à créer; la prise de participation dans toutes sociétés.
Durée: quatre vingt dix neuf (99) années
Capital: deux mille euros (2000 €)
Gérance: Monsieur Eric, Charles, Noël Deletain demeurant à Mailly-la-Ville (89270) 34 Rue Camélinat
Immatriculation: au RCS de Auxerre
Pour avis

AL89031991

Avis donné de la constitution à Auxerre en date du 15 janvier 2010 de la **Sarl MM** au capital de 1000 euros.
Siège :5 rue d'Egleny
89000 Auxerre
Objet : vente de ligerie
Durée : 99 ans
Gérant : Meunier Jean Charles
Immatriculation au RCS d' Auxerre

AL89031993

Avis est donné de la constitution de la société suivante:
Dénomination:
HYDRAULIQUE DISTRIBUTION
Forme : Sarl
Siège social :10 rue de Madrid, 89470 Moneteau
Capital :12 000 euros (120 parts de 100 euros)
Objet :Vente et réparation de tous composants hydrauliques.
Durée :99 ans.
Gérant avec 96 parts : Mr Jacquet H 30 chemin des cornicarts, 89510 Etigny.
Associé avec 24 parts : Mr lebrazidec , 5 rue de la charbonnière, 89100 Rosoy.
Immatriculation au RCS de Auxerre
Pour avis, le Gérant

AL89031995

CONVOCATION

Convocation en assemblée générale

Les associés de la coopérative agricole des Naisseurs Engraisseurs du Centre Nord et de l'Aube - C.A.N.E.C.A. - sont convoqués le mardi 26 janvier 2010 à 14h15, 7 rue Jules Rimet, 89400 Migennes avec l'ordre du jour suivant:
Assemblée générale ordinaire:
1 - Compte rendu d'activité
2- Comptes de résultats et bilan
3 - Rapport du conseil d'administration
4 - Rapport des commissaires aux comptes
5 - Renouvellement des administrateurs sortants,
6 - Vote des résolutions.
Le conseil d'administration

AL89031983

C.E.C.N.A.

Société Coopérative Agricole d'Elevage du Centre Nord et de l'Aube
3 rue Jules Rimet - 89400 Migennes
Agrément n° N223 - N° de RCS : 775 718 356 RCS Sens

CONVOCATION AUX ASSEMBLEES DE SECTION
Les adhérents de la coopérative sont convoqués en assemblées générales de section qui auront lieu :
Mardi 2 février 2010
Auxerre - Tonnerre - Sens - Avallon
Au restaurant « Le Mercure » à Appoigny (89) à 10 heures
Mercredi 3 février 2010
Troyes - Brienne - Bar sur Seine
Hôtel des Sources à Creney Près Troyes (10) à 14 heures
Jeudi 4 février 2010
Gien - Montargis - Cher
Maison de l'Agriculture : rue Gutenberg à Gien (45) à 10 heures
Vendredi 5 février 2010
Nièvre
Salle Pierre Roblin 1er étage à la Mairie de Varzy (58) à 10 heures
Vendredi 19 février 2010 à 10 heures
Seine et Marne
Ferme Auberge de la Recette (M. DUFOUR) à Echouboulains (77) à 10 heures
L'ordre du jour :
- Information et discussion sur l'ordre du jour des assemblées générales plénière ordinaire et extraordinaire du jeudi 11 mars 2010 dont la convocation est ci-dessous,
- √âlection des représentants de la section aux assemblées générales plénière ordinaire et extraordinaire du jeudi 11 mars 2010.

CONVOCATION AUX ASSEMBLEES GENERALES PLENIERE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
Les délégués élus aux assemblées de section sont convoqués en assemblées générales plénière ordinaire et extraordinaire qui auront lieu le :
Jeudi 11 mars 2010 à 10 heures
Restaurant «Le Mercure» 89380 Appoigny
Ordre du jour :
Assemblée Générale Plénière Ordinaire
- Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2008/2009,
- Rapport général et spécial du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes et constatation des variations du capital social,
- Affectation du résultat de l'exercice 2009,
- Quitus aux administrateurs,
- Renouvellement du tiers sortant des administrateurs,
- Indemnités allouées aux administrateurs,
- Pouvoirs au Président pour formalités,
- Questions diverses.

Assemblée Générale Plénière Extraordinaire
- Composition du Conseil d'Administration
Les associés ont la faculté à partir du 15ème jour précédant la date fixée pour les assemblées de section de prendre connaissance, au siège social de la coopérative, des comptes annuels, des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes et du texte des résolutions proposées.
Le Président du Conseil d'Administration
Pascal Beets

AL89032042

CAIAC

Société Coopérative Agricole
Interdépartementale d'Amélioration du Cheptel du Centre et de l'Est
3 rue Jules Rimet ,Äi 89400 Migennes
Agrément n° N1391
RCS Joigny: 778 119 818

ASSEMBLEES DE SECTION
Les adhérents de la coopérative sont convoqués en assemblées générales de section qui auront lieu :
Mardi 2 février 2010
Auxerre ,Äi Tonnerre, Sens, Avallon
Le Restaurant «Le Mercure» à Appoigny (89) à 14 heures
Mercredi 3 février 2010
Troyes, Brienne, Bar sur Seine
Hotel des Sources à Creney Près Troyes (10) à 10 heures
Jeudi 4 février 2010
Gien, Montargis, Cher
Maison de l'Agriculture à Gien (45) à 14 heures
L'ordre du jour :
- Information et discussion sur l'ordre du jour à l'assemblée générale plénière ordinaire du jeudi 11 mars 2010 dont la convocation est ci-dessous,
- élection des représentants de la section à l'assemblée générale plénière ordinaire du jeudi 11 mars 2010.

ASSEMBLEE GENERALE PLENIERE ORDINAIRE
Les délégués élus aux assemblées de section sont convoqués en assemblée générale plénière ordinaire qui aura lieu le :
Jeudi 11 mars 2010
Le Restaurant «Le Mercure» à Appoigny (89) à 10 heures
L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire :
- Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos au 30 septembre 2009,
- Approbation des comptes et constatation de variation du capital social au cours de l'exercice,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat de l'exercice 2009,
- Rapport général et spécial du commissaire aux comptes,
- Renouvellement du tiers sortant du conseil d'administration,
- Indemnité globale du conseil d'administration,
- Pouvoir au président,
- Questions diverses.

Les associés ont la faculté à partir du 15ème jour précédant la date fixée pour les assemblées de section de prendre connaissance, au siège social et dans les établissements de la coopérative, des comptes de fin d'exercice, des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes et de la proposition des résolutions.
Le Président du Conseil d'Administration
Michel Delaunay

AL89032043

DISSOLUTION LIQUIDATION

SMGP

SARL au capital de 7 500 Euros
30, Grande Rue
89130 Leugny
RCS Auxerre 443 818 836

En date du 22/12/2009 les associés ont décidé à l'unanimité la dissolution de la société, et ont nommé le gérant liquidateur mme Monique Delaunay, épouse Simon, 30 Grande Rue, 89130 Leugny, pour la durée des opérations de liquidation.
Le siège de liquidation est fixé au siège social.
L'inscription modificative sera effectuée au RCS d'Auxerre.

AL89031958

Société civile de moyens des docteurs Bordji et Brizion
En liquidation
Au capital de 1200 €
Siège social: Thorigny-sur-Oreuse (89260)
2, Route de Voisines
RCS Sens B 340 052 018

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 2009 les associés de la société:
- ont décidé la dissolution anticipée de la société pour cause d'extinction de l'objet social à effet du 31 décembre 2009
- ont nommé liquidateurs le docteur Stéphane Brizion demeurant à Cuy (Yonne) 4 rue Jean Cousin.
Toutes la correspondance et tous les actes et documents relatifs à la liquidation seront notifiés au siège social.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés en annexe au registre du commerce et des sociétés au greffe du tribunal de commerce de Sens.
La gérance

AL89031997

NON DISSOLUTION

L'AUBERGE D'EGRISELLES

SARL au capital de 40 000 €
Siège social : 17 Grande Rue
89500 Egriselles-le-Bocage
500 520 507 RCS Sens

Aux termes de l'AG du 31 juillet 2009, les associés ont décidé, en application de l'article L. 223-42 du Code de Commerce, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

AL89031978

TRANSFERT DE SIÈGE

LES MEUBLES DE LA DEMEURE

SARL au capital de 1000 €
Siège social : 30 avenue Vauban
89100 sens
499810539 RCS sens

En date du 14/01/2010 le gérant a décidé de transférer le siège social de la société au 16 avenue de l'insurrection, 94400 vitry sur seine, à compter du 13/01/2010
Radiation au RCS de sens et réimmatriculation au RCS de Créteil.

AL89031994

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCI SUR PLACE

Au capital social de 101.020,34 €
Siège social: 89440 MASSANGIS, «Tormancy»
16 rue de Larchèvre
RCS: Auxerre D 424 024 529

Par décision collective des associés en date du 09.01.2010 Mademoiselle BONSINK Hillegonda, née le 02.04.1952 à Kampen (Pays Bas), demeurant Pauwstraat 16, 3512 TJ - UTRECHT (Pays Bas), a été désignée co-gérant en remplacement de Monsieur Heerkens Johannes. Les fonctions du nouveau co-gérant prennent effet à compter de ce jour sans limitation de durée.
Le dépôt légal de cette inscription modificative sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.
Pour insertion, les co-gérants.

AL89031982

SOCIETE ABIM

RCS Sens 494514755

«Aux termes d'une délibération des associés dans le cadre d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 30 décembre 2009 ,la collectivité des associés a pris acte de la démission de ses fonctions de gérant de monsieur Jean Marc CETRE et à nommer en qualité de nouveau gérant monsieur Paulo Valerio Dos Santos Laginha né le 27 avril 1966 à saint Clemente Portugual demeurant 3 rue du petit buisson 89320 Cerisiers pour une durée indéterminée.
Pour insertion, le gérant

AL89031999

SOCIETE DE TRANSACTIONS IMMOBILIRES ET FONCIERES STIF

SARL au capital de 8 000 €
Siège social : 19, rue de la République
89150 Saint-Valérien
439 212 424 RCS Sens

Aux termes de l'assemblée générale du 21 décembre 2009, il a été décidé de nommer en qualité de co-gérante, Madame Biserka Balen, demeurant à Fouchères (89150), 30 rue de la Ragotterie, pour une durée illimitée, à compter du 1er janvier 2010.

AL89032045

VENTE

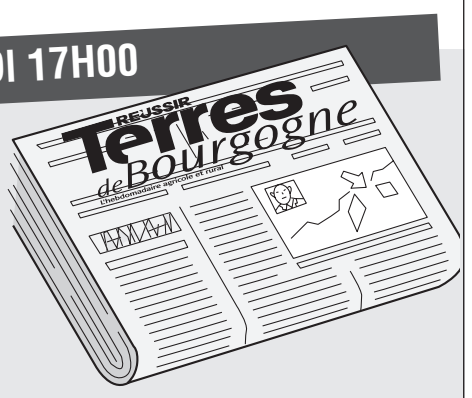
Me Florence Merlet
Notaire associé à Seignelay (Yonne)

Aux termes d'un acte reçu par Me Florence Merlet le 11 janvier 2010, enregistré au SIE d'Auxerre le 12 janvier 2010 bordereau n°2010/49, case n°1, Ext. 153.
La Sarl «Successeurs Anciens Etablissements Dupuis» au capital de 165 000 € dont le siège social est à Venouse (89230) 3 rue de Rouvray, cidex 213, RCS Auxerre n°342921160.
A vendu à la Sarl «Etablissement Dupuis» au capital de 8000 € dont le siège est à Venouse, 3 rue de Rouvray, RCS Auxerre n°518968565.
Un fonds de commerce de vente et installations de tous matériels et machines pouvant être utilisés dans le domaine agricole, la réalisation de travaux afférents à l'activité d'une entreprise de mécanique, la réparation et la construction de certains matériels spéciaux, la vente et l'installation d'appareils de chauffage de toute nature, d'appareils sanitaires et électriques, de tous autres appareils similaires à usage domestique, commercial ou industriel, tous travaux d'électricité ou de plomberie exploité à Venouse (89230), 3 rue de Rouvray, immatriculé au RCS d'Auxerre sous le n°342921160.
Moyennant le prix de trois cent cinquante neuf mille quatre vingt euros et trente six centimes (359 080,36 €) dont 139 080,36 € de marchandises, avec entrée en jouissance rétroactivement au 1er janvier 2010.
Opposition en l'étude de Me Merlet dans les 10 jours suivants la dernière en date de la présente insertion et de la publicité au B.O.D.A.C.C.
Pour insertion,
Le notaire

AL89031990

TRANSMETTEZ VOS ANNONCES LÉGALES

AVANT LE LUNDI 17H00



Par Téléphone
03 80 78 90 42

Par mail
legales@terres-de-bourgogne.net



Apiculteur dans le Loir et Cher, Marc partage depuis trois ans le travail des ruches entre la France et l'Afghanistan où il a été appelé par la coopération agricole franco-afghane pour transmettre son savoir faire.

Marc, apiculteur en Afghanistan

Marc a 52 ans, les yeux bruns pétillants d'idées et d'enthousiasme. Grand et sec, les cheveux courts, légèrement en pagaille. Et toujours le sourire. Sa venue à Kaboul, capitale de l'Afghanistan, en 2005, a été pour lui une surprise. «*Un soir, ma femme reçoit un coup de fil d'Afghanistan. Je rappelle. C'était Farouk Baroukzai, qui dirige la coopération agricole franco-afghane. Il cherchait un apiculteur et m'a contacté quand j'étais alors président de l'association de développement des apiculteurs de la région centre, l'Adapic*». Revenir à Kaboul, trente ans après, voilà qui n'a pas manqué de le surprendre. «*J'avais traversé l'Afghanistan en 1976 quand j'étais hippie et que je faisais la route des Indes. Jamais je ne pensais que j'y reviendrai un jour pour transmettre ma passion*». Plus qu'une passion, Marc réalise ici un vieux rêve. « *Quand j'étais au lycée agricole, en filière biologie, je voulais devenir ingénieur agronome et travailler pour le développement à l'international*».

Un beau jour d'avril 2005, Marc s'envole pour Kaboul avec Dominique, un collègue. «*C'est là que je rencontre Sayed, apiculteur afghan qui a plus de 40 ans d'expérience, qui allait devenir mon binôme… et mon ami*» raconte Marc. «*En dix jours, on a sillonné je ne sais combien de villages ! Je devais juste évaluer, voir comment les apiculteurs procèdent, leur matériel, leur techniques, leurs besoins. C'était de l'observation*». D'emblée, il a aimé la simplicité et l'hospitalité de ces villageois dont il partage le métier. «*Le premier contact a été extra car nous faisons le même métier. On pouvait se comprendre avec des gestes car on parlait des mêmes choses. Je n'étais pas l'expert étranger qui venait avec son ordinateur mais l'apiculteur, comme eux*». Cinq mois après, Marc repart en mission de dix jours, à la suite de laquelle il établit un rapport pour la coopération. Point de départ de sa nouvelle vie d'apiculteur en Afghanistan.



P. Garaude

Depuis trois ans, Marc, l'apiculteur français, effectue un travail remarquable de structuration de la filière miel en Afghanistan.



P. Garaude

Kapisa

L'armée française est présente dans la vallée de la Kapisa avec comme objectif la reconstruction et le développement agricole. D'où la concentration de projets apicoles dans cette région.

Marc réhabilite le centre de Kaboul…

A Kaboul, un centre apicole créé en 1998 était à l'état de quasi abandon, son fonctionnement ayant été ralenti par le régime des Talibans jusque fin 2001. C'est en 2006, que Marc, Sayed et Farouk décident de le réhabiliter. Le centre emploie aujourd'hui 20 personnes, comporte une quarantaine de ruches pédagogiques, des machines de miel, du matériel de conditionnement, un gaufrier, un point de vente de matériels et deux salles de cours puisque la formation est au cœur du programme de la coopération franco-afghane. Marc est entouré de Sayed, de Jamil, biologiste et d'Essa, professeur en technique apicole. «*Le jour de l'inauguration, en avril 2007 on a mis en bocal notre premier pot de miel. C'était l'occasion de faire devant le ministre de l'Agriculture, les dirigeants de la coopération et de ce programme apicole, la démonstration de notre machine de conditionnement. J'étais très ému de poser la première étiquette «miel d'Afghanistan»*». Avec 8 tonnes de miel - fourni par les apiculteurs afghans - conditionné l'an dernier au centre, Marc est très satisfait mais précise «*ce n'est pas là notre vocation. On préfère les équiper et les aider à se regrouper en coopératives pour qu'ils conditionnent eux-mêmes leur miel*». Qu'ils deviennent autonomes à tous niveaux et que la filière apicole se professionnalise : voilà la véritable mission de Marc.

Sa priorité va donc à la formation aux techniques, au traitement phytosanitaire, à la multiplication des ruches, à l'amélioration de la productivité, au «*management*» en aval de la production, à l'organisation de la profession en coopératives… Une formation qui nécessite 4 séminaires d'une semaine par an. «*En hiver, c'est théorique car on ne peut pas ouvrir les ruches. Au printemps, c'est sur le «management» des ruches, les maladies, comment multiplier les ruches… L'été, c'est sur la récolte et à l'automne sur la mise en hivernage et le nourissage*». Pour augmenter la multiplication des ruches, Marc importe 5 tonnes de cire par an. «*C'est notre principal obstacle car l'Afghanistan importait jusque là de la paraffine du Pakistan et n'a pas les outils et le savoir faire pour produire sa propre cire. Nous devons mettre cela en place au plus vite. J'attends dix gaufriers de France que l'on va distribuer aux coopératives apicoles régionales et on va apprendre aux Afghans à recycler eux-mêmes la cire*». Autre urgence : le traitement des maladies. «*Comme il n'y a pas de produits phytosanitaires et que ce n'est pas dans leur tradition d'en utiliser, j'en importe de France. Les premiers traitements ont commencé en 2006 sur 20 000 ruches. Aujourd'hui, nous en sommes à 100 000. La majorité des ruches est traitée*».

Si autant d'actions sont entreprises, c'est que l'apiculture est pour l'Afghanistan, une activité avantageuse à tous points de vue. «*D'abord, çà ne nécessite pas de posséder des terres. Les abeilles ne sont pas agressives et les ruches peuvent être installées dans la cour intérieure des maisons donc les femmes sont impliquées. Cela demande un faible coût d'investissement et s'avère très rentable : un pot de miel de 450 grammes peut se vendre entre 5 et 8 dollars. Dix pots équivalent au salaire moyen d'un fonctionnaire. Et il y a l'important rôle de pollinisation naturelle, surtout pour les amandiers*». Depuis 2006, Marc aura permis la création de plus de 5 000 ruches.

PAULINE GARAUDE

Formation

La Banque mondiale

Marc n'a vraiment pas le temps de chômer ! Levé à 6h, il est au ministère de l'Agriculture de Kaboul à 7 h 30. Et pour cause ! Depuis 2008, il combine deux activités : celle au sein de la coopération franco-afghane et celle pour la banque mondiale dans le cadre du programme « emergency horticulture and livestock program » (programme d'urgence d'horticulture et d'élevage) où le but est, comme son nom l'indique, de chercher à optimiser les deux filières par ce qu'elles peuvent mutuellement s'apporter.
«Je donne plusieurs sessions de cours sur tous les aspects de la filière, aussi bien aux futurs responsables du département apicole du Ministère qu'aux responsables d'ONG impliqués dans les projets apicoles ; l'apiculture va occuper une place de plus en plus importante en Afghanistan. Je constitue aussi des bases de données et des documents pédagogiques. Et même quand je suis en France, j'assure le suivi de ces dossiers et travaille à distance».

Se rapprocher de l'arboriculture

Là se joue l'un des enjeux majeurs de demain : rapprocher les filières apicoles de l'horticulture et de l'arboriculture. C'était le thème d'un récent séminaire réunissant des responsables du ministère de l'Agriculture et des ONG.

«*Depuis, je reçois une dizaine de mails et de coups de fil par jour. Nous allons créer un comité de pilotage et relancer par la pollinisation la culture des vergers*».

Autre projet : faire venir pour la seconde fois en France ses «amis» afghans. «*Ils sont venus chez moi en 2008 et ont regardé comment çà se passait en France. Ils ont visité tous les acteurs de la filière. L'échange est vital car nous sommes dans une logique de véritable coopération et non d'assistanat*». Marc entrevoit aussi des voyages «*apicoles*» avec ses collègues en Iran, réputé pour la qualité de ses laboratoires.



P. Garaude

Mais pour l'heure, il se prépare à rentrer chez lui quelques mois. «*J'ai quand même 400 ruches et çà demande du boulot*». Et il y a la famille aussi. «*Ma femme et mon fils Maxime ont très envie de venir avec moi en Afghanistan*». La prochaine fois, donc, qui sait…

P. G.